



Rapport final

Version validée par le comité de suivi de l'évaluation
du 24 septembre 2013

■ **Evaluation de l'expérimentation d'un collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion (CNLE)**

■ **Direction générale de la Cohésion sociale
*Sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale***

Votre correspondant pour cette mission :

Julie PLASSAT

Tél. : 06 62 10 50 22

e-mail : julie.plassat@amnyos.com



Siège social

11, avenue Philippe Auguste

75011 **PARIS**

Tél.: 0811 06 06 66 – fax : (33) 1 43 13 26 65



Le Gemellyon Nord – 53, boulevard Vivier Merle

69003 **LYON**

Tél. : 0811 06 06 66 – fax : (33) 4 72 72 09 55



Antelios bât. F – 75, rue Marcelin Berthelot

13858 **AIX-EN-PROVENCE** cedex 3

Tél. : 0811 06 06 66 – fax : (33) 4 42 60 86 11

Sommaire

1. Présentation de la mission d'évaluation	3
1.1 Contexte de mise en œuvre de la mission d'évaluation.....	3
1.2 Périmètre et objectifs de la mission d'évaluation.....	4
1.2.1 Objectifs de la mission d'évaluation	4
1.2.2 Champ de la mission d'évaluation.....	4
1.2.3 Suivi et pilotage de la mission	4
1.3 Le référentiel d'évaluation	5
1.4 Méthodologie de travail	6
1.5 Statut du présent rapport	9
2. Question n°1 : Les conditions sont-elles réunies pour assurer la représentation d'une diversité de profils et de situations au sein du 8ème collège et favoriser la participation effective de ses membres aux travaux du CNLE ?	10
2.1 Une traduction effective des intentions en engagements et actions concrètes assortis de moyens financiers conséquents.....	11
2.2 Malgré les bonnes intentions et les efforts déployés, des « impensés » qui ne sont pas sans conséquence sur la mise en œuvre de l'expérimentation	15
2.2.1 Une étape intermédiaire de traduction des intentions en projet construit qui a fait défaut ...	15
2.2.2 ...Et n'a pas été sans conséquence sur l'expérimentation	17
2.2.3 L'importance du facteur temps.....	20
2.3 Des résultats satisfaisants sur le double plan de la diversité et du niveau de participation des membres du 8 ^{ème} collège même si des points de vigilance demeurent	21
2.3.1 Un objectif de diversité au sein du CNLE atteint.....	21
2.3.2 Un niveau élevé de participation des membres du 8 ^{ème} collège aux travaux du CNLE.....	23
2.3.3 ...qui ne doit pas masquer une problématique propre aux suppléants qui met potentiellement en péril la continuité de la représentation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE	24
2.4 Un processus d'intégration des membres du 8 ^{ème} collège satisfaisant mais néanmoins perfectible	27
3. Question 2 : La participation des membres du 8^{ème} collège est-elle sécurisée sur le plan logistique?	31

3.1 La logistique : un aspect stratégique caractérisé par une mise en œuvre chaotique malgré les moyens déployés dès le démarrage de l'expérimentation.....	32
3.1.1 Des premiers mois d'expérimentation marqués par une mise à contribution de l'ensemble des parties prenantes et une omniprésence de la question logistique	32
3.1.2 Un affûtage à marche forcée dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté sur le plan des dépenses éligibles.....	35
3.1.3 Les conditions matérielles d'hébergement : des « ratés » loin d'être anecdotiques à l'origine de crispations diverses fort heureusement aujourd'hui dépassées	36
3.1.4 Malgré les procédures en place et les conditions de remboursement, la participation ne s'avère pas indolore financièrement pour les membres du 8 ^{ème} collège	37
3.3 Réflexions autour de l'indemnisation des participants.....	39
3.3.1 Une absence de consensus sur la mise en œuvre d'une rémunération des membres du 8 ^{ème} collège au titre de leur mandat	39
3.3.2 Une absence de dispositions juridiques en faveur de l'indemnisation des citoyens dans le cadre de la participation mais des initiatives qui se multiplient	43
4. Question 3 : Les modalités d'accompagnement collectives et locales favorisent-elles la compréhension et l'appropriation des sujets abordés par le CNLE, l'expression individuelle libre et la participation au débat des membres du 8^{ème} collège ?	46
4.1 Accompagnement par les organismes référents locaux : des pratiques hétérogènes qui questionnent la commande initiale et appellent à une refonte de l'organisation actuelle	48
4.1.1 Des configurations initiales hétérogènes.....	48
4.1.2 Un travail d'accompagnement caractérisé par l'hétérogénéité des pratiques	52
4.1.3 Des difficultés de mise en œuvre de l'accompagnement conséquences de multiples facteurs	55
4.1.4 Des premiers mois d'expérimentation riches d'enseignements qui en appellent à un changement d'approche dans le travail d'accompagnement.....	59
4.2 Animation du 8 ^{ème} collège : un apport indispensable appelé à évoluer à l'issue des premiers mois de mise en œuvre.....	63
4.2.1 Un positionnement particulièrement délicat dans un contexte hautement complexe	64
4.2.2 Un apport significatif en direction des organismes référents.....	65
4.2.3 Un travail reconnu comme indispensable et des apports significatifs en direction des membres du 8 ^{ème} collège.....	66
4.2.4 Des signaux qui questionnent plus largement la commande passée par l'administration au prestataire en charge de l'animation mais aussi le calendrier et les modalités de travail en réunions préparatoires	73
5. Question 4 : la mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE ?	75
5.1 Douze mois d'expérimentation caractérisés par un travail intense ayant pleinement associé les membres du 8 ^{ème} collège, notamment en dehors du programme de travail habituel du CNLE	76
5.2 Un 8 ^{ème} collège qui a contribué à enrichir les débats et productions du CNLE	82
5.3 Des interrogations sur l'adéquation des modalités de travail actuelles du CNLE à la volonté d'association et de contribution pleine et entière des personnes en situation de pauvreté ou de précarité	86

6. Question 5 : La mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle pour corollaire une nouvelle dynamique interne (notamment au travers d'un renouvellement des pratiques) et externe au CNLE ?..... 90

6.1 Les retombées internes au CNLE..... 91

 6.1.1 *Un changement des représentations mutuelles progressif mais bien engagé..... 91*

 6.1.2 *Un changement des pratiques palpable mais encore limité côté CNLE : un 8^{ème} collège qui s'est adapté au CNLE davantage que le CNLE ne s'est adapté au 8^{ème} collège?..... 92*

6.2 Les retombées externes 96

 6.2.1 *Une sensibilisation progressive de l'opinion publique sur la plus-value de la participation des personnes en situation de précarité..... 96*

 6.2.2 *De effets d'entraînement : les perspectives d'essaimage évoquées par le gouvernement dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale..... 100*

 6.2.3 *De premières retombées au niveau des organismes référents 102*

7. Question 6 : Quels sont les effets de la participation au CNLE pour les membres titulaires et suppléants 8^{ème} collège? 105

7.1 Un bilan global très positif de l'année écoulée côté membres du 8^{ème} collège et des apports multiples repérés sur le plan personnel 106

7.2 Un bilan positif qui ne doit pas faire perdre de vue que les difficultés qu'ont pu vivre et/ ou que vivent encore certains membres parallèlement à leur expérience au sein du CNLE 108

7.3 Des réserves et inquiétudes émises par les référents en lien avec cette participation.....109

8. Conclusion 111

9. Annexes 112

9.1 Annexe 1 : Référentiel de l'évaluation..... 112

9.2 Annexe 2 : Charte du 8^{ème} collège du CNLE..... 116

9.3 Annexe 3 : Fiche d'évaluation des réunions préparatoires de l'ANSA..... 118

9.4 Annexe 4 : Schéma des modalités de communication auprès des membres du 8^{ème} collège et des référents 119

9.5 Annexe 5 : Tableau récapitulatif des ordres du jour des réunions préparatoires et des séances plénières..... 120

9.6 Annexe 6 : Résultats des évaluations des réunions préparatoires de l'ANSA. 124

9.7 Annexe 8 : Liste des membres du 8^{ème} collège interrogés dans le cadre d'entretiens individuels de phase 2 126

9.8 Annexe 12 : Tableau de synthèse des entretiens réalisés par Amnyos dans le cadre de la mission (hors 8^{ème} collège)..... 127

9.9	Annexe 13 : Liste des membres du 8 ^{ème} collège ayant participé à la réunion collective du 27 février 2013 organisée par Amnyos	128
9.10	Annexe 14 – questionnaire d'enquête à destination des membres du CNLE129	

AVERTISSEMENT

Ce rapport présente les conclusions de l'évaluation de l'expérimentation du 8^{ème} collège conduite au sein du Conseil National de Lutte contre les Exclusions (CNLE), menée par le cabinet AMNYOS Consultants entre décembre 2012 et octobre 2013.

Ce travail a bénéficié de la contribution de nombreux acteurs qui ont accepté de consacrer du temps à la démarche. L'équipe d'évaluateurs tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué l'évaluation.

Les analyses et conclusions présentées n'engagent que les évaluateurs.



Glossaire

- **ANSA** : Agence Nationale des Solidarités Actives
- **CILE** : Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions
- **CNLE** : Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale
- **DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale
- **FNARS** : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- **SG du CNLE** : Secrétariat Général du CNLE
- **SIAE** : Structures d'insertion par l'Activité Economique
- **CVS** : Conseil de la Vie Sociale
- **CCRPA** : Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées
- **CCPA** : Conseil Consultatif des Personnes Accueillies/ Accompagnées
- **ANSA** : Agence nouvelle des solidarités actives
- **MSE** : Moderniser sans exclure
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
- **CAS** : Centre d'action sociale
- **RSA** : Revenu de solidarité active
- **ADS** : Agence de développement social
- **ONPES** : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
- **UNIOPSS** : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

1. Présentation de la mission d'évaluation

1.1 Contexte de mise en œuvre de la mission d'évaluation

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a créé en février 2011, à la demande de Mme Bachelot-Narquin alors Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, un groupe de travail¹ chargé de présenter des recommandations visant à promouvoir la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

A la suite de ce rapport², rendu en octobre 2011, le CNLE a décidé d'engager une démarche visant à créer en son sein un nouveau collège – dit 8^{ème} collège³ – composé de 8 représentants de personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Cette démarche a été engagée sous la forme d'une expérimentation planifiée initialement sur une durée de douze mois (de juin 2012 à juin 2013) étendue à 18 mois à la fin du premier trimestre 2013 afin que la fin de l'expérimentation coïncide avec la fin du mandat des membres statutaires du CNLE. L'installation du 8^{ème} collège a été effectuée lors de la séance plénière du CNLE du 14 juin 2012.

L'ambition du CNLE, en se dotant d'un tel collège, est d'associer plus étroitement les usagers à ses travaux et de mieux prendre en compte leur parole, notamment dans les avis qu'il donne au gouvernement sur l'élaboration et le suivi des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il s'agit par là-même d'améliorer la pertinence des dispositifs et des politiques qui leur sont destinés par une meilleure connaissance de leurs besoins et de leurs attentes.

Parallèlement à la mise en œuvre du 8^{ème} collège, il a été décidé de planifier un travail d'évaluation de la démarche engagée avant de procéder à toute éventuelle pérennisation de ce collège qui implique une modification réglementaire de la composition du CNLE ainsi que de ses modalités de fonctionnement par décret en Conseil d'Etat.

Le CNLE et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), pleinement associée à la démarche, ont, sur la base de cette évaluation, à remettre un avis à la Ministre déléguée, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre la pauvreté, proposant ou non la pérennisation de ce collège, précisant les modalités de cette pérennisation et, le cas échéant, une évolution des textes régissant la composition du CNLE et son fonctionnement.

¹ Le groupe de travail, co-présidé par le directeur général de la FNARS, Mathieu Angotti et le conseiller spécial du directeur général de l'UNIOPSS, Bruno Grouès, était composé de 22 membres du CNLE (élus, associations, conseils et comités, partenaires sociaux, personnalités qualifiées, administrations...). Ont été également associées des personnes en situation de pauvreté ou précarité.

² CNLE, « Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques », octobre.2011. Le rapport analyse les enjeux de cette participation, dresse l'état des lieux des pratiques expérimentées tant par le secteur associatif que par les administrations et les collectivités territoriales, et présente une série de recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

³ Le CNLE est au moment du lancement de l'expérimentation composé de 7 collèges distincts

Pour mener à bien ce travail d'évaluation, le CNLE et la DGCS ont souhaité bénéficier du regard d'un prestataire extérieur.

1.2 Périmètre et objectifs de la mission d'évaluation

1.2.1 Objectifs de la mission d'évaluation

Conformément au cahier des charges de la présente évaluation, plusieurs objectifs ont été assignés à la démarche évaluative⁴ :

- apprécier les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation, c'est-à-dire le processus qui a été engagé « *pour intégrer le collège des représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE* ».
- mesurer l'impact de la participation directe de personnes en situation de pauvreté sur le mode de fonctionnement du CNLE et sur la quantité et la qualité de ses travaux ;
- enfin, évaluer l'impact éventuel de la présence du 8^e collège sur la façon dont le CNLE est sollicité par les pouvoirs publics et sur la prise en compte de ses avis dans l'élaboration des politiques publiques.

1.2.2 Champ de la mission d'évaluation

Le champ de la présente évaluation inclut le processus préalable à l'installation du 8^{ème} collège ainsi que les douze mois d'expérimentation (juin 2012 – juin 2013).

Il prend par ailleurs en compte, dans son périmètre d'observation, la mobilisation du CNLE dans le cadre de la *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* des 11 et 12 décembre 2012 et notamment celle des membres du 8^{ème} collège, largement représentés dans les groupes de travail préparatoires planifiés en amont de la Conférence.

Les membres du CNLE ont en effet été invités par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, à occuper une place de premier plan dans l'élaboration du *Plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* voulu par le Président de la République, François Hollande et pour ce faire associés très étroitement à l'organisation et aux travaux de la Conférence.

1.2.3 Suivi et pilotage de la mission

Un comité de suivi de l'évaluation a été spécifiquement désigné pour suivre la présente démarche et valider les travaux de l'équipe d'évaluation.

Son intervention a été planifiée à **trois temps clefs de la démarche** :

- Au lancement de la démarche d'évaluation pour valider la méthodologie de travail, le référentiel d'évaluation et outils associés (janvier 2013),

⁴ CCTP de l'appel d'offre lancé par la DGCS, « Evaluation de l'expérimentation d'un collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ».

- à mi-parcours, pour présentation des résultats intermédiaires (mars 2013 - date à définir),
- en fin de mission pour présentation et mise en débat des conclusions évaluatives finales et des préconisations (septembre - date à définir).

1.3 Le référentiel d'évaluation

Un référentiel d'évaluation détaillé, présenté en annexe du présent rapport, a été élaboré par l'équipe d'évaluation.

En l'absence de protocole d'expérimentation élaboré par le CNLE, le travail de mise à plat de la démarche expérimentale et de sa stratégie d'intervention (objectifs, réalisations, résultats et impacts attendus) en vue de l'écriture du référentiel a été réalisé à partir de l'analyse croisée de plusieurs documents produits par des rédacteurs différents :

- Des documents élaborés par le CNLE :
 - o Communiqué de presse du 15 juin 2012 portant sur l'installation du 8^{ème} collège ;
 - o Appel à candidatures pour la constitution d'un collège de représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE ;
 - o L'évaluateur a également pris connaissance du rapport produit par le groupe de travail du CNLE sur la participation en 2011⁵.
- Des documents émis par la DGCS :
 - o Appel d'offres pour l'animation du 8^{ème} collège ;
 - o Appel d'offres pour l'évaluation de l'expérimentation.

Des entretiens individuels complémentaires ont également été conduits avec le Secrétariat général du CNLE et la DGCS⁶.

Le travail d'analyse réalisé a permis de structurer le travail d'évaluation autour de **six questions évaluatives** :

- Les trois premières questionnent les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation ;
- Les trois dernières renvoient aux effets de l'expérimentation.

- 1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer la représentation d'une diversité de profils et de situations au sein du 8^{ème} collège et favoriser la participation effective de ses membres aux travaux du CNLE ?**
- 2. La participation des membres du 8^{ème} collège est-elle sécurisée sur le plan logistique?**

⁵ CNLE, « Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques », octobre.2011.

⁶ Voir liste des entretiens réalisés en annexe.

3. Les modalités d'accompagnement collectives et locales favorisent-elles la compréhension et l'appropriation des sujets abordés par le CNLE, l'expression individuelle libre et la participation au débat des membres du 8^{ème} collège ?
4. La mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE ?
5. La mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle pour corollaire une nouvelle dynamique interne (notamment au travers d'un renouvellement des pratiques) et externe au CNLE ?
6. Quels sont les effets de la participation au CNLE pour les membres titulaires et suppléants du 8^{ème} collège?

Pour chacune de ces questions, des critères et indicateurs d'évaluation ont été définis et sont présentés en annexe au présent document.

Les questions évaluatives ainsi que la méthodologie de travail détaillée ci-après ont été présentées à l'ensemble des membres du CNLE lors de la séance plénière de janvier 2013.

1.4 Méthodologie de travail

- La méthodologie élaborée dans le cadre de la démarche évaluative s'articule autour de deux phases de travail :
 - Une **première phase de travail** (janvier - mars 2013) qui a débouché sur la remise d'un rapport intermédiaire en mars 2013.
 - Une **seconde phase d'investigations complémentaires** (avril - septembre 2013) en vue de l'élaboration des conclusions évaluatives définitives et d'une série de préconisations rassemblées dans le présent rapport final.
- La méthodologie de travail a articulé les investigations suivantes :
 - Un travail **d'analyse documentaire** approfondi et en continu des éléments produits par différents acteurs depuis le démarrage de l'expérimentation (appel à projets, note de cadrage, communiqué de presse, avis, comptes rendus des séances plénières, supports d'animation développés par l'ANSA, note de bilan produite par certains référents⁷...)
 - Une **séance de travail collective** avec 11 membres du 8^{ème} collège, titulaires et suppléants en février 2013⁸.

⁷ Une note de travail co-élaborée par 5 référents (Maggy Tournaille ATD Quart Monde, Eloïse Brahier du Coorace Franche-Comté, Michael Diebold de Moderniser sans exclure Sud, Thierry Guerin du Secours catholique, Bénédicte Demonque d'Emmaüs France) a été adressée au Secrétariat général du CNLE et à la DGCS en date du 15 juillet 2013 dans laquelle sont mentionnées un certain nombre de constats issus de 12 mois d'expérimentation et de propositions d'évolution.

⁸ Voir liste des membres du 8^{ème} collège qui ont participé à cette séance de travail en annexe.

- Des entretiens individuels avec les membres du 8^{ème} collège (titulaires et suppléants)⁹ au mois de juin et juillet 2013, soit 12 mois après la séance d'installation du 8^{ème} collège,
- Des entretiens individuels approfondis¹⁰ avec une diversité d'acteurs, notamment :
 - o Le Président du CNLE ;
 - o Le co-président du groupe de travail sur la participation du CNLE,
 - o Les référents des huit organismes retenus pour désigner des représentants pour le 8^{ème} collège et accompagner ceux-ci dans le cadre de leur mandat ;
 - o Le prestataire en charge de l'animation du 8^{ème} collège (Agence Nationale des Solidarités Actives - ANSA);
 - o Le prestataire en charge de la logistique du 8^{ème} collège (le Secours Catholique).
- Des temps de travail et d'échanges à mi-parcours (février 2013) et en fin d'évaluation (juin 2013) avec le secrétariat général du CNLE et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (bureau Accès aux droits, insertion et économie sociale et solidaire).
- Une enquête par questionnaire¹¹ auto-administré par internet à destination des membres du CNLE soit l'ensemble des titulaires et des suppléants des organisations membres du CNLE, et/ou leurs représentants réguliers aux réunions du CNLE - hors membres du 8^{ème} collège- , ainsi que les personnalités qualifiées et les invités permanents¹².

Présentation de l'enquête en direction des membres et invités permanents du CNLE auto-administrée par internet

Le questionnaire d'enquête était accessible en ligne entre le 3 juin au 3 juillet 2013. 87 personnes, titulaires, suppléants et représentants réguliers des organisations membres ou invités permanents ainsi que les personnalités qualifiées ont été identifiées par le Secrétariat général et invités par mail à répondre à l'enquête. Deux relances ont été effectuées par mail par le cabinet. Des informations sur le lancement de l'enquête ont également été délivrées lors des séances plénières du CNLE de mail et juin afin d'optimiser le taux de réponse.

Taux de retour : 33 questionnaires complets et exploitables ont été renseignés¹³, dont 28 par des titulaires (9), suppléants (7) et/ ou représentants réguliers (6) d'organismes ou personnalités qualifiées (5) membres statutaires du CNLE et 5 par des représentants d'organismes « invités permanents ».

L'ensemble des collèges est représenté dans les réponses. Les collèges des *représentants*

⁹ Voir liste des personnes interrogées présentée en annexe

¹⁰ Voir liste des personnes interrogées en annexe.

¹¹ Voir questionnaire détaillé en annexe 14 du présent document

¹² Ce questionnaire a fait l'objet d'une validation par les membres du comité de suivi de l'évaluation en mars 2013.

¹³ Un des 33 questionnaires a été renseigné en collaboration par deux personnes représentantes d'une même organisation. Ce sont donc 34 répondants qui ont été identifiés comme ayant participé au remplissage de ces 33 questionnaires. Pour ne pas complexifier la lisibilité des résultats, nous avons pris comme base de référence dans le cadre du traitement de l'enquête le chiffre de 33 répondants correspondant aux 33 questionnaires renseignés.

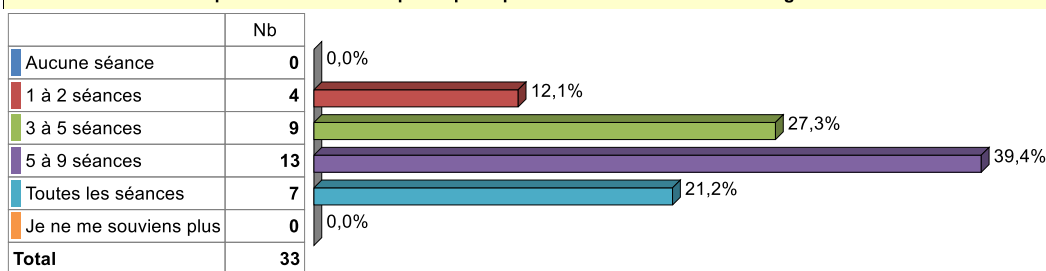
des personnes morales de droit public ou privé autres que l'Etat et les collectivités territoriales ou encore celui des personnalités qualifiées se sont plus particulièrement mobilisés.

Nombres d'organismes ou de personnalités représenté(e)s	Nb d'organismes représentés dans le cadre de l'enquête	Nb de questionnaires renseignés*
Représentants du gouvernement		
8	2	2
Représentants des élus		
5	3	3
Conseils et comités		
7	2	2
Représentants des personnes morales de droit public ou privé autres que l'Etat et les collectivités territoriales		
8	8	9
Personnalités qualifiées		
8	5	5
Représentants des organismes sociaux nationaux		
5	4	4
Représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations nationales		
8	3	3
Organismes invités permanents		
4	4	5
TOTAL	53	33

* Le nombre de questionnaires renseignés diffère du nombre d'organismes représentés dans le cadre de l'enquête car plusieurs personnes (titulaire, suppléant et/ ou représentant régulier) d'un même organisme ont pu renseigner un questionnaire. C'est le cas ici pour deux organismes : le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) et Médecins du monde.

Il est important de préciser que tous les répondants ont assisté à au moins une séance plénière entre le mois de juin 2012 et le mois de mai 2013 et ont ainsi eu l'occasion de voir fonctionner au moins une fois le CNLE avec son 8^{ème} collège. Une majorité (20 répondants) a participé à plus de 5 séances plénières dont un nombre non négligeable (7 répondants) à toutes les séances plénières de la période.

A combien de séances plénières avez-vous participé depuis l'installation du 8ème collège?



Précisons qu'une mention permettait à chaque répondant, en début de questionnaire, de spécifier s'il s'exprimait à titre personnel sur l'ensemble des questions posées et/ou au nom de son organisme de rattachement.

Ainsi, 15 des 33 questionnaires collectés reflétaient ainsi le point de vue de l'organisation de rattachement, les autres questionnaires reflétant exclusivement le point de vue personnel du répondant.

NB : les membres restaient libres de faire parvenir au cabinet AMNYOS une note pour compléter le cas échéant les éléments de réponse figurant dans le questionnaire. Cette option n'a pas été utilisée par ces derniers.

- Un travail d'observation directe :
 - o lors de trois réunions préparatoires réservées aux membres du 8^{ème} collège et animées par l'ANSA (en décembre 2012, janvier et juin 2013),
 - o lors de 2 séances plénières du CNLE (de décembre 2012 et janvier 2013).

Il est important de préciser que la présente démarche d'évaluation a été lancée sur un calendrier décalé par rapport à celui de la démarche d'expérimentation. Le travail de l'évaluateur a en effet débuté en novembre 2012, à compter de la notification du marché par la DGCS tandis que la démarche de mise en œuvre de l'expérimentation a été engagée en fin d'année 2011, pour une installation officielle du 8^{ème} collège lors de la séance plénière du 14 juin 2012.

Aussi, un travail de recomposition a posteriori du déroulement des événements a dû être engagé par l'évaluateur qui a pu s'avérer ardu. Certains angles morts subsistent, notamment renvoyant à la chronologie des événements.

Il convient également de préciser que l'extension de la durée de l'expérimentation de 12 à 18 mois à la fin du premier trimestre 2013 n'a pas donné lieu à une évolution du calendrier de l'évaluation, le travail de l'évaluateur étant attendu en septembre 2013 afin de permettre à l'administration et au CNLE de s'approprier les recommandations faites par les évaluateurs, de définir les conditions de pérennisation de la participation de représentants de personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE et engager les démarches appropriées en vue du renouvellement du CNLE en décembre 2013.

1.5 Statut du présent rapport

Le présent rapport constitue le rapport final de l'évaluation. Les éléments présentés sont les enseignements clefs issus de l'analyse croisée des différents matériaux recueillis dans le cadre des investigations listées plus haut dans le document.

Le rapport livre les analyses du cabinet ainsi que les réponses aux 6 questions évaluatives. Les modalités de pérennisation de cette expérimentation, définies sous forme de préconisations, sont présentées dans un second document.

Le plan ci-après est structuré sur la base du référentiel d'évaluation et plus spécifiquement des questions évaluatives validées en janvier 2013.

La version présentée ici est celle validée par le comité technique du 24 septembre 2013. Les analyses et conclusions présentées n'engagent que les évaluateurs.

2. Question n°1 : Les conditions sont-elles réunies pour assurer la représentation d'une diversité de profils et de situations au sein du 8^{ème} collège et favoriser la participation effective de ses membres aux travaux du CNLE ?

Réponse à la question évaluative :

OUI, à l'échelle des 12 premiers mois d'expérimentation, le bilan est globalement positif. L'objectif de diversité au sein du 8^{ème} collège et de participation effective de ses membres a été atteint. Il n'en reste pas moins que des points de vigilance demeurent et que certains processus apparaissent largement perfectibles.

Synthèse des enseignements de l'évaluation pour la question évaluative n°1 :

- **Un travail de traduction des intentions en actions concrètes assorti de moyens financiers conséquents et doublé d'un appui important de l'administration qui a permis un déploiement de l'expérimentation dans de bonnes conditions.**
- **Un travail de traduction des intentions en actions concrètes malheureusement insuffisamment abouti pour sécuriser totalement :**
 - le processus de sélection des organismes candidats et leur intervention en matière d'accompagnement ;
 - un processus de désignation des membres du 8^{ème} collège homogène et transparent et respectueux des individus et des organisations ;
 - l'articulation des interventions des différents acteurs dans le cadre de l'expérimentation.
 - la nature du mandat donné aux membres du 8^{ème} collège (incidences sur les conditions du maintien du mandat notamment)
- **Des résultats très satisfaisants sur le double plan :**
 - de la diversité des profils et expertises des membres du 8^{ème} collège engagés dans l'expérimentation
 - de leur participation aux travaux du CNLE et de la Conférence nationale contre la pauvreté malgré un calendrier de mobilisation tendu et un niveau de technicité des débats élevé.
- **Des points d'insatisfaction portant sur :**
 - le processus d'intégration des membres du 8^{ème} collège (préparation amont, acculturation, appropriation des travaux antérieurs)
 - Le processus d'information (temps de la pédagogie) et d'association des organismes référents à l'expérimentation qui a contribué à positionner ces derniers davantage comme des prestataires que comme des partenaires de la démarche ;
 - L'association et le « raccrochage » des membres suppléants du 8^{ème} collège hypothéquant la continuité de la représentation des personnes en situation de précarité au sein du CNLE

2.1 Une traduction effective des intentions en engagements et actions concrètes assortis de moyens financiers conséquents

- La transformation de l'intention du CNLE¹⁴ d'intégrer pleinement en son sein des personnes en situation de pauvreté ou de précarité a nécessité des temps de travail et de débats complémentaires pour définir et stabiliser les conditions de mise en œuvre et des modes de faire « acceptables » et partagés par le plus grand nombre.

Ceci a débouché sur trois décisions structurantes :

- Le principe d'une expérimentation sur 12 mois afin de se donner le temps de tirer les enseignements de l'expérience avant d'envisager toute institutionnalisation, toute modification réglementaire de la composition du CNLE par voie de décret en Conseil d'Etat.
- La décision d'installation d'un collège composé de représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité¹⁵, dit « 8^{ème} collège », composé de 8 titulaires secondés par autant de suppléants, afin d'assurer la continuité de la représentation.
- L'idée d'une évaluation s'est imposée assez rapidement pour tirer les enseignements de la démarche, repérer les conditions de réussite d'une éventuelle pérennisation et envisager les pistes d'essaimage.

Le groupe de travail du CNLE sur la participation avait, dans son rapport¹⁶, dressé une série de recommandations visant à améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

Conformément à ces recommandations, des modalités particulières ont été mises en œuvre pour garantir « *l'effectivité et la pertinence de la participation* » de ces personnes aux séances du CNLE.

Il a ainsi été décidé :

- de confier une mission d'animation du 8^{ème} collège à un organisme extérieur, mandaté par l'administration, dont l'objet principal serait de préparer les membres du 8^{ème} collège à leurs interventions au Conseil afin que l'expression de leur expertise soit non seulement rendue possible mais aussi entendue¹⁷.

¹⁴ Le questionnaire d'enquête administré en juin 2013 auprès des membres du CNLE (hors 8^{ème} collège) dans le cadre de l'évaluation a permis de confirmer qu'une majorité des répondants (29 sur 33) était convaincue de la nécessité d'intégrer des personnes en situation de précarité au sein du CNLE à la lecture du rapport du groupe de travail du CNLE sur la participation.

¹⁵ Précisons que la forme choisie pour organiser cette participation, à savoir l'installation d'un collège à part entière au sein du CNLE, avait convaincu une large majorité des membres du CNLE à avoir répondu à l'enquête administrée en juin 2013 par Amnyos dans le cadre de l'évaluation : seul un des répondants s'est déclaré « plutôt pas convaincu » par ce principe.

¹⁶ CNLE, « Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques », octobre.2011.

¹⁷ Notons que parmi les principes retenus pour mettre en œuvre la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité (installation d'un collège permanent, recours à des organismes référents pour la désignation et l'accompagnement des personnes et recours à un prestataire extérieur pour l'animation du 8^{ème} collège et l'accompagnement collectif), le principe de recours à un

Suite à la publication d'un appel d'offres, l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) a été choisie pour conduire ces travaux.

- de s'appuyer sur des organismes intermédiaires, associations, ou structures publiques, pour « capter », « désigner » mais aussi « accompagner » les personnes en situation de pauvreté ou de précarité appelées à siéger au CNLE¹⁸.

Cette décision a débouché sur la rédaction d'un *appel à candidatures pour la constitution d'un collège de représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE* (voir encadré ci-dessous) à l'issue duquel 8 organismes ont été retenus : le Mouvement ATD Quart-Monde, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)/ Centre Maternel La Chaumière, le COORACE Franche-Comté/ Jura Services, Emmaüs France, la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) Bretagne, Moderniser Sans exclure, le Pôle-hommes du Centre d'Action Sociale (CAS) de la Ville de Paris, le Secours catholique.

L'appel à candidatures pour la constitution d'un collège de représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE:

Les « critères de recevabilité » des dossiers de candidature étaient mentionnés dans l'appel à candidatures :
 « - avoir dans son objet la lutte contre la pauvreté et/ou l'accompagnement de personnes en situation de précarité et/ou la représentation collective de personnes en situation de précarité ;
 - pouvoir attester de sa capacité à apporter un accompagnement aux membres pour une meilleure préparation de leur participation aux travaux du CNLE. »

Des critères d'appréciation des candidatures, définis comme « souhaitables » étaient également mentionnés dans le texte de l'appel à candidatures :

- Le rayonnement national / implantation au plan national de l'activité
- La diversité des champs couverts par les organismes
- La parité hommes-femmes des candidats proposés
- Le fait de ne pas être membre statutaire du CNLE

Le texte de l'appel à candidatures ne posait aucun cadre précis pour la réponse. Les candidatures devaient toutefois comporter :

- Une note signée du Président de la structure présentant l'organisme candidat
- Une présentation de l'accompagnement prévu pour les membres du 8^{ème} collège
- Une présentation des deux candidats se limitant aux renseignements suivants : nom, âge, date de naissance, coordonnées

La perspective d'une audition des candidats était mentionnée dans l'appel à candidatures. Elle n'a toutefois pas été utilisée par le comité de sélection.

prestataire extérieur pour l'animation et l'accompagnement collectif du 8^{ème} collège semble être celui qui a le plus questionné et suscité des oppositions parmi les membres du CNLE : le travail d'enquête auprès des membres du CNLE mené en juin 2013 a donné à voir que 9 des 33 répondants étaient peu voire pas du tout convaincus par ce principe.

¹⁸ Notons que parmi les principes retenus pour mettre en œuvre la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, le principe de recours à des organismes référents a suscité des oppositions parmi les membres du CNLE : le travail d'enquête auprès des membres du CNLE mené en juin 2013 a donné à voir que 6 des 33 répondants étaient peu voire pas du tout convaincus par ce principe, redoutant notamment que les membres du 8^{ème} collège puissent être influencés par les organismes, que l'introduction de ces intermédiaires les positionne en situation de « mineures », ou se déclarant convaincus que ces derniers étaient en capacité de participer sans appui particulier.

- Le travail d'écriture de l'appel à candidatures pour la désignation des membres du 8^{ème} collège a concentré le travail de réflexion sur les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation et permis un travail de maturation autour de la démarche, d'abord en cercle restreint (groupe de travail ad'hoc) puis en séance plénière du CNLE.

L'appel à candidatures a été rédigé entre le 6 janvier et le 22 février 2012 avec l'appui de représentants du groupe de travail. Son contenu a été présenté, débattu et validé par les membres du CNLE lors de la séance plénière du 9 février. Huit versions ont été successivement élaborées avant sa stabilisation à l'issue de cette séance de travail et sa publication sur le site du CNLE le 23 février 2012.

L'existence de versions successives témoigne des allers/retours qui ont été nécessaires pour que les parties s'accordent sur les termes, les contenus et les critères d'éligibilité et de sélection des organismes référents. Le cheminement des uns et des autres s'est traduit par l'ajout et/ou la suppression de certains éléments entre les différentes versions du document auxquelles nous avons eu accès.

Les points d'achoppement principaux renvoyaient notamment au profil des organismes pressentis pour désigner les membres du 8^{ème} collège, et plus particulièrement :

- Leur appartenance au CNLE : la première version de travail du document envisageait d'écarter les organismes déjà membres du CNLE. Ce critère a été supprimé dans les versions suivantes. L'appartenance ou non au CNLE est alors devenue un simple critère d'appréciation des candidatures (non appartenance au CNLE mentionnée comme « souhaitable » dans la version finale).
- Les contours de leur intervention : les premières versions rédigées écartaient les organismes dont l'activité consistait exclusivement à organiser la participation/la représentation des personnes en situation de précarité. Ce point a évolué dans les versions ultérieures, pour autoriser les candidatures d'organismes ayant dans leur objet « *la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement de personnes en situation de précarité et/ou la représentation collective de personnes en situation de précarité* ».

La rédaction de l'appel à candidatures et sa présentation à l'ensemble des membres du CNLE ont été des occasions de confronter les représentations et projections des membres dans l'expérimentation.

Ce travail a permis de traduire un certain nombre de préconisations faites dans le rapport du groupe de travail du CNLE sur la participation en actions et engagements et de clarifier un certain nombre de points centraux dans le cadre de l'expérimentation, notamment :

- La répartition des engagements entre la DGCS et le secrétariat général du CNLE,
- Les engagements des organismes candidats pour la désignation des membres du 8^{ème} collège.

- Le soutien de l'administration a été décisif pour le lancement de l'expérimentation, notamment :
 - en permettant le remboursement des frais de transport et de séjour que les membres du 8^{ème} collège étaient susceptibles d'engager à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de leurs missions au sein du CNLE ;
 - en apportant son appui au processus d'animation ;
 - en faisant réaliser une évaluation de l'expérimentation.

L'engagement de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et plus particulièrement du Bureau *Accès aux droits, insertion et économie sociale et solidaire* (ADINESS) a également été validé et s'est traduit notamment par la désignation en son sein d'une personne responsable du suivi de l'expérimentation (non affectée à temps plein à ce dossier : le Bureau estimait en mars 2013 la mobilisation des agents rattachés au bureau ADINESS et plus largement à la Sous-direction SD1 sur l'expérimentation, à un tiers d'ETP en moyenne entre janvier 2012 et février 2013¹⁹).

De plus, un comité, composé de membres du CNLE, de la DGCS et associant les prestataires et organismes référents a été désigné afin de suivre l'expérimentation.

Enfin, des moyens financiers conséquents (une enveloppe de 80 500 €) ont été affectés à l'expérimentation par la DGCS pour les 12 premiers mois d'expérimentation (période de juin 2012 à juin 2013)²⁰ ventilés entre les dépenses liées :

- à l'animation du 8^{ème} collège par l'ANSA ;
- la prise en charge des dépenses logistiques (transports, restauration et hébergement des membres du 8^{ème} collège) et le financement de la prestation réalisée par le Secours catholique (frais de gestion et dépenses de personnel) ;
- et l'évaluation de la démarche par le cabinet AMNYOS.

Cette enveloppe a été abondée fin 2012 (+ 70 000 euros) afin de prendre en charge les dépenses liées à la participation des membres du 8^{ème} collège et d'autres personnes en situation de précarité ou de pauvreté à la *Conférence* et aux groupes de travail préparatoires²¹.

Pour la prolongation de l'expérimentation de juin à décembre 2013, une enveloppe complémentaire a également été allouée par l'administration (47 000 euros) pour couvrir le défraiement des membres du 8^{ème} collège, l'intervention du Secours catholique sur la dimension logistique et la prestation d'animation de l'ANSA.

¹⁹ La charge de travail sur le dossier a fluctué de manière importante sur la période (plusieurs pics d'activité dans l'année : rédaction de cahier des charges et passation de marchés, organisation de la conférence pluriannuelle de lutte contre la pauvreté, autres dispositifs participatifs auxquels sont associés les membres du 8^{ème} collège en amont et en aval du CILE...).

²⁰ Le montant de 80 500 € n'inclut pas les dépenses liées à la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité associées à la démarche, parmi lesquelles figuraient des membres du 8^{ème} collège. Des moyens complémentaires ont en effet été alloués pour l'animation de groupes de réunions préparatoires et la prise en charge des frais logistiques.

²¹ Une enveloppe de 50 000€ a été affectée à la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et restauration des personnes en situation de précarité associées à l'événement ainsi qu'au financement d'un CDD pour appuyer l'organisation de la logistique au niveau du Secours Catholique. Une enveloppe de 20000€ a également été affectée au financement de l'animation de temps de préparation des personnes en situation de précarité membres des groupes de travail (animation assurée conjointement par l'ANSA et l'Armée du Salut). Attention : ces dépenses ne concernent pas uniquement les membres du 8^{ème} collège mais l'ensemble des personnes en situation de précarité associées à la Conférence et aux groupes de travail préparatoires réunis sur la période novembre - décembre 2012.

2.2 Malgré les bonnes intentions et les efforts déployés, des « impensés » qui ne sont pas sans conséquence sur la mise en œuvre de l'expérimentation

2.2.1 Une étape intermédiaire de traduction des intentions en projet construit qui a fait défaut ...

Malgré les efforts fournis à l'occasion de la rédaction de l'appel à candidatures et les échanges en plénière, le travail « amont » n'a toutefois pas suffi à anticiper finement l'ensemble des problématiques et implications liées à la mise en œuvre de l'expérimentation.

La volonté d'avancer de manière réactive a conduit les parties prenantes à brûler une étape clef dans la mise en œuvre de toute expérimentation : celle de la transformation par les membres du CNLE, à la lumière des éléments produits par le groupe de travail sur la participation, d'une intention en projet construit, c'est-à-dire en **protocole d'expérimentation** robuste, anticipant les implications de l'installation de ce 8^{ème} collège et positionnant le rôle de chacun dans ce cadre.

Un tel document avait en effet vocation à :

- préciser le périmètre de responsabilité des différents acteurs engagés dans la démarche ainsi que les modalités d'articulation des interventions entre elles,
- définir les contours de l'accompagnement attendu en direction des membres du 8^{ème} collège de la part des organismes référents retenus à l'issue de l'appel à projets,
- préciser les conditions d'intégration des membres du 8^{ème} collège,
- matérialiser les besoins d'évolution des pratiques de l'institution,
- définir les outils de suivi et modalités d'information entre les acteurs.

L'écriture d'un tel document aurait par ailleurs permis de nourrir significativement l'appel à candidatures et éclairer ainsi l'engagement des organismes référents tout en clarifiant les critères de sélection utilisés pour partager les candidats.

Ce dernier est en effet resté muet sur des points qui apparaissent avec le recul comme particulièrement centraux dans la démarche :

- les modalités de désignation des personnes, titulaires et suppléants, appelées à siéger au sein du CNLE ;
- la définition du terme clef d'« accompagnement » que devait s'engager à mettre en œuvre les organismes référents au profit des membres du 8^{ème} collège désignés. Notons que figurent en annexe du document « *les conditions d'une participation réussie des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au CNLE* » telles que déterminées dans le rapport du groupe de travail du CNLE sur la participation sans que soit explicitement précisé si elles devaient constituer la feuille de route obligatoire des organismes ;
- la hauteur de l'engagement requis (et notamment sur la dimension du suivi de la démarche) ;
- les compétences attendues des accompagnants ;
- les conditions du maintien de l'accompagnement et de l'appui logistique ou matériel dans le temps et en fonction de l'évolution du « statut » et/ ou de la situation du titulaire ou suppléant. La problématique se pose plus particulièrement pour les organismes référents ayant désigné des personnes hébergées au sein de leur structure et/ou des personnes dont elles avaient la

charge de l'accompagnement dans le cadre du parcours d'insertion sociale et/ ou professionnelle.

Sur ce point, des éléments sont mentionnés dans la note de cadrage²² visant à rappeler les objectifs de la mission confiée à l'ANSA dans le cadre de l'animation du 8e collège accessible sur le site du CNLE. Celle-ci stipule qu'« *un changement de statut de la personne pendant la période expérimentale ne remettra pas en cause son mandat de membre du 8e collège, même si cette personne n'est plus hébergée ou accompagnée dans son parcours d'insertion par l'organisme qui l'a proposée.* » La note précise néanmoins qu'« *il est préconisé de maintenir un lien et un accompagnement par l'organisme jusqu'à la fin de la participation de ce membre au 8e collège du CNLE* » sans toutefois définir de manière claire les obligations de l'organisme référent et les éventuels devoirs du membre du 8ème collège concerné. Or, des situations de ce type se sont posées au cours du premier semestre 2013. Les investigations ont démontré que les parties prenantes n'étaient pas au clair sur leurs droits ou devoirs et la procédure à suivre²³ et n'avaient pas anticipé les implications liées à ces changements de statut et/ ou de situation (impossibilité pour l'organisme référent de faire l'avance de frais dès lors que la personne n'est plus hébergée dans l'établissement, complexité pour échanger avec le suppléant, accès informatique et accès internet, droit d'accéder aux collectifs de pairs mis en œuvre à l'échelle de l'établissement...).

La question se pose également de savoir si les personnes hébergées qui seraient également membres et/ ou élues au sein d'un Conseil de Vie sociale au moment de leur entrée au CNLE (et potentiellement après avoir été désignés par leurs pairs pour exercer ce mandat comme ce fût le cas pour l'un des membres titulaires actuels du 8^{ème} collège) doivent également renoncer d'elles-mêmes à exercer leur mandat au sein du CNLE dès lors qu'elles quittent, de leur plein gré ou non, leur structure d'hébergement.

La clef est de savoir si les titulaires et suppléants du 8^{ème} collège sont considérés comme des représentants des organismes qui organisent le processus de désignation (certains discours vont dans ce sens) ou sont désignées *intuitu personae* ou encore sont désignées parce qu'elles sont dans une « situation » spécifique au moment de leur désignation, à savoir en situation de pauvreté ou de précarité (mais quels sont les critères permettant d'établir cela?). Les investigations montrent qu'il existe quasiment autant de versions que d'interlocuteurs (CNLE, DGCS, organismes référents...) montrant bien la confusion qui règne autour de ces questions. Les éléments distillés dans les documents de référence ne sont pas aisés à décrypter.

Quoi qu'il en soit, il ressort des investigations, et notamment des échanges avec les organismes référents, que les informations délivrées au moment du lancement de la

²² Note de cadrage publiée en juin 2012 sur le site du CNLE et accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnle.gouv.fr/Dossier-de-la-reunion-pleniere-du%2c827.html> (consultée le 20 juillet 2013)

²³ Une des personnes concernées (titulaire 8^{me} collège), au moment de quitter l'établissement d'hébergement qui était aussi son organisme référent, a ainsi cherché à obtenir l'autorisation du Secrétariat général du CNLE et de la DGCS pour le maintien de son mandat. Après concertation, le secrétariat général et la DGCS ont répondu par l'affirmative sous réserve que la personne concernée maintienne des liens avec sa référente et sa suppléante.

démarche expérimentale n'ont pas permis à ces derniers de prendre la mesure de l'investissement requis par leur engagement dans ce cadre. Les organismes ont projeté leurs propres représentations dans le terme d'accompagnement et sous-estimé assez largement le temps et les moyens nécessaires (notamment logistiques et matériels) à sa mise en œuvre, et plus globalement les attentes du CNLE à leur rencontre. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point plus loin dans le document (question évaluative n°3).

2.2.2 ...Et n'a pas été sans conséquence sur l'expérimentation

Les carences identifiées précédemment ont eu au moins deux conséquences sur l'expérimentation que nous nous sommes attachées à développer ci-après :

1. les critères de sélection des organismes référents par le comité de sélection sont restés relativement flous, ce qui n'a pas manqué de susciter l'incompréhension de certains des organismes déboutés.
2. les modalités de désignation des membres ont été laissées à l'appréciation des organismes candidats. Certains procédés posent question et peuvent apparaître en contradiction avec l'état d'esprit dans lequel le CNLE souhaitait mettre en œuvre le 8^{ème} collège.

En ce qui concerne le **premier point**, nos analyses nous amènent aux conclusions suivantes :

Dix-huit candidatures ont été reçues par le secrétariat général du CNLE dans les délais impartis. Quatre de ces candidatures ont été déclarées non conformes au motif que les personnes pressenties pour siéger au sein du 8^{ème} collège n'étaient pas des personnes en situation de pauvreté ou de précarité mais des élus ou gestionnaires des structures candidates.

L'arbitrage entre les 14 autres candidatures s'est fait essentiellement sur la base de deux critères discriminants par le comité de sélection²⁴, qui coïncident avec les deux critères de recevabilité inscrits dans l'appel à candidatures, à savoir :

- l'antériorité de l'organisme candidat en matière de participation;
- la capacité de l'organisme candidat à accompagner les membres du 8^{ème} collège.

Deux écueils ont été repérés :

- Le crédit de l'expertise en matière de participation accordé par le comité de sélection concernait le réseau d'appartenance ou la structure sur la base de ses réalisations passées ou en cours, et non spécifiquement l'expérience des personnes désignées par leur organisation en tant que référents qui n'était pas

²⁴ Le comité de sélection était composé du Président du CNLE Etienne Pinte ; de deux représentants de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) : Brigitte Bernex, sous-directrice de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, et Guy Janvier, chargé de mission auprès de la directrice générale et rapporteur du groupe de travail sur la participation du CNLE ; d'un représentant de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), d'un représentant de la Fondation de France : Elisabeth Maurel ; d'un représentant des partenaires sociaux : Chantal Richard (CFDT) ; de deux personnalités qualifiées siégeant au CNLE : Agnès de Fleurieu et Amar Dib ; de Christiane El Hayek, secrétaire générale du CNLE.

toujours détaillée dans la réponse à l'appel à candidatures. Il est apparu dans le cadre des investigations que les référents désignés par les organismes retenus n'avaient ainsi pas tous d'expérience en matière de conduite ou d'animation de démarches participatives.

- L'appréciation de la capacité des organismes à accompagner les membres du 8^{ème} collège s'est faite sur la base de critères non clarifiés préalablement : nombre d'interlocuteurs ressources désignés ? pré-existence d'un collectif de personnes en situation de précarité ? compétences des référents désignés ? format et fréquence des rencontres ou temps d'échanges planifiés ?

Il ne s'agit pas ici de contester le travail de sélection opéré par le comité mais de pointer le fait que la visibilité de ses membres était somme toute limitée.

Cette absence de critères clairs a pu être interprétée comme un manque de transparence par les organismes déboutés. Par ailleurs, certains membres du CNLE qui se sont exprimés à l'occasion de l'enquête internet (4 des 33 répondants) ont estimé que le processus de sélection des organismes candidats ne pouvait être considéré comme complètement satisfaisant. Les points d'insatisfaction repérés renvoient notamment au fait que la sélection se soit opérée exclusivement à partir de la « profession de foi » des organismes et non des motivations exprimées par le candidat. Certains membres font également, avec le recul de douze mois d'expérimentation, le constat d'un manque d'implication de certains organismes référents qu'ils interprètent a posteriori comme la résultante de choix du comité de sélection insuffisamment « *inspirés* ».

En ce qui concerne le **deuxième point**, nous dressons le bilan suivant :

Rappelons tout d'abord que le nom des personnes pressenties pour siéger au sein du 8^{ème} collège devait être mentionné par les organismes candidats dans la réponse à l'appel à candidatures.

Les voies empruntées par les organismes pour parvenir à positionner ces noms ont été diverses. Les organismes candidats n'ont en effet pas tous procédé à une information large de leurs structures adhérentes ou délégations locales (cf. fédérations ou mouvements nationaux) et/ou des publics en situation de pauvreté ou de précarité avec lesquels ils étaient en contact.

Certains ont en effet privilégié une **approche ciblée de certaines personnes** repérées comme étant « *en capacité* » de participer à la démarche et exercer le mandat de titulaire ou suppléant.

Les principaux arguments avancés pour justifier ce choix sont :

- **en premier lieu, le délai de réponse laissé par le CNLE**, jugé trop court²⁵, pour organiser un processus d'information / d'appel à candidatures large et une désignation démocratique par les pairs.

Un travail de « pré-sélection » a été opéré par le référent, seul ou avec l'appui d'autres professionnels, sur la base de critères très variés. Ont ainsi été écartées par certains les personnes présentant des problèmes d'addictions, par d'autres ceux maîtrisant mal le français, au profit de ceux « *en capacité de prendre la parole en public* », d'être « *autonomes pour venir à Paris* » ou encore disposant de « *disponibilités sur les projets personnels* ». L'expérience en matière de participation a également pu s'avérer décisive.

« *Il faut un minimum de sélection car toutes personnes ne peuvent pas participer.* » affirmera ainsi un accompagnant interrogé.

Ces organismes ont évoqué des regrets et frustrations par rapport à ce mode de sélection/ désignation des personnes. Le témoignage qui suit est illustratif : « *Bien évidemment, on a du faire très vite car les noms devaient figurer dans la réponse. Je n'aurais pas fait pareil si j'avais eu le temps. J'ai demandé à des collègues au niveau national s'ils avaient des idées de personnes. Certains ont tout de suite donné des noms.* ». La personne interrogée précise « *dans une grosse organisation comme la nôtre, c'est difficile de pratiquer différemment. L'alternative c'était un gros appel à candidatures. Dans le temps imparti, ce n'était pas réaliste.* »

- **en second lieu la volonté d'aller chercher des personnes faisant partie « des plus fragiles, des invisibles »**, en faisant notamment le pari que d'autres organismes candidats privilégieraient, pour reprendre les termes de l'une des référentes interrogées, « *l'élite de l'élite des pauvres, ceux que l'on retrouve dans toutes les instances et les colloques, rompus à la prise de parole en public* ».

Des membres actuels du 8^{ème} collège expriment un malaise par rapport à ce processus de désignation. Si, pour certains, la sélection s'est faite dans la transparence, et selon une procédure progressive et/ ou une désignation par les pairs, d'autres sont dans l'incapacité d'expliquer pour quelles raisons ils ont été choisis par leur organisme référent sans avoir été en quelque sorte « *mis en concurrence* » avec d'autres volontaires potentiels. Par voie de conséquence, certains membres se questionnent encore à ce jour sur leur légitimité:

« *On ne m'a pas dit pourquoi moi. On m'a demandé par téléphone, mais je ne sais pas comment. On me demande encore aujourd'hui pourquoi moi ? Il y a des gens plus compétents que moi au sein de [organisme X]. Il y a des personnes qui sont plus dans la précarité que moi, plus dans la « merde », pourtant ils étaient plus instruits* ».

Il est important de préciser que les avis divergent clairement lorsqu'il s'agit de déterminer si des critères doivent prévaloir au moment de la désignation des personnes. Si les membres du 8^{ème} collège et une partie des référents considèrent que toute

²⁵ L'appel à candidatures a été publié le 23 février sur le site du CNLE. La réponse était attendue pour le 30 avril au plus tard.

personne, quels que soient ses qualités, son profil, sa situation ou son niveau de formation doit pouvoir prétendre exercer un mandat au sein du 8^{ème} collège du CNLE et attendent de l'administration la mise à disposition de moyens permettant d'accompagner cette ambition (accompagnement renforcé notamment), d'autres parmi les référents considèrent à l'inverse que certains critères devraient être rédhibitoires (addictions, faible autonomie...).

Les membres du CNLE sont eux-mêmes partagés sur le sujet²⁶ : une courte majorité estime que des pré-requis sont nécessaires pour prétendre participer aux travaux du Conseil. Ces pré-requis renvoient toutefois moins aux qualités et connaissances supposées de la personne appelée à siéger au sein de l'instance (« *maîtrise de certaines capacités : prise de parole apprentissage, analyse* », « *maîtrise de la langue* »), ou à sa situation (« *réinsertion suffisamment avancée* ») qu'à son expérience en matière de participation ou aux conditions de cette participation et aux moyens déployés pour l'appuyer (maîtrise du fonctionnement de l'instance et de son historique, « *être accompagné quand on retourne dans son association ou bien sa structure afin d'éviter l'isolement et pouvoir parler de façon "collective"* », mise en place de temps de formation et d'accompagnement « *en amont, eu cours et en aval des réunions* » permettant de « *convaincre que son témoignage est important et pour l'aider à formaliser ses interventions* »).

L'absence de positionnement et d'instructions claires du CNLE sur ce point dans l'appel à candidatures et sur les modalités devant présider à la désignation des personnes a conduit certains à opérer un travail de « sélection » – certes en partie sous la contrainte temporelle – mais qui nous apparaît en contradiction avec l'esprit de la démarche et les principes défendus par le CNLE dans le rapport sur la participation publié fin 2011. Il apparaît donc important que ces éléments soient clarifiés en vue du prochain mandat.

2.2.3 L'importance du facteur temps

Comme nous l'avons souligné plus haut, le délai de réponse à l'appel à candidatures (5 semaines²⁷) est apparu insuffisant. Les investigations ont permis de mettre en avant le fait que ce calendrier resserré avait directement influé sur les modalités de désignation des personnes pressenties pour intégrer le 8^{ème} collège.

Ce rythme accéléré, qui peut être interprété par certains comme de la précipitation, ainsi que l'imprécision du cahier des charges sur un certain nombre de points, ont fait naître des débats au sein des organismes, entre national et local, direction et salariés, au moment de prendre la décision finale d'« *y aller ou pas* ». Certains interlocuteurs ont ainsi pu émettre des réticences plus ou moins fortes à s'engager dans l'expérimentation, estimant que cette précipitation pouvait mal augurer de la suite. C'est le cas notamment pour 2 des 8 référents interrogés.

²⁶ Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège – Amnyos – Juin 2013.

²⁷ Ce temps de gestation a toutefois pu s'avérer plus confortable pour certains des organismes candidats si l'on prend en considération le fait que les organismes issus des réseaux des membres du CNLE avaient selon toute vraisemblance déjà été informés de la prochaine sortie d'un appel à candidature (dès la décision prise de s'engager dans l'expérimentation).

Certains propos illustrent un engagement à marche forcée et un fort scepticisme : « *Les conditions ne me semblaient pas réunies pour que la participation de ces personnes se fassent dans les meilleures conditions. Lorsque j'ai exprimé mes craintes, on m'a répondu qu'il "fallait en être" ».*

Vu de l'extérieur, la démarche du CNLE a pu apparaître quelque peu improvisée et donner le sentiment d'une participation « alibi » car ne prenant pas en compte le temps de l'information et de la mobilisation des personnes en situation de pauvreté et de précarité potentiellement intéressées pour s'inscrire dans la démarche.

2.3 Des résultats satisfaisants sur le double plan de la diversité et du niveau de participation des membres du 8^{ème} collège même si des points de vigilance demeurent

2.3.1 Un objectif de diversité au sein du CNLE atteint

Dans son communiqué de presse diffusé le 15 juin 2012²⁸, le CNLE affirmait sa volonté d'introduire de la « diversité » au sein du 8^{ème} collège, qui s'exprimerait notamment au travers de « *la parité femmes-hommes des membres* », « *d'une diversité des âges, des origines géographiques* » mais aussi de « *différents types de parcours d'insertion et de situations vécues* ».

Cet objectif peut être considéré comme atteint à l'aune des 12 premiers mois d'expérimentation. Malgré les imperfections que nous avons soulignées plus haut sur le plan de la procédure, le travail opéré par le comité de sélection sur la base des profils des candidats (« profil » de l'organisme référent et « profils » des membres candidats à l'entrée au 8^{ème} collège) esquissés dans la réponse à l'appel à candidatures, a permis au CNLE d'accueillir en son sein, à l'échelle du 8^{ème} collège, des membres d'âges divers, domiciliés sur l'ensemble du territoire national et d'atteindre la parité hommes- femmes. Les membres du comité ont en effet été attentifs à retenir des candidatures d'organismes offrant la perspective d'une désignation de représentants de personnes en situation de précarité et/ ou de pauvreté aux profils divers (localisation géographique, activité, types de publics accompagnés...). La volonté du Président de laisser la place à des « petites structures » a également pesé au moment de la décision.

Les échanges de l'équipe d'évaluation avec les membres du 8^{ème} collège ont confirmé que les « expériences » de la précarité et de l'exclusion étaient multiples.

Au moment de leur entrée au CNLE, la situation des uns et des autres différait sensiblement et notamment :

- La situation face à l'emploi ;
- La situation face au logement ;
- La situation de handicap ;
- L'origine géographique, ethnique, culturelle ;
- La situation administrative,
- Le statut parental.

²⁸ Communiqué de presse du CNLE au sujet du 8^{ème} collège, 15 juin 2012

Les membres actuels, titulaires et suppléants, disposent par ailleurs de niveaux de formation divers.

La majorité des membres présentés par les 8 organismes référents disposait d'au moins une première expérience de la participation, dans un (ou plusieurs) cadre(s) plus ou moins institutionnalisés, à des échelles et sur des registres très divers, sans pour autant pouvoir être considérés comme des « professionnels » de la participation. On recense ainsi parmi ces expériences la participation à des conseils d'établissement d'hébergement, des universités populaires, des temps d'échange et partage avec des bénévoles et/ou des professionnels du travail social, à des démarches de co-formation en vue du croisement des savoirs, à des démarches d'auto-médiatisation, etc... Certains sont membres d'un Conseil de la Vie Sociale²⁹ (CVS) ou encore élus au sein des Conseils Consultatifs des Personnes Accueillies³⁰ au niveau régional ou national (CCPA et CCPA).

Notons par ailleurs, que certains sont des citoyens investis en tant que bénévoles dans des associations sur des engagements divers.

Les membres du CNLE qui se sont prononcés dans le cadre de l'enquête internet³¹ sont largement majoritaires à reconnaître comme atteint cet objectif de diversité (25 répondants sur 33), diversité que certains membres ont également perçue et mesurée à l'occasion des prises de parole de ces derniers en plénière.

Si l'objectif de diversité apparaît atteint sur cette première année d'expérimentation, il convient de préciser qu'il est susceptible d'être bousculé sur le temps long en lien avec les démissions et nouvelles nominations qui ne manqueront pas d'intervenir au niveau du 8^{ème} collège. Précisons néanmoins que le profil des organismes référents sélectionnés est déterminant pour rendre cette diversité possible et garantir son maintien dans le temps, sur un certain nombre de critères clefs (situation face au logement, à l'emploi, domiciliation...) et que les choix réalisés par le comité de sélection dans le cadre de l'expérimentation s'avèrent en ce sens judicieux.

Notons que certains membres du CNLE ont tenu à préciser dans le cadre de l'enquête que l'objectif de diversité n'était pas une « fin en soi » : « *La diversité est importante mais l'implication et la participation active (avoir des choses à dire et pouvoir le dire avec ses mots) est*

²⁹ Le CVS doit être mis en place dans les établissements et services assurant un hébergement ou un accueil de jour continu ainsi que dans les établissements ou services assurant une activité d'aide par le travail. Il doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social ainsi que celles de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il est instauré par le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles

³⁰ Cette instance, portée par la Fondation de l'Armée du Salut (FAS), la FNARS et l'UNIOPSS, avec le soutien du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et le logement (CNPHL), a été mise en place en mars 2010. Elle a été créée afin que les personnes accueillies ou accompagnées soient associées à la réflexion engagée par le gouvernement sur la refonte des dispositifs d'hébergement et de logement. Aujourd'hui, le CCPA est une instance consultative pilotée par la FAS. Le CCPA est constitué à 1/3 d'intervenants sociaux (bénévoles ou professionnels d'associations ou de fédérations), aux 2/3 de personnes accueillies ou hébergées en structures ou personnes accompagnées par des associations. Source : site internet du CNLE consulté le 13 mars 2013.

³¹ Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège - Amnyos - Juin 2013.

essentiel. Donc je préfère moins de diversité et plus d'investissement mais si on peut faire les deux c'est parfait mais difficile » (Didier PIARD, Croix-Rouge Française)

2.3.2 Un niveau élevé de participation des membres du 8^{ème} collège aux travaux du CNLE

Rappel :

L'appel à candidatures pour la constitution du 8^{ème} collège stipule que les membres du 8^{ème} collège doivent s'engager à :

- Participer très régulièrement aux réunions plénières mensuelles,
- Participer également aux réunions préparatoires planifiées la veille des réunions plénières.

Les douze premiers mois d'expérimentation se caractérisent par le très faible taux d'absentéisme des membres du 8^{ème} collège aux séances plénières du CNLE ainsi qu'aux réunions préparatoires animées par l'ANSA la veille des plénières, et ce malgré un calendrier particulièrement bousculé par les sollicitations du gouvernement dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la *Conférence nationale contre la pauvreté*, puis celle du *Plan quinquennal*.

L'indisponibilité ponctuelle de certains titulaires a été compensée, dans la majorité des cas, par la mobilisation de leur suppléant.

Participation des membres du 8^{ème} collège aux réunions préparatoires animées par l'ANSA et séances plénières du CNLE

Date	Type de réunion	Thème principal de la réunion	Nb de participants titulaires	Nb de participants suppléants	Total nombre de participants
13/06/2012	Préparation	Installation du 8 ^e collège	8	7	15*
14/06/2012	Plénière		8	7	15*
5/09/2012	Préparation	Rencontre avec ministre et conférence nationale, étude Rhône alpes	8	0	8
10/09/2012	Plénière		7	1	8
20/09/2012	Préparation	Rencontre avec ministres et 1 ^{er} ministre : objectifs de la conférence nationale	7	1	8
20/09/2012	Plénière		7	1	8
10/10/2012	Préparation	Lancement des Groupes de travail de la conférence	6	2	8
11/10/2012	Plénière		6	2	8
15/11/2012	Plénière	Suivi des Groupes de travail	4	3	7
12/12/2012	Préparation	Bilan conférence nationale	7	0	7
13/12/2012	Plénière		7	0	7
16/01/2013	Préparation	Actualités européennes, rapport sur la pauvreté	8	0	8
17/01/2013	Plénière		8	0	8
27/02/2013	Préparation	Retour sur le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et sa mise en œuvre	8	3	11**
28/02/2013	Plénière		8	3	11**
26/03/2013	Préparation	Présentation du PNR 2013, de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse » adoptée	7	0	7

27/03/2013	Plénière	par le CIJ, des travaux du CIV et leurs liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté	6	0	6
24/04/2013	Préparation	Propositions du rapport « Les aides aux familles », proposition de loi sur les allocations familiales pour les familles dont les enfants sont placés, cadre méthodologique du rapport de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté	5	1	6
25/04/2013	Plénière		5	1	6
29/05/2013	Préparation	« Garantie jeunes » et CNS	7	0	7
30/05/2013	Plénière		7	0	7
26/06/2013	Préparation	Mise à l'abri, d'orientation et d'évaluation des jeunes isolés étrangers et avis du CNLE sur la pauvreté des enfants	7	1	8
27/06/2013	Plénière		7	1	8

* La séance plénière du CNLE du 14 juin 2012 correspond à la séance d'installation du 8^{ème} collège. Titulaires et suppléants étaient conviés à la rencontre.

**La séance plénière du CNLE du 28 février 2013 a été exceptionnellement ouverte à la fois aux titulaires et aux suppléants du 8^e collège du CNLE du fait du programme particulier à l'ordre du jour incluant une intervention de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, pour présenter aux membres du CNLE son programme de travail, en lien avec la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

2.3.3 ...qui ne doit pas masquer une problématique propre aux suppléants qui met potentiellement en péril la continuité de la représentation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE

Les suppléants ont été, au même titre que les titulaires, fortement mobilisés par les organismes référents dès l'appel à candidatures, ce qui n'a pas manqué de renforcer leur intérêt pour l'expérimentation et de faire naître des attentes importantes par rapport à cette participation. Leur présence à la séance plénière d'installation du 8^{ème} collège, le 14 juin 2012, aux côtés des titulaires, a contribué à renforcer cette mobilisation.

Or, le fonctionnement du CNLE ne prévoit pas, fort logiquement, la participation simultanée des titulaires et des suppléants aux séances plénières. Dès lors, la participation des suppléants aux réunions préparatoires n'a pas été prévue. Les référents se sont largement fait l'écho de l'incompréhension des suppléants renvoyant à cette décision et du sentiment de « relégation » grandissant.

Les difficultés –voire l'absence- de mise en œuvre de collectifs de pairs au niveau local, (difficultés sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir plus loin dans le document) qui auraient sans doute constitué des opportunités d'échanges entre titulaires et suppléants, ainsi que la distance géographique séparant dans la majorité des cas titulaires, suppléants et référents, a renforcé cet isolement et le sentiment d'être « un membre de seconde zone ».

La mobilisation au pied levé de suppléants pour des remplacements de dernière minute en séance plénière s'est avérée particulièrement complexe pour les référents et inconfortable pour les suppléants qui ont signifié dès les premiers mois d'expérimentation leurs difficultés à assurer la relève sans réelle visibilité sur l'historique des échanges et les travaux en cours.

La mobilisation dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté sans cette assise préalable a été d'autant plus source de stress. L'impossibilité de bénéficier de l'accompagnement collectif a renvoyé certains suppléants, positionnés dans les groupes de travail de la conférence, à de douloureuses difficultés de compréhension face à la complexité des sujets. Les suppléants se sont vus dans le même temps retirer la perspective d'éprouver davantage la prise de parole en public et accéder à des échanges constructifs entre pairs. Ainsi, l'ANSA a estimé dans son bilan intermédiaire que les positionnements pris par certains suppléants en séance plénière ou lors des réunions préparatoires étaient « *révélateurs du manque de connaissance du fonctionnement du CNLE* ».

Ces différentes réalités ne sont pas sans lien avec le fort turn-over enregistré au niveau des suppléants du 8^{ème} collège dès la rentrée de septembre 2012. Ainsi, sur les 8 organismes engagés dans l'expérimentation, 5 ont dû faire face à une démission du suppléant en cours de mandat (*voir tableau ci-dessous*).

En mars 2013, au moment de la rédaction du rapport intermédiaire, deux membres titulaires étaient sans suppléant. Début juillet 2013, le Secrétariat général du CNLE comptabilisait trois postes de suppléant vacants.

Organismes référents	Changements
ATD Quart-Monde	Aucun changement
CHRS La Chaumière	Aucun changement
COORACE Franche-Comté/ Jura Services	Plusieurs changements sont intervenus La personne positionnée en tant que suppléante dans la réponse à l'appel à candidatures est devenue titulaire dès le mois de juin 2012 suite au désistement de la titulaire qui venait de trouver un emploi et de quitter l'association Jura services. Un autre suppléant a été désigné dont l'engagement a été rapidement remis en question. La personne qui a exercé le mandat de titulaire durant plusieurs mois a démissionné au second trimestre 2012 pour entrer en formation. Une remplaçante a été désignée pour lui succéder. A fin juin, le poste de suppléant restait vacant.
Emmaüs France	Le titulaire est en place depuis le début de l'expérimentation. La personne positionnée au lancement de l'expérimentation en tant que suppléante a émis le souhait de se désengager dans les premiers mois de l'expérimentation. Elle a annulé sa participation au groupe de travail <i>Inclusion bancaire</i> dans le cadre de la Conférence au dernier moment et reste injoignable depuis plusieurs mois. Sa démission n'a toutefois été officiellement confirmée que tardivement. A fin juin, le poste de suppléant restait vacant.
FNARS Bretagne	L'actuelle titulaire était positionnée dans la réponse à l'appel à candidature, en tant que suppléante. Elle a pris le mandat de titulaire à la suite de la démission de la personne positionnée précédemment. Un suppléant a rapidement été désigné encore en place à ce jour.

MSE Sud-Est	Stabilité sur le mandat de titulaire. Un changement au niveau de la suppléante en juin 2013 : la suppléante, en recherche d'emploi au moment du lancement de l'expérimentation, a trouvé un poste à temps partiel début 2013. Elle a toutefois annoncé vouloir maintenir son engagement (possibilités d'arrangement avec son employeur) avant de démissionner (pour des raisons professionnelles) au profit d'une nouvelle personne immédiatement identifiée et appartenant au collectif Paroles de femmes de Rhône-Alpes.
Pôle-hommes	Stabilité sur le mandat de titulaire. Le suppléant a été remplacé en cours d'expérimentation.
Secours catholique	Les deux candidats positionnés dans la réponse à l'appel à candidatures ont été remplacés par deux nouvelles personnes avant le démarrage de l'expérimentation. La titulaire ainsi positionnée s'est désengagée après la Conférence. Une nouvelle titulaire, a rejoint le 8 ^{ème} collège en janvier 2013. Son suppléant a lui aussi démissionné de son mandat. La place de suppléant est vacante depuis plusieurs mois au moment de l'écriture de ce rapport.

Au début de l'expérimentation, les organismes référents ont, dans la majorité des cas, été prompts à positionner un autre candidat pour remplacer les membres démissionnaires. Ils ont été, très tôt dans la démarche, porteurs d'une demande d'association des suppléants aux séances préparatoires animées par l'ANSA la veille des plénières, demande à laquelle il n'a pas été donné de suite favorable par l'administration (ce changement aurait nécessité de modifier le cadre expérimental défini, de repenser le travail d'animation conduit par l'ANSA et de doubler l'enveloppe dévolue à la prise en charge des frais logistiques).

Il ressort de nos différents échanges croisés avec l'ANSA et les organismes référents en responsabilité vis-à-vis de ces personnes, que la déception/ frustration de ne pas être associées aux réunions préparatoires a suscité une forte et rapide démobilisation des suppléants.

Pour ces raisons, certains organismes référents ont explicitement mentionné avoir sursis volontairement à la recherche et à la désignation de nouveaux suppléants pour remplacer les démissionnaires. Une des référents concernée précise : *« Je ne sais pas quoi proposer au suppléant...Suivre l'aventure du titulaire ? Du coup, je me suis censurée... »*

Une autre confie ne pas s'être *« donné les moyens »* d'avoir un nouveau suppléant : *« Comme les suppléants ne servent à rien... J'ai trouvé quelqu'un pour prêter son nom. Je vais le faire pour arrêter d'avoir des coups de téléphone [du SG du CNLE] ».*

Qui plus est, la transmission d'information au sein de chaque « binôme » entre titulaire et suppléant n'a que rarement bien fonctionné en lien avec l'absence d'affinités personnelles, et/ ou l'éloignement géographique et/ ou l'absence d'espaces d'échanges en face-à-face. Le turn-over au niveau des suppléants n'a pas facilité la chose.

Forts de ces analyses, nous nous interrogeons sur la capacité du système actuel à assurer la continuité de la représentation faute de parvenir à « raccrocher » les suppléants au processus de participation. L'évaluation confirme par ailleurs combien l'acculturation aux règles, fonctionnement et codes d'une instance est un processus qui requière du temps et de la pratique.

Des réflexions, associant les organismes référents, doivent selon nous être engagées rapidement afin de déterminer comment sécuriser au niveau local l'accompagnement des suppléants et le « tuilage » avec le titulaire à l'issue de chaque plénière durant les six derniers mois d'expérimentation. La mise en œuvre de groupes de pairs locaux nous apparaît également comme doublement essentielle : elle doit permettre d'offrir un cadre d'expression pour le suppléant mais aussi de constituer un vivier de candidats potentiels à même de prendre la relève en cas de désistement d'un membre titulaire ou suppléant.

De la même manière, la question de l'accueil des personnes désignées en cours de mandat pour remplacer les membres démissionnaires doit également être mise sur la table car aucune procédure déterminant les responsabilités de chacun (prestataire en charge de l'accompagnement, organisme référent, Secrétariat général du CNLE...) dans cette intégration n'a été, à ce jour, définie. Or, elle conditionne la pérennité de l'engagement de ces personnes et leur capacité à exercer dans les meilleures conditions possibles leur mandat au sein du CNLE. Dans les faits, les récentes arrivées se sont, au dire même des principaux intéressés, plutôt bien déroulées. L'ANSA et les référents ont transmis un certain nombre de documents clefs. L'existence d'une Charte du 8^{ème} collège est également appréciée par les nouveaux arrivants. Notons enfin que l'apport des autres membres du 8^{ème} collège est apparu décisif dans ce processus de découverte et d'acculturation, pour leur apprendre à décoder l'environnement et les modalités de travail. Ce processus gagnerait toutefois à être précisé et les « incontournables » mieux définis.

2.4 Un processus d'intégration des membres du 8^{ème} collège satisfaisant mais néanmoins perfectible

Il nous est apparu essentiel de revenir sur les conditions d'intégration des membres du 8^{ème} collège afin de déterminer si le processus avait été satisfaisant et suffisant pour permettre une prise de mandat dans les meilleures conditions.

Il ressort de nos différentes investigations que suppléants et titulaires du 8^{ème} collège ont globalement eu le sentiment d'être bien accueillis par le CNLE et ses membres. Ces derniers ont également, à la quasi-unanimité³², estimé satisfaisant le processus d'accueil et de prise de fonction du 8^{ème} collège et considéré que les conditions étaient réunies pour que la participation de ces personnes - et notamment des plus fragiles - soit possible.

Néanmoins, le travail d'investigation a fait ressortir plusieurs points qui apparaissent, avec le recul, perfectibles :

- Les membres du 8^{ème} collège n'ont disposé que d'une demi-journée (4h) pour se découvrir et découvrir de manière plus approfondie l'institution CNLE (historique, mission, composition), à l'occasion de la réunion préparatoire positionnée la veille de la plénière du 14 juin 2012 et animée par l'ANSA.

³² Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège - Amnyos - Juin 2013.

Compte-tenu de la nécessité de se concentrer sur la délivrance des informations « de base », des « clefs » concernant le mandat et l'institution, le temps imparti n'autorisait pas la découverte des sujets à l'ordre du jour de la plénière du lendemain et du contenu des travaux antérieurs du CNLE (rapports, avis).

Les titulaires et suppléants du 8^{ème} collège se rejoignent pour dire qu'il y a eu globalement **un manque d'information** en direction des acteurs enrôlés dans la démarche. Ils soulignent le fait que les référents, et plus largement les personnels des organismes locaux retenus pour les accompagner, étaient pour partie « à l'aveugle » au moment du lancement de l'expérimentation et n'ont pu que très peu les préparer à leur mandat en amont de la première rencontre de travail.

Le 8^{ème} collège a pour ainsi dire « pris le train en marche ».

- La présentation aux autres membres du CNLE s'est effectuée directement en séance plénière sous la contrainte du temps, compte-tenu de l'ordre du jour³³. Les membres des 7 autres collèges n'ont ainsi eu que très peu de temps pour se présenter et présenter leur organisme de rattachement.

Il ressort des échanges avec les membres du 8^{ème} collège que la découverte mutuelle entre pairs au sein du CNLE aurait été probablement beaucoup plus limitée, voire insuffisante, sans les nombreuses perspectives de rencontres offertes dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté.

Le témoignage des autres membres du CNLE³⁴, va dans le même sens : la quasi-totalité considère que la Conférence a joué favorablement sur l'intégration des membres du 8^{ème} collège au sein du CNLE et favorisé la découverte mutuelle.

- La multiplicité des interlocuteurs gravitant autour du 8^{ème} collège, est une caractéristique forte de ces 12 mois d'expérimentation, ce qui n'a pas manqué de brouiller la visibilité et la compréhension des membres sur le périmètre de responsabilités de chacun.

Comme souligné plus haut, les besoins d'information et de pédagogie en direction des organismes référents retenus pour désigner les membres du 8^{ème} ont largement été sous-estimés.

Les référents ont été réunis pour la première fois le 27 juin 2012, soit plusieurs jours après la séance d'installation du 8^{ème} collège au CNLE, dans le cadre du comité de suivi de l'animation du 8^{ème} collège associant le CNLE, la DGCS, le Secours catholique (personnes en charge de la logistique du 8^{ème} collège) et l'ANSA. Cette réunion de travail a permis de préciser la méthodologie, les objectifs et les enjeux de la prestation de

³³ L'ordre du jour de la séance plénière du 14 juin 2012, outre l'installation du 8^{ème} collège, incluait l'intervention de deux délégués nationaux aux 11^{èmes} rencontres des personnes en situation de pauvreté qui s'étaient tenues les 10 et 11 mai 2012 à Bruxelles ainsi qu'une présentation de la deuxième vague du « Baromètre de la perception de la cohésion sociale », réalisé par le CREDOC en partenariat avec la DGCS

³⁴ Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège - Amnyos - Juin 2013.

l'ANSA ainsi que les principales règles de fonctionnement du CNLE afin que les référents disposent des repères nécessaires pour calibrer leur intervention. Le temps réservé aux questions/ réponses et aux échanges de pratiques s'est avéré toutefois très contraint. Les référents ont eu le sentiment qu'il s'agissait par ailleurs davantage d'une réunion de recadrage par les donneurs d'ordre que d'une réunion de partage d'information et d'articulation des interventions.

Ces carences en termes d'association des organismes référents post-sélection sont d'autant plus problématiques que le texte de l'appel à projets restait silencieux ou imprécis sur un certain nombre de points.

Ceci a contribué à positionner les organismes référents davantage comme des sous-traitants que comme des partenaires de l'expérimentation

Les entretiens ont démontré, à l'occasion de la première série d'entretiens en février 2012 soit 8 mois après l'installation du 8^{ème} collège, combien l'appréhension des enjeux, tout comme les pratiques d'accompagnement, restaient hétérogènes, et pour la plupart en-deçà, ou tout du moins en décalage, avec les attentes exprimées ce jour-là par le CNLE et la DGCS (*voir les éléments développés dans la partie 4 du présent document*).

De la même manière, certaines confusions ont perduré pendant plusieurs mois sur le mandat donné à la personne désignée. Les propos des membres du 8^{ème} collège laissent à penser que certains référents étaient ponctuellement tentés d'encadrer leur parole ou de les amener à s'inscrire dans les positions défendues par leur organisation: « *On [le référent] est allé à jusqu'à me dire quoi dire. Il reste une confusion entre structure et personne* » nous dira ainsi un titulaire.

Reprenons également les propos de cette référente pour qui certaines prises de position du titulaire qu'elle accompagne posent, de son point de vue, question car elles apparaissent « *à l'opposé des valeurs que l'organisation défend, elles posent des problèmes d'ordre stratégique et politique* ». Elle nous confirmera qu'elle ne s'interdit pas d'en faire part à celui-ci.

Ce témoignage démontre combien la pédagogie en direction des professionnels ou bénévoles appelés à accompagner les membres du 8^{ème} collège est essentielle pour mettre fin à ces pratiques qui nous apparaissent toutefois moins résulter d'une volonté d'instrumentaliser les personnes que d'une mauvaise appréhension des règles du jeu et du positionnement des organismes référents dans l'expérimentation.

Des constats similaires ont pu également être faits côté membres du CNLE pour qui le positionnement des organismes référents n'apparaît pas totalement clarifié, tout du moins au lancement de la démarche. Ainsi, lors de la séance d'installation du 8^{ème} collège, un des membres présents a-t-il exprimé le souhait que soit transmis à l'ensemble des membres des 7 collèges pré-existants « *un petit résumé court des associations* » auxquelles les membres du 8^{ème} collège « *appartiennent* ».

Vu de l'extérieur, le statut des membres du 8^{ème} collège a également pu être mal compris et retranscrit. Ainsi, dans la synthèse des travaux du groupe de travail post-CILE « *garantie jeunes* » publié sur le portail du gouvernement, la participante est identifiée

dans la catégorie « jeunes », en tant que « représentante du Secours catholique, membre du 8^{ème} collège du CNLE »³⁵.

³⁵ Document consulté le 18 juin 2013 sur internet à l'adresse suivante : <http://www.gouvernement.fr/presse/le-rapport-mode-d-emploi-de-la-garantie-jeunes-remis-au-premier-ministre>. Voir *composition du groupe* page 11.

3. Question 2 : La participation des membres du 8^{ème} collège est-elle sécurisée sur le plan logistique?

Réponse à la question évaluative :

OUI à l'issue de ces 12 mois d'expérimentation, la situation peut être qualifiée de satisfaisante. La situation a néanmoins été particulièrement chaotique pendant les 6 premiers mois de l'expérimentation en lien avec un défaut d'anticipation des besoins en matière de prise en charge des frais liés à la participation et des freins à lever pour favoriser cette participation mais aussi la situation d'urgence générée par la participation des membres du 8^{ème} collège à la Conférence nationale. La Conférence a, dans le même temps, complexifié la prise en charge de la logistique et précipité le processus de maturation du système de défraiement.

Synthèse des enseignements de l'évaluation pour la question évaluative n°2 :

- **Une dimension stratégique caractérisée par une mise en œuvre chaotique malgré les moyens déployés dès le démarrage de l'expérimentation (conventionnement prestataire, enveloppe financière dédiée...)**
 - Une vraie complexité à gérer pour l'ensemble des parties prenantes
 - Pas de procédures stabilisées avant décembre 2012
 - Des premiers mois marqués par des « ratés » concernant les conditions d'hébergement des membres du 8^{ème} collège.
 - Une dimension qui a vampirisé le travail d'accompagnement durant les premiers mois d'expérimentation
- **Un effet « accélérateur » de la Conférence**
 - Une insuffisante anticipation des besoins / des freins à lever au lancement de la démarche
 - Des catégories de dépenses éligibles élargies durant la Conférence pour permettre la levée des freins à la participation (administration fortement mobilisée, souple et réactive)
- **Une situation aujourd'hui globalement largement satisfaisante**
 - Des conditions de remboursement des frais induits favorables et ouvertes,
 - Des moyens financiers renforcés
 - Un appui décisif des organismes référents pour la gestion de l'avance des frais aux membres du 8^{ème} collège
 - Un interlocuteur dédié à temps plein au sein de l'organisation en charge de la logistique bien repéré par les parties prenantes, réactif, et dont le travail est salué
 - Des demandes de gestion de certains aspects logistiques en autonomie formulées par certains membres du 8^{ème} collège accueillies favorablement par l'administration
- **Malgré cela, la participation ne s'avère pas toujours totalement indolore financièrement pour certains membres du 8^{ème} collège, en lien notamment avec une volonté de s'affranchir de la « dépendance » vis-à-vis des organismes référents et/ ou des difficultés d'accès aux ressources mises à disposition par ces derniers.**

3.1 La logistique : un aspect stratégique caractérisé par une mise en œuvre chaotique malgré les moyens déployés dès le démarrage de l'expérimentation

3.1.1 *Des premiers mois d'expérimentation marqués par une mise à contribution de l'ensemble des parties prenantes et une omniprésence de la question logistique*

Différents rapports et études³⁶ sur la participation des personnes en situation de pauvreté et/ ou de précarité avaient pointé l'importance stratégique de la dimension logistique et le caractère déterminant du remboursement des frais engendrés par la participation dans l'engagement des personnes en situation de précarité désireuses de s'investir dans des instances consultatives.

L'appel à candidatures pour la constitution du 8^{ème} collège confirmait ainsi le remboursement des « frais de transport et de séjour » que les membres du 8^{ème} collège étaient susceptibles d'engager à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de leur mission au CNLE.

Dans un contexte où, jusqu'à l'installation du 8^{ème} collège, le remboursement des frais liés à la participation constituait une intervention très marginale pour le CNLE³⁷, où des contraintes internes fortes limitaient toute velléité de porter le système de remboursement de frais par les services de l'Etat³⁸ et où le secrétariat général du CNLE ne disposait pas des moyens humains nécessaires pour prendre en charge la logistique (réservation des billets de train et recherche d'hébergement) des membres du 8^{ème} collège, le besoin de recourir à un intervenant extérieur s'est imposé d'emblée au niveau de l'administration. Le rapprochement d'avec le prestataire actuel, le Secours Catholique, disposant d'une convention avec la DGCS et possédant en son sein un service dédié, s'est fait en amont de l'installation du 8^{ème} collège.

Une convention a été signée rapidement avec la DGCS visant à mettre en œuvre une « action d'appui à l'organisation et au fonctionnement du 8^{ème} collège » sur l'année d'expérimentation pour un budget global d'intervention estimé à 26 250 €³⁹ pour 10 déplacements sur Paris correspondant aux 10 séances plénières planifiées sur la durée de l'expérimentation (juin 2012 - juin 2013) pris en charge intégralement par l'administration. Cette convention a été complétée à la rentrée de septembre 2012 par un avenant pour couvrir les frais supplémentaires engendrés dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté par la participation des membres du 8^{ème} collège et de

³⁶ Citons notamment le rapport sur la participation du groupe de travail sur le CNLE et les travaux portant sur la participation des bénéficiaires du RSA lancés par la DGCS ayant fait l'objet d'un guide spécifique publié en 2012 à destination des Conseils généraux..

³⁷ En effet, les remboursements de frais étaient jusqu'à l'installation du 8^{ème} collège, rares au niveau du CNLE. Les membres statutaires sont en effet pour la plupart domiciliés sur Paris ou la proche banlieue et les éventuels frais occasionnés par leur participation sont dans la majorité des cas pris en charge par leur organisation de rattachement. Ils assument par ailleurs l'avance des frais.

³⁸ Ont été citées notamment par l'administration : la difficulté de mettre en place une régie publique pour organiser le système de remboursement, la grande complexité pour mettre en place un système d'avance de frais, procédure très lourde et non compatible avec le besoin de réactivité et de souplesse qui caractérise la participation au CNLE.

³⁹ Le budget global de l'action est ventilé comme suit : 6240 € pour l'hébergement et les petits déjeuners, 4758 € pour les repas, 13 428 € pour les déplacements et 1824 € pour les charges fixes de fonctionnement correspondant aux charges de personnel pour le Secours Catholique.

personnes en situation de pauvreté ou de précarité n'appartenant pas au CNLE (coût global de 50 000€⁴⁰).

Malheureusement, les modalités d'intervention en matière logistique n'ont été stabilisées dans le détail qu'assez tardivement faute d'être mentionnées dans cette convention: les 6 premiers mois de fonctionnement se caractérisent par l'absence de procédures formalisant les interventions des différents acteurs impliqués dans l'expérimentation dans le processus de réservation/ confirmation des déplacements, précisant les modalités de prise en charge des frais ainsi que les conditions d'hébergement et de transport retenues pour les membres du 8^{ème} collège.

Il faudra attendre décembre 2012 pour que soient stabilisés dans une note de cadrage⁴¹ le type de dépenses prises en charge, la procédure à suivre ainsi que les justificatifs à fournir au Secours catholique pour le remboursement des frais. Le besoin de stabiliser les procédures pour fluidifier et sécuriser le système a été largement sous-estimé.

Cette absence de cadre explique en partie combien la gestion de ces aspects logistiques a été chronophage à tous les niveaux et pour tous les interlocuteurs durant les huit premiers mois d'expérimentation.

Au-delà de l'investissement, en première ligne, du Secours catholique, l'ensemble des acteurs impliqués dans l'expérimentation ont été largement mis à contribution entre juin et décembre 2012 :

- Le secrétariat général du CNLE, notamment au démarrage de l'expérimentation ;
- Les organismes référents, rapidement sollicités pour assurer l'avance de frais aux membres du 8^{ème} collège mais aussi pour répercuter les informations relatives à la logistique aux titulaires et/ ou suppléants ne disposant pas d'accès immédiat à internet ou de téléphone;
- La DGCS, en relais ponctuel au démarrage puis en appui quasi-quotidien en novembre et décembre à l'occasion de la Conférence;
- Enfin, l'ANSA qui a joué un rôle de coordination important entre les différents intervenants et s'est attachée à clarifier et rappeler un certain nombre de points de procédures dans ses comptes rendus de la période. L'ANSA a proposé dès le mois de juin d'organiser les réunions dans ses propres locaux et d'avancer les frais pour le déjeuner précédant la réunion préparatoire mais également d'assurer la distribution de tickets de métro pour les déplacements des membres du 8^{ème} collège. Elle a également été amenée à assurer des dépannages ponctuels pour certains types de frais (taxi notamment). Les réunions préparatoires ont été largement « vampirisées » par les aspects logistiques et les animateurs fréquemment interpellés en direct par les organismes référents sur ces questions.

De son côté, le Secours catholique a dû faire preuve d'une souplesse et d'une adaptabilité maximum pour répondre aux changements de planning de dernière minute

⁴⁰ A noter : la DGCS a validé le recrutement d'une personne en CDD à mi-temps pour renforcer les équipes du Secours Catholique à l'occasion de la conférence.

⁴¹ Cf. Note de cadrage rédigée par le Secours Catholique avec l'appui de la DGCS « Modalités de prise en charge des déplacements des personnes en situation de pauvreté ou de précarité dans le cadre des travaux du CNLE » décembre 2012.

imposés par les saisines extérieures en direction du CNLE et l'actualité, mais aussi les demandes de modifications émanant des membres du 8^{ème} collège (changement d'horaires pour convenances ou contraintes personnelles). Le calendrier de référence organisé autour de dix regroupements annuels en plénière a rapidement volé en éclat et les velléités d'anticipation des déplacements se sont rapidement avérées caduques dans le cadre de la Conférence. Les mois de novembre et décembre ont été plus particulièrement caractérisés par des journées « *marathon* » avec un fort sentiment partagé de « *bricolage* » et/ ou « *d'improvisation* » sur la dimension logistique par les uns et les autres. Leur charge de travail ne les rendent pas toujours aptes à faire preuve de réactivité pour répondre aux demandes du SC. « *Pendant la conférence, ça pouvait prendre des demi-journées entières* » précisera ainsi cette référente en charge de l'accompagnement d'une titulaire et de sa suppléante, toutes deux inscrites dans les groupes de travail. Les changements de calendrier et de lieux de regroupements ont fortement insécurisé les personnes en situation de précarité invitées à participer aux groupes de travail en même temps qu'ils ont considérablement compliqué l'intervention du Secours Catholique et des organismes référents.

A noter qu'un certain nombre de membres du 8^{ème} collège ont réclamé assez rapidement davantage d'autonomie et plaidé pour un système d'avance directe⁴². Plusieurs membres du 8^{ème} collège ne dépendent plus à ce jour, conformément aux souhaits qu'ils ont exprimé, de leur organisme référent pour l'avance des frais ou, comme c'est le cas pour une des titulaires, du Secours catholique pour la réservation de l'hébergement sur Paris.

Les dispositions actuelles sont considérées comme satisfaisantes par l'ensemble des membres du 8^{ème} collège.

Il n'en reste pas moins que les informations et demandes de confirmation sur les aspects logistiques transitent assez largement par mail. Dès lors, certains membres du 8^{ème} collège restent dépendants de leurs référents (notamment ceux qui n'ont pas d'équipement informatique et/ ou d'accès à internet) même si des contacts directs entre Secours catholique sont fréquents. Une difficulté est par ailleurs repérée pour la titulaire qui a récemment quitté la structure d'hébergement également organisme référent qui ne peut administrativement continuer à faire l'avance de frais.

⁴² Le système d'avance direct avait été envisagé par l'administration et le CNLE au démarrage de l'expérimentation avant d'être écarté. Si cette option peut apparaître comme une alternative intéressante, elle n'est en effet pas applicable de manière indifférenciée à tous les membres actuels et futurs du 8^{ème} collège. La diversité des situations est en effet une caractéristique forte des premiers mois d'expérimentation: situation d'interdit bancaire, pas de compte bancaire, situation d'illettrisme, pas de ligne téléphonique, pas d'accès à internet,.... Dès lors, comment exiger de ces personnes la prise en charge de la réservation et la planification de leurs déplacements ? Le recours à un tiers apparaît, dans ces configurations, indispensable. L'option de faire porter cette charge aux organismes référents en grande proximité a pu également être évoquée (notamment par l'ANSA dans son bilan intermédiaire de janvier 2013). Elle peut néanmoins être potentiellement source de rigidité dans un contexte où le CNLE réagit à l'actualité et de nombreux changements de dernière minute occasionnent des modifications logistiques. Elle pose par ailleurs, côté organismes référents, la question de l'acceptabilité de la charge de travail supplémentaire qu'elle ne manquerait pas d'occasionner. Enfin, elle rend difficile voire impossible toute tentative de réservation conjointe visant, comme c'est le cas actuellement, à loger sur un même établissement, plusieurs membres du 8^{ème} collège. Or certains membres sont demandeurs sur ce plan.

3.1.2 ***Un affûtage à marche forcée dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté sur le plan des dépenses éligibles***

On distingue clairement deux périodes au sein de ces 12 mois d'expérimentation :

1. **La période juin- décembre 2012** qui correspond à la mobilisation des membres du CNLE pour la participation à la Conférence et aux groupes de travail préparatoires.

De nouvelles problématiques se sont posées à cette occasion et notamment celles de la prise en charge de certains frais jusque-là non explicitement reconnus ou tout du moins évoqués comme des dépenses éligibles. Ces circonstances inédites de la Conférence ont amené à un besoin de réactivité accrue (modifications de dernière minute, résolution de problématiques nouvelles nécessitant un accord préalable de l'administration pour la prise en charge de frais qui n'entraient pas jusque-là dans les frais habituellement pris en charge par le Secours Catholique...) Les règles d'éligibilité et de prise en charge ont ainsi été posées au fur et à mesure que les cas de figure se sont présentés. Fort heureusement, les décisions se sont faites de manière réactive côté DGCS et la souplesse a dominé.

De nouveaux frais rentrent ainsi dans les dépenses éligibles, et notamment les frais de taxi (avant 8h et au-delà de 22h) mais aussi des frais de garde pour enfants. Ceci a constitué un moyen de sécurisation des personnes (plus de dépendance aux transports en commun en cas de retours tardifs au domicile), mais a aussi permis la levée des freins à la participation (femmes avec enfants en bas âge).

La conférence a joué le rôle d'accélérateur. « *Il fallait assurer la présence des personnes car le Gouvernement s'y était engagé, nous avions une obligation de moyens* » précisera ainsi la DGCS.

Les membres du 8^{ème} collège concernés regrettent toutefois l'insuffisante anticipation de la part de l'administration et soulignent ce qu'ils perçoivent comme des contradictions des donneurs d'ordre qui entendent favoriser la participation sans toutefois se donner d'emblée les moyens de lever les freins propres à chacun.

« Par exemple, on savait que j'étais une mère avec un enfant en bas âge mais on n'a pas mis en place une aide. Ils ne mettent pas en place les moyens pour que tout le monde puisse participer. [...] Il a fallu 6 mois pour régler la question de la garde d'enfants, ni le centre d'hébergement [organisme référent], ni le CNLE n'était concerné. Je ne m'attendais pas à devoir négocier. »

« *S'il n'y avait pas eu la conférence, on n'aurait pas eu l'aide logistique* » résume cette autre titulaire en faisant référence à la prise en charge des frais de taxi.

2. **La période janvier - juin 2013** qui correspond à une phase de stabilisation et de routinisation malgré une actualité restée dense pour le CNLE et plus spécifiquement pour les personnes siégeant au 8^{ème} collège.

Les retours de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'expérimentation, au premier rang desquels les membres du 8^{ème} collège et les référents, montrent que les procédures sont désormais rodées et que le système est fluide, sécurisé et réactif.

Le Secours catholique, avec le soutien financier de la DGCS, a mis en place au mois d'avril un système qui rompt avec celui en vigueur lors des premiers mois de l'expérimentation⁴³ en recrutant une personne à temps plein (CDD jusqu'en décembre 2013 soit la fin de l'expérimentation), chargée exclusivement de la prise en charge de la logistique du 8^{ème} collège et de la gestion des remboursements des frais engagés par les organismes référents pour le compte des membres du 8^{ème} collège ou par les membres eux-mêmes. Cette interlocutrice unique est bien repérée de l'ensemble des participants.

3.1.3 **Les conditions matérielles d'hébergement : des « ratés » loin d'être anecdotiques à l'origine de crispations diverses fort heureusement aujourd'hui dépassées**

Le barème de prise en charge des frais d'hébergement et de restauration retenu pour le calcul du budget prévisionnel intégré dans la convention avec le Secours Catholique correspond, conformément à la mention stipulée dans l'appel à candidatures pour la désignation des membres du 8^{ème} collège, aux indemnités forfaitaires de nuitée et de repas en vigueur pour les agents de l'Etat⁴⁴.

Ce cadre contraint, et tout particulièrement celui de la nuitée, a guidé les choix initiaux du Secours Catholique dans le type d'hébergement à retenir pour l'accueil des membres du 8^{ème} collège. L'association s'est ainsi tournée notamment vers des congrégations religieuses, proposant, dans le cadre d'un partenariat au long cours, des chambres à un coût réduit dans Paris intra-muros. Cette proposition, si elle constitue, pour les salariés et bénévoles du mouvement amenés à séjourner sur Paris, une solution parfaitement admise, s'est avérée difficile à accepter par certains des membres du 8^{ème} collège car jugée incompatible avec le respect des convictions individuelles. Les conditions d'hébergement ont par ailleurs été jugées peu satisfaisantes et le règlement intérieur particulièrement contraignant voire liberticide⁴⁵.

Cette solution a été immédiatement et définitivement écartée par le Secours Catholique au profit d'un hébergement au sein du FIAP (Foyer International d'Accueil à Paris) et d'hôtels partenaires. Les contraintes et points d'insatisfactions qui ont pu remonter au sujet de ces autres solutions d'hébergement⁴⁶ apparaissent aujourd'hui résolus⁴⁷.

⁴³ Le système en vigueur précédemment impliquait la mobilisation de 5 services du Secours Catholique au sein de la Direction France et Europe (Pôle animation Formation), de la Direction des Ressources Humaines (Service accueil pour l'hébergement et Service voyages pour les transports) et de la Direction Administration Finances (Service comptabilité et Service trésorerie) et notamment de l'Unité voyages.

⁴⁴ L'appel à candidatures pour la constitution du 8^{ème} collège précise « l'indemnisation des frais de transport et de séjour que les membres du 8^{ème} collège sont susceptibles d'engager à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de leur mission au CNLE, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires civils de l'Etat ». En décembre 2012, les indemnités forfaitaires s'élevaient ainsi à 15,25 € par repas, 70€ par nuitée pour un hébergement sur Paris et l'Ile de France.

⁴⁵ Les chambres ne disposaient pas de sanitaires privatifs ni de télévision. Par ailleurs, un couvre-feu était en vigueur applicable pour toutes les personnes hébergées. Plusieurs membres ont confirmé leur insatisfaction. Certains se sont légitimement interrogés : les autres membres du CNLE auraient-ils bénéficié des mêmes conditions d'hébergement que les membres du 8^{ème} collège ? L'un d'entre eux a particulièrement mal vécu cette proposition : elle a vraisemblablement contribué à hâter sa décision de quitter l'expérimentation et renoncer à son mandat au CNLE.

⁴⁶ Les points d'insatisfaction qui ont été remontés par les membres du 8^{ème} collège portent sur les horaires de service pour le repas du soir (fin de service à 20h30) pas toujours compatibles avec leur emploi du temps (cf. horaires des réunions de préparation qui débordent assez régulièrement le soir au-delà des horaires prévus), les quantités servies à l'occasion des repas... Par ailleurs, certains membres souhaitaient pouvoir disposer de la liberté de choisir leur restaurant.

Par ailleurs, les membres du 8^{ème} collège qui ont exprimé, en cours d'expérimentation, le souhait de pouvoir décider librement de leur lieu d'hébergement et de gérer en toute autonomie la procédure de réservation ont reçu une réponse favorable de l'administration⁴⁸. Cette perspective contribue à élargir le champ des possibles et répond à la volonté d'autonomie des membres du 8^{ème} collège fortement exprimée par certains.

Précisons enfin que le fait que ce soit le Secours catholique qui assure ce service n'est pas sans portée sur le plan symbolique: il contribue à renvoyer les membres du 8^{ème} collège davantage à leur condition de « précaires » qu'à les conforter dans leur statut de membres à part entière du CNLE. Ce choix apparaît, avec le recul, relativement maladroit bien que dicté par une volonté fort louable de mettre à disposition un savoir-faire logistique dont disposait le Secours Catholique⁴⁹ et que tous les acteurs reconnaissent à ce jour

3.1.4 *Malgré les procédures en place et les conditions de remboursement, la participation ne s'avère pas indolore financièrement pour les membres du 8^{ème} collège*

Les échanges avec les membres du 8^{ème} collège, titulaires comme suppléants, ont permis de faire remonter que, malgré la prise en charge actuelle d'une diversité de dépenses (frais de transport, d'hébergement, de restauration, de garde d'enfants...), la participation au CNLE se traduit encore pour certains par un coût financier.

Les frais non couverts renvoient à des dépenses qui auraient dû logiquement être neutralisées par l'intervention des organismes référents via la mise à disposition des matériels et accès nécessaires :

- Frais de téléphone;
- Consommables pour les imprimantes (papier, cartouches d'encre) ;
- Frais de connexion à internet ;
- Achat de matériel informatique.

Comme nous aurons l'occasion de le montrer plus loin dans le document, les configurations actuelles ne permettent pas toujours (ou tout du moins pas facilement et rapidement) aux membres du 8^{ème} collège de se rendre au sein de l'organisme référent (éloignement géographique, disponibilités des référents, accessibilité des postes informatiques sur les plages de disponibilité des membres...). Aussi certains ont-ils fait le choix d'utiliser et/ou d'acquérir leur propre matériel (ordinateur, imprimante...) ou été amenés à payer ponctuellement un service (accès internet dans un cybercafé par exemple) pour accéder et consulter les informations et ressources mises à disposition (par mail ou sur internet), effectuer des recherches complémentaires mais aussi imprimer les documents envoyés...

Une des suppléantes témoigne :

⁴⁷ La DGCS a ouvert la possibilité d'une prise en charge d'un repas en dehors du FIAP sous la forme d'une avance systématique non remboursable de 16€ par repas.

⁴⁸ Dans les conditions prévues par le barème de remboursement.

⁴⁹ Le Secours catholique dispose d'un service voyages et d'un service accueil au niveau de sa Direction France.

« On savait dès le début que c'était bénévole, mais je ne savais pas les sacrifices que ça nous demanderait de l'argent et autant de temps. J'ai par exemple acheté un ordinateur, qui ne faisait pas partie de mes priorités d'achat n°1, pour pouvoir avoir accès aux mails et pouvoir tenir mes engagements. Plus le téléphone, le forfait.... Au final, depuis que je suis au CNLE je suis plus pauvre que je l'étais avant de m'engager »

Dans un contexte où la réactivité est de mise, la situation de dépendance de certains membres vis-à-vis des organismes référents quant à l'accès internet ou l'impression de documents et les contraintes qui s'y rattachent (accès restreint sur certaines plages horaires en journée qui ne correspondent pas forcément aux disponibilités des membres, accès limité à internet, nécessité de dévoiler son mot de passe à son référent pour accéder à sa boîte mail...) sont, sur ces dimensions matérielles, difficiles à gérer voire à accepter. Certaines décisions des membres du 8^{ème} collège d'acquérir leur propre matériel sont notamment nées dans le contexte de la Conférence et d'une volonté d'être davantage indépendants et réactifs. Plusieurs membres sont aujourd'hui dans une situation largement insatisfaisante : ils ne disposent ni de matériel informatique ni d'accès internet personnel alors qu'ils sont géographiquement domiciliés loin des locaux de leur organisme référent.

Ces constats doivent interroger à la fois :

- Les pratiques de diffusion de l'information et des documents ressources en direction des membres du CNLE (le « tout internet » est problématique);
- Les dispositions prises par l'administration, le CNLE et/ ou les organismes référents pour garantir aux membres du 8^{ème} collège la prise en compte de leurs situations spécifiques et besoins en termes d'accès à l'outil informatique, à internet, à une imprimante (ces dispositions pourraient aller jusqu'à l'équipement individuel de certains membres – prêt d'un ordinateur, clef 3 G... – si la situation le requière).

3.3 Réflexions autour de l'indemnisation des participants

3.3.1 Une absence de consensus sur la mise en œuvre d'une rémunération des membres du 8^{ème} collège au titre de leur mandat

Comme nous venons de le voir, il a été décidé au lancement de la démarche expérimentale que les membres du 8^{ème} collège seraient défrayés mais exerceraient leur mandat à titre gratuit. Cette décision apparaît en cohérence avec la position adoptée par le **groupe de travail du CNLE sur la participation** dans son rapport :

« Il faut prévoir un défraiement systématique des participants, avec un montant correct couvrant les frais de repas, de transport, les éventuelles gardes d'enfant... Mais la participation ne sera pas rémunérée, sauf si c'est prévu par les textes, par souci d'équité entre les membres. Il faut préserver l'idée que l'engagement citoyen est un engagement bénévole »⁵⁰.

Cette position a été rappelée à l'occasion de la séance plénière de février 2012, lors de laquelle ont été discutés le contenu de l'appel à candidatures et les propositions du groupe de travail en charge de réfléchir aux conditions de mise en œuvre du 8^{ème} collège.

Certaines interventions sont allées dans le sens d'une remise en question de ce principe, notamment celle de Pierre-Yves Madignier (ATD Quart Monde)⁵¹.

Les présidents du groupe de travail, Bruno Grouès et Matthieu Angotti ont apporté des clarifications respectivement sur les raisons ayant motivé cette position (ne pas « fausser les conditions de l'expérimentation ») et ouvert des perspectives précisant que cette position serait à questionner à l'aune des enseignements de l'expérimentation et de son évaluation : « Le groupe de travail a pris une position de départ ; en revanche, il est bien prévu que l'on réfléchisse à cette problématique au fil de l'expérimentation ; éventuellement, le groupe de travail pourra évoluer par rapport à cette recommandation. Les discussions ont été complexes sur cet enjeu. Un consensus a été trouvé mais le sujet n'est pas fermé. »

Les retours des membres du CNLE dans le cadre de l'enquête auto-administrée⁵², ont montré l'absence de consensus sur ce point au moment du lancement de la démarche et donné à voir la large part des répondants (un tiers) dans l'incapacité de se positionner sur le sujet.

⁵⁰ Groupe de travail du CNLE, « Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques », Octobre 2011, p. 41

⁵¹ M. Madignier avait exprimé à cette occasion ses regrets en ces termes : « Un regret : le fait que l'on ne reconnaisse pas l'investissement des personnes qui vont participer à cette expérimentation. On va demander des choses très difficiles à ces personnes et on va le leur demander de manière pionnière. Je pense que ce n'est pas très juste de ne pas leur donner une rémunération. »

⁵² Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège – Amnyos – Juin 2013. Sur les 33 répondants, 19 se sont déclarés convaincus, au moment du lancement de la démarche expérimentale, par le principe d'une participation des membres du 8^{ème} collège à titre gracieux, contre 3 non convaincus et 11 sans opinion.

A l'issue de 12 mois d'expérimentation, les membres du CNLE qui souhaitent voir maintenu le principe d'une participation des personnes en situation de précarité au sein du CNLE⁵³, restent divisés sur la question :

- 1 sur 2 souhaite que soit maintenu le principe d'une participation à titre gracieux ;
Près d'1 sur 4 se déclare favorable à l'octroi d'une rémunération, part en progression par rapport au lancement de l'expérimentation. Est évoquée également la perspective d'« une prise en compte pour les points retraite » (UNAF).

Plutôt que de parler de rémunération, certains membres en appellent à un « *vrai défraiement pour les membres de ce collège* » (Agnès de FLEURIEU) ou évoquent la possibilité d'« une prise en compte pour les points retraite » (UNAF).

- Les autres répondants (un peu plus d'un sur 4) restent sans opinion sur le sujet.

Dans le cadre des entretiens menés au titre de l'évaluation, la question de l'indemnisation des membres du 8^{ème} collège a été abordée spontanément par un grand nombre de personnes sans que ne se dégage un consensus sur le sujet. Les membres actuels du 8^{ème} collège sont minoritaires à réclamer explicitement une rémunération ou une forme de rétribution en plus du défraiement. Certains y sont même clairement défavorables.

Du côté des référents, les avis sont partagés. Une courte majorité penche en faveur de la mise en place d'un « dédommagement »⁵⁴.

Quelle que soit leur place dans l'expérimentation, les « pro -rémunération » renvoient à plusieurs constats, qui font écho à des travaux sur la participation établis au cours des dernières années:

- Tout d'abord, l'indemnisation permettrait de neutraliser ce que nos interlocuteurs perçoivent comme une « **inégalité de traitement** » à **deux niveaux au sein du 8^{ème} collège et plus largement au sein du CNLE.**

Les partisans de la mise en place d'une rémunération mettent en avant le choix réalisé par l'un des organismes référents, le Coorace, qui a fait le choix de maintenir la rémunération des salariés des structures d'insertion intégrant l'expérimentation pendant les temps de mobilisation au titre de leur mandat au CNLE⁵⁵.

⁵³ soit une large majorité des répondants au questionnaire internet de juin 2013 - 30 des 33 répondants
Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège - Amnyos - Juin 2013

⁵⁴ 5 référents ont en effet transmis au secrétariat général du CNLE, en date du 15 juillet 2013, une note de propositions élaborée de manière conjointe dans laquelle est formulé explicitement, entre autres propositions, un souhait en ce sens. Les référents ayant contribué à l'élaboration de cette note sont Maggy Tournaille (ATD Quart Monde), Héloïse Brahier (COORACE), Michael Diebold (Moderniser sans exclure), Thierry Guerin (Secours Catholique), Bénédicte Demonque (Emmaüs France).

⁵⁵ Le Coorace national a passé un contrat de mise à disposition des salariés titulaires et suppléants du 8^{ème} collège avec Jura services, structure d'insertion par l'activité économique au sein de laquelle ce dernier exerçait une activité professionnelle. Le montant versé au membre du 8^{ème} collège correspond à un smic horaire sur la durée de mobilisation (demi-journée réunion préparatoire + demi-journée séance plénière du CNLE + temps de transport).

Cette situation a pu faire naître un sentiment d'injustice et susciter des crispations parmi les membres du 8^{ème} collège.

Les *pro-rémunération* évoquent également la situation d'autres titulaires, suppléants ou représentants réguliers siégeant dans les autres collèges du CNLE, salariés des organisations membres du CNLE qu'ils représentent et par voie de conséquence présents au CNLE sur leur temps de travail et, à ce titre, rémunérés⁵⁶.

- Ils soulignent l'importance de valoriser le statut « d'expert du vécu » reconnu aux membres du 8^{ème} collège⁵⁷.
- **Le fait que les personnes qui participent soient en situation de précarité est un autre argument avancé en faveur de la rémunération.**

Le statut et la situation de la personne conditionnent en effet le niveau de ses ressources (exercice ou non d'une activité professionnelle, situation administrative, situation transitoire entre deux statuts administratifs...) et son éligibilité aux minima sociaux. La situation financière de certains titulaires et/ou suppléants s'est révélée particulièrement difficile à un moment ou à un autre de l'expérimentation et les acteurs interrogés confrontés à ces situations voient mal comment le CNLE pourrait «tolérer que des personnes en situation de détresse totale sur le plan financier puissent siéger en leur sein.

- **Enfin, est pointée la lourdeur de l'investissement demandé aux membres du 8^{ème} collège.**

Le Secours Catholique insiste ainsi sur le fait que « *les impacts sur la vie des membres de ce collège sont importants* » et que « *la prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne compense pas de nombreux frais induits.* ».⁵⁸ ATD Quart Monde met en avant le fait que « *la participation à chaque plénière demande de la part des membres du 8^{ème} collège un travail de préparation et pour la plupart un éloignement du domicile de plus de 24h* ».

La disponibilité requise au cours des douze mois d'expérimentation s'est avérée particulièrement élevée amenant certains membres du 8^{ème} collège à aménager leur vie personnelle, mettre de côté certains projets ou engagements personnels, voire renoncer ponctuellement à des missions professionnelles pour participer aux différents cadres de travail. L'arbitrage s'est, dans certains cas, avéré délicat et a pu être motivé par la volonté de donner des gages de son plein engagement au service de l'intérêt général (éviter l'absentéisme qui pourrait

⁵⁶ Il est néanmoins important de rappeler que tous les personnes siégeant au CNLE ne sont pas rémunérées pour cette participation, comme par exemple les personnalités qualifiées.

⁵⁷ Ce point est notamment mis en avant dans la communication élaborée le groupe de 5 référents transmise au secrétariat général du CNLE, en date du 15 juillet 2013 – voir note 54.: « *« Les participants au 8ème collège ont en effet un rôle d'experts sur les politiques de lutte contre la pauvreté qu'il est important de valoriser à sa juste valeur. Cette valeur est d'ailleurs confirmée par les nombreuses sollicitations faites auprès des membres du 8ème collège pour travailler dans des groupes de travail thématiques ou sur des rapports.* »

⁵⁸ Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège – Amnyos – Juin 2013.

être interprété comme un manque d'investissement, peur que leur refus de se mobiliser ne vienne décrédibiliser la démarche d'association de personnes en situation de précarité aux travaux...).

Certains membres interrogés ont tenu, lors des entretiens individuels, à rappeler que l'exercice d'un mandat au CNLE peut être synonyme de sacrifices: « *Les mois occupés par le CNLE [contexte de préparation de la conférence], je ne pouvais pas dépasser 50€ de salaire au lieu de 450. On sacrifie beaucoup* » précisera ainsi cette suppléante, fortement mobilisée pendant la Conférence et les travaux préparatoires. La question de la compatibilité de l'exercice du mandat avec l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée, permettant d'assurer des conditions de vie dignes à la personne, est ici posée.

- **Enfin, les réflexions sur la rémunération sont directement connectées aux constats de non-neutralité financière de l'engagement au sein du CNLE pour certains des membres du 8^{ème} collège**, telle que nous l'avons abordée dans la deuxième partie du présent document (question évaluative n°2).

Dans le même temps, un certain nombre d'arguments à l'encontre de l'indemnisation des participants, ont émergé dans le cadre des investigations. Ils font écho à des éléments repérés dans la littérature sur le sujet.

- Tout d'abord, certains ont émis l'idée qu'**indemniser les participants retirerait à la participation toute sa « valeur » symbolique**. Cet argument, qui rejoint celui du rapport du groupe de travail du CNLE sur la participation, évoque l'idée que l'engagement participatif de citoyens et/ou d'usagers de politiques publiques doit être bénévole sans quoi il serait déshabillé de sa « *grandeur* ».
- D'autres estiment que la mise en place d'une indemnité risquerait de **biaisier la participation** : indemniser créerait un **lien de dépendance des participants par rapport à l'autorité, l'organisation qui les « rémunère »**. Le risque encouru serait alors que leur collaboration soit davantage « docile » du fait de ce lien financier.

3.3.2 Une absence de dispositions juridiques en faveur de l'indemnisation des citoyens dans le cadre de la participation mais des initiatives qui se multiplient

Des travaux récents menés pour le compte de la Direction Générale de la Santé font état de dispositions prises dans le champ de la justice⁵⁹ et de la santé⁶⁰ en faveur de l'indemnisation de citoyens engagés dans des dispositifs participatifs.

Ces mêmes travaux débouchent sur le constat qu'« il n'existe pas de règles formelles [en matière d'indemnisation] pour les autres formes de participation impliquant directement des citoyens, comme par exemple les conférences de citoyens. La règle du défraiement des citoyens pour leur transport, leur restauration ou leur hébergement, est cependant évidente dans la plupart des cas. La question de l'indemnisation du temps de participation reste traitée au cas par cas. »⁶¹.

Notons qu'un congé de représentation⁶², défini dans le code du travail, prévoit que les salariés ou les représentants d'associations peuvent obtenir des congés pour participer à des instances instituées par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité publique. Il permet de réclamer à l'autorité responsable de l'instance de concertation une compensation de salaire dans certaines configurations.

De la même manière, les autorités publiques peuvent rémunérer l'intervention d'experts.

Les recherches complémentaires réalisées pour repérer au niveau national ou local des configurations de participation ayant donné lieu à une indemnisation des participants de la société civile, ainsi que les enseignements tirés de notre pratique, confirment que, sur le terrain, deux configurations se distinguent :

- pour les instances à visée consultative, dont l'entrée est libre ou sur pré-inscription (du type Conseils de Quartier, débats publics...), aucune forme d'indemnisation ni de défraiement n'est en règle générale mise en œuvre, la présence des citoyens n'étant ni requise ni obligatoire. Dans certains cas, des « services » sont toutefois mis en œuvre et accessibles sans frais par le citoyen⁶³.

⁵⁹ Les citoyens qui sont appelés à participer/à siéger au sein d'un juré d'assises ont droit à une indemnisation journalière et à un défraiement. Cette rémunération est définie dans les articles R139 à R146 du Code de procédure pénale.

⁶⁰ Des représentants des usagers (membres d'associations ayant reçu l'agrément pour représenter les usagers et patients) siègent dans diverses instances hospitalières ou de santé publique. Leur participation à ces instances fait l'objet de textes précisant plusieurs points comme le droit des salariés au congé de représentation et à une indemnité compensatrice en cas de diminution de leur rémunération (L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-17 du Code de la santé publique). La Haute Autorité de Santé donne à ces représentants le statut d'experts, ce qui leur confère un droit à rémunération.

⁶¹ Planète publique, « Pour un débat citoyen sur la santé plus actif », Fiche 3 « L'indemnisation des participants », Rapport d'étude pour la Direction générale de la santé, Juillet 2011

⁶² Le congé de représentation défini dans les articles L3142-51 et L225-8 du code du travail prévoit que les salariés ou les représentants d'associations peuvent obtenir des congés pour participer à des instances instituées par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité publique. Le salarié peut alors bénéficier d'une autorisation d'absence de son employeur dans la limite de 9 jours ouvrables par an. L'employeur n'est pas tenu de maintenir le salaire. Cependant, le salarié peut demander à l'autorité responsable de l'instance de concertation une indemnité compensant en totalité ou partiellement la diminution de rémunération.

⁶³ Citons à titre d'exemple l'initiative de la Ville de Fontaine en Isère qui a mis en place un service de garde pour enfants en marge de ses comités d'habitants.

- pour les démarches de consultation, concertation pour lesquelles les citoyens sont « recrutés » (quelle que soit la méthode retenue pour ce recrutement), le versement d'une **indemnité forfaitaire** pour couvrir les frais engagés par ces derniers dans le cadre de leur participation apparaît nettement plus fréquent, voire semble constituer une règle. Ont pu également être repérées des formes de **compensation non financière** (chèques cadeaux, bons d'achats, bons de voyages,..., carte de bibliothèque).

Le montant de ces indemnités forfaitaires varie assez sensiblement selon la configuration et le niveau d'investissement requis par l'instance, l'institution ou l'autorité à l'origine de la démarche. Les montants proposés (forfait horaire ou journalier) sont soit identiques pour tous les participants soit indexés sur le salaire du participant (beaucoup plus rare) afin de venir combler l'éventuelle perte de revenu occasionnée par une mobilisation sur des horaires habituels de travail.

Les configurations où une indemnité est versée correspondent quasi-exclusivement à des cadres de participation soit pérennes et réguliers, soit ponctuels mais chronophages, et devant déboucher sur la production d'un avis ou d'une contribution, ou visant explicitement l'apport d'une expertise.

Exemples de modalités d'indemnisation des participants

➤ L'indemnisation des participants dans le cadre des ateliers citoyens mis en œuvre par la Région Rhône-Alpes : le recours à un prestataire externe

L'indemnisation des participants dans le cadre des démarches participatives s'appuie sur un portage politique fort qui a donné lieu à une délibération-cadre explicitant les grands principes d'actions en matière de démocratie participative, et notamment les conditions d'indemnisation des participants. Cette délibération-cadre a été suivie par l'adoption d'un arrêté de prise en charge.

A titre d'exemple, la Région Rhône-Alpes a organisé, en 2011, 4 ateliers citoyens (Vie Associative, Egalité Femmes-Hommes, Valorisation de la Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)). Ces ateliers, qui se sont déroulés chacun sur 3 week-ends, ont réuni une trentaine de citoyens, aux profils diversifiés (sélectionnés par tirage au sort par le prestataire externe en charge également de l'animation).

Les frais engagés par les citoyens sont remboursés par la Région sur présentation de justificatifs (c'est le Conseil régional qui rembourse directement les citoyens sur la base d'un formulaire des services comptables et administratifs au sein de chaque direction). La Région sélectionne les lieux d'hébergement par le biais d'un appel d'offres.

Les participants - citoyens perçoivent par ailleurs une indemnité de 250 € pour leur participation sur les trois week-ends.

La mise en place de cette indemnité s'appuie techniquement sur un prestataire externe, le même ayant réalisé le recrutement des participants et l'animation des ateliers. Ainsi, dans l'appel d'offre lancé pour organiser ces ateliers citoyens, il était stipulé qu'une partie des réponses et du budget devait être consacrée à cette indemnisation.

➤ **L'exemple du Conseil Général Meurthe-et-Moselle : l'indemnité forfaitaire versée aux bénéficiaires du RSA participant aux équipes pluridisciplinaires⁶⁴**

Le Département de Meurthe-et-Moselle souhaitant que la participation aux équipes pluridisciplinaires n'entraîne aucun frais financier pour les bénéficiaires du RSA, une indemnité forfaitaire a été mise en place à titre de dédommagement (15 € pour la demi-journée de participation, de 30 € pour la journée auxquels viennent s'ajouter 15 € pour les repas). La prise en charge se fait dans le cadre du « fonds territorial d'insertion ».

➤ **Ville de Nantes : le choix des chèques-cadeaux**

La ville de Nantes a mis en place une réflexion d'ensemble visant à accroître la participation des citoyens à l'élaboration et l'évaluation de ses politiques publiques.

Pour ce faire, elle a mis en place un atelier citoyen, composé pour moitié d'habitants, qui s'est réuni à 5 reprises en 2011 et dont la mission était de rédiger un avis sur les conditions à réunir pour favoriser la participation de tous les citoyens.

Ces habitants, recrutés par des associations et « en situation de précarité », se sont vus attribuer des chèques-cadeaux (chèques-livres, chèques-spectacles, chèques-voyages (box « olala » proposant des séjours de deux jours dans la région)) d'une valeur de 300 € pour leur participation à ces ateliers.

Ces éléments doivent pouvoir alimenter les réflexions qui seront lancées dans le cadre de la préparation du prochain mandat du CNLE. La question centrale est celle du statut qui sera conféré aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité appelées à participer au CNLE.

⁶⁴ Les EP ont été instituées par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA. Elles rendent des avis aux Président du CG concernant la réduction/la suspension/la suppression de l'allocation RSA, sur la réorientation d'un parcours d'accompagnement par un référent CG vers un référent Pôle Emploi, sur versement d'une Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi et sur une amende administrative. Les EP sont composées de représentants du département, d'agents de Pôle emploi, de prestataires du DDI, de représentants des bénéficiaires du RSA, d'agents de la CAF et/ou de la MSA, des représentants des services de l'Etat.

4. Question 3 : Les modalités d'accompagnement collectives et locales favorisent-elles la compréhension et l'appropriation des sujets abordés par le CNLE, l'expression individuelle libre et la participation au débat des membres du 8^{ème} collège ?

Réponse à la question évaluative :

OUI, les modalités d'appui des membres du 8^{ème} collège mises en œuvre aux échelles nationale (mission confiée à l'ANSA dans le cadre de l'expérimentation) et locale (via la mobilisation d'organismes référents) ont contribué de manière importante à sécuriser la prise de mandat et à favoriser son exercice dans de bonnes conditions. Elles sont qualifiées d'indispensables par la quasi-totalité des parties prenantes. Elles ont cependant essentiellement bénéficié aux membres titulaires.

La participation des membres du 8^{ème} collège au débat à l'occasion des plénières et des travaux extérieurs auxquels ils ont été associés est effective et leur liberté d'expression dans ces cadres confirmée.

L'accompagnement collectif au niveau national (ANSA) a favorisé la prise de mandat en appuyant la mise en confiance, la découverte mutuelle entre membres du 8^{ème} collège ainsi que la compréhension et l'appropriation du fonctionnement du CNLE et des sujets abordés par l'instance. Des marges d'évolution se dessinent néanmoins à l'issue de ces douze mois d'expérimentation en faveur d'une définition des contenus d'intervention du prestataire en pleine concertation avec les membres du 8^{ème} collège et un renforcement du volet formation/décryptage de l'environnement institutionnel et des mécanismes de l'intervention publique.

Le positionnement et les modalités d'accompagnement par les organismes référents locaux interrogent quant à eux de manière plus prononcée. Malgré des apports évidents et une satisfaction des membres du 8^{ème} collège dans une majorité de cas, des difficultés sont repérées. La mise en œuvre de cet accompagnement se caractérise par une grande hétérogénéité. La période de la conférence a été source de tensions et de frustrations chez les référents ce qui, cumulé au manque de visibilité de ces derniers (conséquence d'un manque d'information et d'association de la part de l'administration au lancement de la démarche), a contribué à une forme de mise en retrait. Notons également que des tensions et situations de souffrance ont pu naître côté membres du 8^{ème} collège, les rapports avec les référents s'avérant parfois difficiles voire conflictuels.

Il conviendra également de réfléchir pour le futur à un fonctionnement qui positionne les organismes référents comme de véritables partenaires de la démarche du CNLE et en appui aux membres désignés sans générer de relations de dépendance problématiques et un sentiment de mise sous tutelle chez ses derniers. L'enjeu fondamental et prioritaire nous semble être celui de la recherche d'autonomie des personnes sous réserve que celle-ci constitue une demande explicite de ces dernières.

Synthèse des enseignements de l'évaluation pour la question évaluative n°3 :

1/ Concernant le travail d'accompagnement par les organismes référents au niveau local

- **Une hétérogénéité des configurations initiales à différents niveaux qui domine et « teinte » le travail d'accompagnement**
 - Profils des organismes candidats retenus et des référents désignés par leur organisation (formation initiale, place dans l'organisation, expérience en matière de participation...)
 - Configurations de travail (et notamment localisation géographique des référents) et d'accompagnement

- **Des attendus en matière d'accompagnement non cadrés dans l'appel à candidatures ayant laissé le champ à un travail d'interprétation par les référents débouchant sur une mise en œuvre à géométrie variable de l'accompagnement :**
 - Des décalages entre déclaration d'intention et mise en œuvre effective des collectifs locaux associant d'autres personnes en situation de précarité pour jouer le rôle de lieux d'échange et caisse de résonance, préjudiciables aux membres du 8^{ème} collège
 - Une asymétrie dans l'accompagnement titulaire/ suppléant, au détriment du suppléant
 - Des signaux côté membres du 8^{ème} collège qui questionnent le positionnement des organismes référents (sentiment de dépendance très fort voire pour certains, minoritaires toutefois, de « mise sous tutelle »...)

- **Des problématiques qui ont nui à la mise en œuvre de l'accompagnement**
 - Un manque de visibilité côté référents, une appréhension partielle voire erronée des enjeux de la démarche, du fonctionnement du CNLE et de l'articulation du travail engagé par l'ANSA nés d'un insuffisant travail d'association et d'information des organismes référents à la démarche.
 - Un sentiment de saturation assez largement partagé né durant les mois de mobilisation autour de la Conférence, suscité par des conditions de travail dégradées et jugées non respectueuses des personnes et des organisations

- **Malgré cela, des apports évidents des organismes référents :**
 - soutien matériel et logistique (avance de frais, organisation des déplacements, mise à disposition de ressources...)
 - sélection de l'information,
 - écoute/ réassurance, travail de médiation,
 - alimentation/ décryptage des thématiques abordées au CNLE
 - appui des demandes formulées par les membres
 - remontées d'information utiles à la conduite de l'expérimentation, etc ...

2/ Concernant le travail d'animation et d'accompagnement collectif du 8^{ème} collège

- **Un positionnement du prestataire (ANSA) délicat dans un contexte hautement complexe**

- **Un apport significatif, reconnu par les parties prenantes, à un double niveau:**
 - En direction des organismes référents (transmission d'informations, ...)
 - En direction des membres du 8^{ème} collège
 - Connaissance des règles et usages de fonctionnement du CNLE (→ Charte à la demande de la DGCS);
 - Compréhension / décryptage des thématiques abordées en plénières pour participer de manière pertinente

- **Un travail reconnu comme indispensable par les principaux intéressés...**

→ Importance de l'existence d'un cadre collectif pour échanger, débattre et s'extraire d'une parole individuelle
- **... mais des frustrations chez nombre de ces derniers**
 - de ne pas avoir davantage la main pour la définition des contenus présentés en réunions préparatoires
 - Des attentes qui portent sur de l'information/ formation plus et du décryptage des sujets abordés par le CNLE plus que sur de l'animation de temps d'échange et d'une « répétition générale » des plénières
 - Des signaux qui questionnent plus largement la commande passée au prestataire par l'administration (contenu trop cadré, connexion/ dépendance trop forte aux plénières), le calendrier et les modalités de travail (notamment articulation des 2 niveaux d'accompagnement).

4.1 Accompagnement par les organismes référents locaux : des pratiques hétérogènes qui questionnent la commande initiale et appellent à une refonte de l'organisation actuelle

Rappel des éléments mentionnés dans l'appel à candidatures pour la désignation des membres du 8^{ème} collège publié par le CNLE le 23 février 2012 :

« Les organismes qui ont proposé les candidats retenus en qualité de membres du 8^{ème} collège du CNLE s'engagent à :

- apporter un accompagnement aux membres du 8^{ème} collège dont ils ont proposé la candidature, pour une meilleure préparation de leur participation aux travaux du CNLE ;
- désigner, en leur sein, une personne référente dont ils communiqueront les coordonnées au CNLE ;
- informer les membres dont ils ont proposé la candidature au 8^{ème} collège sur leurs droits : la représentation s'exerçant à titre bénévole, les bénévoles ont à connaître leurs droits ;
- proposer une nouvelle candidature en remplacement d'un membre du 8^{ème} collège déclaré démissionnaire, en la soumettant au Président du CNLE dans un délai de trois mois. »

4.1.1 Des configurations initiales hétérogènes

Il convient de présenter la diversité des configurations en présence au niveau des organismes référents sélectionnés pour désigner les membres du 8^{ème} collège.

- Le « profil » des candidatures présentées et retenues :

Conformément aux critères d'éligibilité définis par le CNLE, les organismes retenus ont dans leur objet statutaire la lutte contre la pauvreté et/ou l'accompagnement de personnes en situation de précarité et/ou la représentation collective de personnes en situation de précarité.

Il est toutefois important de préciser que le « profil » des candidats différait sensiblement. Parmi les 8 retenues, on recensait ainsi:

- une candidature multi-partenariale, celle du COORACE, qui associait, à l'initiative et sous mandat de la fédération COORACE⁶⁵, sa délégation régionale⁶⁶ Franche-Comté et l'Association Intermédiaire *Jura Service*, structure adhérente à COORACE et COORACE Franche-Comté ;
- une candidature d'une fédération régionale, la FNARS Bretagne⁶⁷;

⁶⁵ COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble plus de 500 entreprises. Celles-ci constituent un réseau de professionnels militants engagés depuis plus de 25 ans au service des personnes, de leur accès aux droits communs et utilisant l'emploi comme principal moteur d'intégration sociale.

⁶⁶ COORACE compte 17 délégations régionales. (source : site du COORACE - consulté le 14 mars)

⁶⁷ La FNARS regroupe 870 associations de solidarité et organismes qui vont vers et accueillent les plus démunis. 22 associations régionales animent le réseau des adhérents et les représentent au niveau territorial. La plupart sont dotées d'un siège avec un ou plusieurs salariés suivant la taille des régions. La majorité d'entre elles ont au moins un cadre permanent à temps plein chargé de l'animation et de la représentation de la FNARS (source : site internet de la FNARS - consulté le 14 mars 2013)

- Un mouvement associatif national (Mouvement ATD Quart Monde, Secours Catholique, Emmaüs) s'appuyant sur une de ses délégations (Secours catholique⁶⁸) ou communautés locales (Emmaüs⁶⁹);
 - deux candidatures de structures en toute autonomie : celle du Pôle Hommes du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, organisme public, et celle du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Centre Maternel *La Chaumière*⁷⁰, association loi de 1901;
 - Un groupement de deux antennes appartenant à la même association : Moderniser Sans exclure (MSE), autour de la candidature groupée de l'antenne MSE-Sud, basée à Marseille, et de l'antenne MSE Rhône-Alpes, basée à Lyon.
- Le nombre, la localisation et le profil des « référents » appelés à accompagner les membres désignés pour siéger au sein du 8^{ème} collège.

L'appel à candidatures du CNLE demandait expressément aux organismes candidats de s'engager à « *apporter un accompagnement aux membres du 8^{ème} collège* » et de « *désigner en leur sein une personne référente* » dont ils devaient communiquer les coordonnées au CNLE.

Trois organismes sur les 8 retenus, à savoir MSE, Emmaüs et ATD Quart Monde, ont présenté un interlocuteur unique positionné en tant que « référent » dans la réponse à l'appel à candidatures⁷¹.

En lien avec les configurations présentées plus haut, les 5 autres organismes candidats ont fait le choix de positionner plusieurs interlocuteurs sur la dimension « accompagnement », les positionnant tantôt comme « *référents* », « *personnes ressources* » ou « *accompagnants* ».

Ainsi :

- Le COORACE positionnait la déléguée régionale Franche-Comté en tant que « *référente* » et 5 salariés de l'association *Jura Services* en tant que « *personnes ressources* ».
- Le CHRS La Chaumière a présenté une « *équipe accompagnante* » composée de 3 salariées de la structure (deux éducatrices spécialisées et une conseillère en économie sociale et familiale).
- Le Secours catholique prévoyait l'intervention de bénévoles de la délégation locale d'Evreux sous la responsabilité du délégué départemental de l'Eure. Un interlocuteur national, le Responsable adjoint Actions collectives du Pôle animation, formation et recherche de la Direction France Europe était également associé à la démarche.

⁶⁸ Les actions du Secours Catholique sont mises en œuvre par un réseau de bénévoles organisés en équipes locales, intégrées au sein de délégations et appuyées par les bénévoles et salariés du siège national.

⁶⁹ Les communautés Emmaüs sont aujourd'hui au nombre de 117 en France. Elles sont des lieux d'accueil, de vie, de travail et de solidarité, qui fonctionnent sans aucune subvention et uniquement grâce à l'activité de récupération d'objets des compagnons. (source : site internet Emmaüs consulté le 14 mars 2013)

⁷⁰ Le CHRS La Chaumière est adhérent à la fédération FNARS.

⁷¹ Il s'agit du délégué régional MSE Sud pour MSE, de la Responsable de mission *questions compagnons* en charge notamment des thématiques d'expression et de participation au plan national pour Emmaüs, et d'une volontaire-permanente, membre des Ateliers du croisement des savoirs et des pratiques pour ATD Quart Monde

- La FNARS Bretagne mettait en avant « *un accompagnement par le siège régional* ». La délégation régionale a par la suite positionné une référente locale (éducatrice spécialisée), en poste au sein d'une des associations adhérentes à la fédération⁷², impliquée sur les questions de participation des personnes accueillies dans le cadre de ses missions (convention de mise à disposition de la FNARS pour la co-animation du CCRPA).
- Le Pôle Hommes a positionné « *le binôme socio-éducatif chargé de l'accompagnement individuel des résidents* » dans une fonction de « *suivi renforcé* » et le directeur dans une posture de ressource et formateur potentiel⁷³.

Cette synthèse donne à voir la **multiplicité des interlocuteurs associés à la démarche** et la diversité des cultures, postures professionnelles potentiellement incarnées parmi les accompagnants.

Les entretiens menés avec les organismes référents ont permis d'identifier les **raisons ayant présidé à la désignation de plusieurs « accompagnants » et/ou « référents »**.

Les enjeux étaient de :

- assurer la permanence de l'accompagnement pendant les périodes de congés, les arrêts maladie ou de charge de travail dense,
- proposer une complémentarité dans les expertises,
- offrir un accompagnement de proximité dans le cas des candidatures portées par des représentations régionales,
- convaincre les structures locales de s'engager dans l'expérimentation : la perspective de bénéficier d'un appui a fini de convaincre les structures sollicitées par leur fédération, mesurant les implications de leur engagement (notamment la charge de travail supplémentaire), et encore hésitantes⁷⁴.

Ces différentes configurations ont bien évidemment des implications fortes sur la manière dont peut être/ est mis en place l'accompagnement. Chacune des configurations présente des avantages et des inconvénients qui ont pu être identifiés dès les premières semaines d'accompagnement.

- Si les configurations « référents multiples » sont potentiellement sources de richesse et de complémentarité des apports et permettent de répartir la tâche de travail entre les intervenants, elles ont été -tout du moins dans les premiers temps de la collaboration - synonymes de davantage de complexité pour les membres du 8^{ème} collège, mais aussi pour les autres acteurs engagés dans la démarche au moment de repérer le bon interlocuteur selon la problématique à résoudre ou la question à poser. Le risque de déperdition d'information et de dilution des responsabilités est également plus élevé. Dans le cadre de l'expérimentation, il a pu être mesuré combien le niveau d'information et

⁷² Il s'agit de la Fondation Massé-Trevidy implantée à Morlaix, gérant un CHRS dans lequel séjournait le titulaire désigné dans l'appel à candidatures pour siéger au 8^{ème} collège.

⁷³ Celui-ci s'engageait dans le dossier de candidature à « *proposer aux candidats des formations si ceux-ci les jugent nécessaires* ».

⁷⁴ « *Le fait qu'il y ait deux niveaux d'accompagnement amène certes plus de complexité. Mais les accompagnatrices locales n'y seraient pas allées toutes seules* » précisait ainsi une des référentes régionales interrogées, à l'initiative de la diffusion de l'appel à candidatures au sein du réseau d'adhérents. Les témoignages montrent en effet que les « vocations » n'étaient pas légion parmi les structures locales sollicitées.

d'appropriation des enjeux pouvait varier d'un interlocuteur à l'autre au sein d'une même équipe. Ces configurations sont un véritable challenge en matière de circulation des informations et d'articulation des interventions, notamment avec l'ANSA. Seul un « binôme » semble avoir très bien fonctionné pendant cette période d'expérimentation et la complémentarité jouée à plein, les missions de chacun ayant été clairement définies dès le lancement de l'expérimentation et les deux référents disposant d'une expertise en matière de participation. **Quoi qu'il en soit, cette configuration référents multiples apparaît avec le recul de 12 mois d'expérimentation indispensable dans le cas de candidatures associant une fédération et une structure adhérente pour garantir proximité et déploiement de moyens.**

- La désignation d'un réfèrent unique, si elle simplifie les contacts et autorise une relation privilégiée avec les personnes accompagnées, peut s'avérer source de difficultés. La période de la Conférence, particulièrement dense et « demandeuse » en temps et énergie a débouché sur un goulot d'étranglement, la charge de travail supplémentaire générée étant difficile à assurer seul tout en assumant les responsabilités habituelles liées à la fonction. Cette situation peut néanmoins être considérée comme exceptionnelle, le CNLE travaillant en règle générale sur un programme de travail mensuel. **Pour cette raison, à l'échelle d'une structure assumant seule la fonction d'organisme référent, il ne nous paraît pas judicieux de démultiplier les interlocuteurs référents au risque de diluer les responsabilités.**

- **La variable « proximité géographique », qui varie sensiblement selon les configurations, est elle aussi loin d'être neutre.**

Elle a joué à trois niveaux :

- Sur l'accessibilité des ressources mises à disposition du titulaire et/ ou suppléant (matériel informatique, imprimante, accès internet...);
- Sur les opportunités de rencontres des binômes titulaire / suppléant,
- Sur la capacité du couple personne accompagnée / référent à organiser des rencontres physiques.

Les référents ne sont pas tous géographiquement localisés en grande proximité des membres du 8^{ème} collège qu'ils sont appelés à accompagner. La plupart des référents concernés a avoué avoir sous-estimé le problème de l'éloignement géographique.

Seules les personnes hébergées ou travaillant dans des structures engagées dans l'expérimentation sont en proximité immédiate avec leurs référents (CHRS La Chaumière, Pôle Hommes, Jura Services) : dans cette configuration, le lieu de vie ou de travail des personnes accompagnées et le lieu d'exercice des professionnels accompagnants se confondent.

Cette proximité géographique, si elle peut apparaître « confortable » sur le papier (contacts plus aisés et accès aux ressources -matériel informatique, internet, imprimante) est aussi potentiellement plus difficile à gérer. Comme nous aurons l'occasion de le montrer plus loin, la relation n'est pas dépourvue d'ambiguïtés dès lors que le référent dans le cadre de l'expérimentation est

aussi celui qui accompagne la personne dans un parcours d'insertion ou est en relation quotidienne avec le professionnel qui accompagne la personne dans ce parcours (cas des personnes hébergées dans la structure référente).

4.1.2 Un travail d'accompagnement caractérisé par l'hétérogénéité des pratiques

- Les échanges conduits dans le cadre de l'évaluation, avec les référents d'une part et les membres du 8^{ème} collège d'autre part, ont permis de faire le point sur les pratiques d'accompagnement mises en œuvre durant l'expérimentation.

Une fois encore, l'hétérogénéité domine, et ce sur différents registres d'intervention, notamment :

- La fréquence et le « format » des échanges entre les protagonistes (entretiens téléphoniques, entretiens en face-à-face, en bilatéral ou en trio...), ce dernier étant en grande partie guidé par la variable « proximité géographique » ;
- Le positionnement des référents et le contenu des apports ;
- L'approche privilégiée selon le « statut » du membre accompagné (titulaire ou suppléant) ;
- La place du collectif dans l'accompagnement.

Les modalités de fonctionnement ont été, dans la plupart des cas, discutées entre les membres du 8^{ème} collège et leur(s) référent(s). Les témoignages de ces derniers démontrent que c'est la souplesse qui prédomine et que l'accompagnement est avant tout dimensionné en fonction des demandes exprimées par les personnes accompagnées. Ce mode de faire, s'il se veut respectueux et ouvert, n'en est pas moins porteur de certains écueils.

- Il n'est pas toujours aisé pour la personne accompagnée de faire état de ces besoins : peur de déranger, de s'exposer, réticences à donner à voir, verbaliser ses difficultés de compréhension ou ses besoins d'explicitation, difficultés à exprimer des attentes ciblées (« exiger » un apport)...Le risque d'autocensure côté personnes accompagnées est avéré. Les liens peuvent rapidement se distendre et les échanges et/ou rencontres s'espacer.

« On est à des centaines de kilomètres de la nôtre [référente], je ne l'ai rencontrée que deux fois [depuis le début de l'expérimentation]. »

« Les référents ont plusieurs casquettes, on a souvent l'impression de les déranger, au final, on se démerde tout seul. »

- Côté référent, il n'est pas non plus aisé (et notamment à distance) de mesurer le degré d'autonomie des personnes et / ou leurs éventuelles difficultés, ou tout au moins leur besoin d'appui.

- Malgré ces différences de pratiques, les apports identifiés de l'accompagnement sont loin d'être négligeables même si tous ne peuvent être imputés à tous les référents de manière indifférenciée :

- Un travail de décryptage du contexte d'intervention, des procédures et règles du jeu au démarrage de l'expérimentation ou à l'occasion de l'intégration de nouveaux membres titulaires ou suppléants;
 - Un travail d'alimentation des membres du 8^{ème} collège, avec la mise à disposition de documents ressources complémentaires sur certains des sujets abordés en plénière (plus rare) ;
 - Un travail de sélection de l'information diffusée par les différents canaux et acteurs de l'expérimentation. «*Je filtre beaucoup pour ne pas les noyer* » précisera ainsi une référente qui s'applique à répercuter au binôme accompagné les informations directement utiles à leur participation sous un format synthétique ou simplifié ;
 - Un travail d'écoute, de réassurance («*soutien psychologique* » diront certains) pour apaiser les craintes, les doutes sur les capacités ou la légitimité à participer qui n'ont pas manqué de s'exprimer dès les premières semaines de l'expérimentation et avec d'autant plus de force dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté ;
 - Un soutien matériel (accès à internet, impression de documents...) et logistique important (avancer des frais, confirmer des réservations, solutionner des problématiques individuelles, ...) ;
 - Un travail de médiation, pour apaiser certains conflits mais aussi un positionnement en tant que courroie de transmission : certains référents ont eu l'occasion d'interpeller l'administration pour appuyer les demandes des membres du 8^{ème} collège (vigilance sur le respect des engagements).
- Les temps d'échanges avec les référents menés en phases 1 et 2 ont permis de confronter les «*déclarations d'intention* » faites dans les réponses à l'appel à projet et les réalisations en matière d'accompagnement depuis le début de l'expérimentation.
- Les organismes étaient ainsi nombreux au lancement de l'expérimentation à se montrer volontaristes pour sanctuariser des temps de rencontres, notamment en amont et/ ou en aval des plénières. Dans les faits, comme nous l'avons relevé plus haut, la **tendance est davantage à des échanges informels**, à la demande. **Aucun organisme n'organise de manière systématique un temps de préparation couplé en aval à un temps de débriefing des plénières.**
 - Nous avons pu constater que l'accompagnement s'est mis en œuvre de manière asymétrique : **l'attention s'est focalisée essentiellement sur le titulaire**, et notamment parce que le suppléant n'a pas été associé aux réunions préparatoires animées par l'ANSA.
 - Enfin, et c'est le point majeur, **des écarts importants portent sur la place du collectif dans l'accompagnement et les perspectives de chaque binôme titulaire- suppléant de pouvoir échanger avec d'autres personnes en situation de précarité dans un cadre collectif, en amont et/ ou en aval des plénières du CNLE.** Notons qu'aucune injonction en tant que telle ne figurait dans le texte de l'appel à candidatures du CNLE : seule figurait en annexe du document une référence à l'importance d'un «*rattachement [...] à un groupe d'appartenance* » afin de permettre aux personnes de «*passer d'une parole individuelle à une parole collective* ». Cette demande a toutefois été exprimée à de multiples reprises à l'oral au lancement de la démarche par l'administration (DGCS et Secrétariat

général du CNLE), notamment dans le cadre du premier comité de suivi associant les référents.

Au moment de la sélection des organismes par le comité ad'hoc :

- seules 2 des 8 structures pouvaient prétendre s'appuyer sur un collectif déjà constitué, fonctionnant régulièrement et l'utiliser comme caisse de résonance, lieu de réflexion et d'échanges entre titulaire, suppléant et d'autres personnes en situation de précarité.
- Quatre autres structures faisaient explicitement référence, dans leur réponse à l'appel à candidatures, à une volonté de mettre en œuvre des temps de travail associant d'autres personnes en situation de pauvreté ou de précarité dans le cadre de l'accompagnement. Dans la réalité, seules deux de ces quatre structures ont effectivement mis en œuvre ces temps d'échange dont une sur un très court laps de temps seulement (jusqu'à la conférence). Le deuxième n'a pas non plus réussi à maintenir sur les 12 mois les rencontres collectives qu'il était parvenu à organiser en début d'expérimentation (plus de réunion depuis février 2013).

Au global, à fin juin 2013, **seuls 2 organismes référents ont pu nous confirmer que le titulaire et le suppléant vis-à-vis desquels ils étaient en responsabilité avaient la possibilité d'échanger régulièrement avec des pairs dans un cadre collectif formel et avec régularité au niveau local.**

Les référents interrogés à ne pas avoir réussi à mettre en œuvre ou à maintenir de tels collectifs se sont déclarés largement insatisfaits de cet état de fait, exprimant le regret de ne pas pouvoir faire « mieux » ou « plus ». Ils se montrent dans le même temps tout à fait transparents sur les réalités qui s'imposent à eux et limitent leurs velléités d'accompagnement renforcé ou de création – animation de collectifs.

Ils restent néanmoins unanimes sur le fait que la mise en place d'un collectif de soutien constituerait une plus-value évidente : un groupe où « *prendre confiance, prendre la parole, être regardé autrement* », « *partager* », « *réfléchir* », dépasser le témoignage sur sa propre situation, construire un jugement...

Par ailleurs, le bilan intermédiaire de l'ANSA a mis en lumière le fait que l'absence de collectif local sur lequel s'appuyer ne favorisait pas « *la possibilité pour les personnes de s'extraire d'une parole parfois très individuelle, et pose pour certains des questions de légitimité de leur participation au 8^{ème} collège* ».

Il convient également de ne pas perdre de vue le fait que l'existence du collectif permet un meilleur tuilage entre titulaire et suppléant et participe à la création d'un vivier de candidats potentiels à même de prendre la relève en cas de désistement d'un membre titulaire ou suppléant.

4.1.3 Des difficultés de mise en œuvre de l'accompagnement conséquences de multiples facteurs

Le travail d'investigation a permis d'isoler les facteurs permettant d'éclairer ces constats et difficultés de mise en œuvre, ainsi que les distorsions entre déclarations d'intentions et réalisations :

- **Un contenu d'accompagnement non défini dans l'appel à candidatures qui a laissé la place à un travail d'interprétation côté référents et une mise en œuvre à géométrie variable.**

Rappelons en effet que le cahier des charges que constitue le texte de l'appel à candidatures était peu développé en ce qui concerne les attendus en matière d'accompagnement. Malgré les éléments distillés au moment et dans les semaines qui ont suivi le lancement de l'expérimentation pour cadrer les interventions et faire de la pédagogie, certaines conceptions ont eu du mal à évoluer.

Deux témoignages de référents, recueillis en février 2013, sont illustratifs des écarts d'interprétation qui ont pu naître :

« J'ai beaucoup de doutes de mon côté. Je ne pense pas que mon rôle soit de leur amener des textes de loi, des supports écrits sur le contenu théorique de ce qui va être amené au CNLE. C'est plutôt de les rassurer sur leur implication, intervenir en support à la logistique. Si le CNLE a besoin de juristes, ils peuvent trouver d'autres personnes. Ils [Les membres du 8^{ème} collège] sont plus là pour interpeller les autres personnes au bout de la table. La confrontation des angles de vue est intéressante ».

Ce premier témoignage positionne l'accompagnement sur une dimension écoute, soutien psychologique et évacue largement la perspective d'un apport sur le fond des sujets, un éclairage technique ou une aide au décryptage de documents ressources.

Le deuxième rend compte, à l'inverse, d'une volonté de faire de l'informatif, de l'explicatif si nécessaire, mais aussi et surtout d'aller au-delà, en donnant la possibilité aux savoirs des personnes accompagnées de s'exprimer et de s'enrichir.

« On nous a demandé de faire de l'explicatif. Mais on ne veut pas se limiter à ça. Il faut les amener à enrichir à partir de leur expérience. Le but est que chacun amène son savoir sur un sujet, ce qui va faire débat. L'objectif est de sortir de l'informatif ».

Ces différences d'appréhension nous sont apparues étroitement corrélées à l'expérience du référent en matière de participation.

Enfin, certains référents ont clairement exprimé le fait qu'ils ne s'estimaient pas formateurs et qu'ils doutaient de leur compétence à l'être. Ils ont notamment souligné qu'en l'absence de pré-fléchage de documents ressources accessibles, leur tâche pour accompagner les membres du 8^{ème} collège dans le décryptage des rapports envoyés préalablement aux plénières était d'autant plus complexe.

« Je ne suis pas spécialiste de tous les sujets. Sur certains, je peux l'aider un peu mais sur d'autres... »

« Sur certains sujets, j'étais aussi larguée qu'elle [la titulaire]. J'ai essayé de lire les documents mais je ne comprenais pas tout ».

- **Un manque de visibilité / une appréhension partielle voire erronée des enjeux de la participation et de l'expérimentation ayant conduit notamment à sous-estimer les besoins d'accompagnement.**

Il est important de préciser que les référents ne se sont pas vus offrir la possibilité d'assister à une séance plénière du CNLE et ainsi d'appréhender son fonctionnement en conditions réelles. « *Ça reste très abstrait* » affirme une accompagnante. Les propos des uns et des autres laissent entrevoir combien leur vision sur ce fonctionnement est partielle, voire erronée.

« C'est comme l'ordre du jour [des séances plénières], on ne sait pas si ça va être de l'informatif ou si les personnes vont devoir s'exprimer sur ces thèmes, en extraire des questions sur lesquelles se positionner »

Les retours des membres lors des (rares) temps de debriefing ne s'avèrent pas suffisants pour leur permettre d'entrevoir comment positionner au mieux leur intervention.

Par ailleurs, le calendrier des conférences téléphoniques associant les référents qui devaient être organisées et animées par l'ANSA en amont de chaque plénière n'a été que partiellement respecté⁷⁵ et rares sont les référents à avoir assisté à toutes les sessions organisées.

Il a pu être noté que quasiment aucun des référents n'a pris connaissance des transcriptions des séances plénières mises à disposition sur le site du CNLE⁷⁶. La plupart n'avaient par ailleurs pas repéré l'existence de ces documents au moment où les entretiens intermédiaires ont été menés par le cabinet Amnyos (soit en février 2013). Ils font remarquer que celles-ci sont très fréquemment mises en ligne avec plusieurs mois de décalage⁷⁷.

De manière plus spécifique, tous les référents n'avaient pas appréhendé de manière immédiate les enjeux liés à la mise en place d'un collectif local. « *Au début, je n'avais pas capté l'enjeu que la préparation se fasse avec un groupe local. C'est ressorti après fortement, notamment à partir de ce que renvoyait l'ANSA* ».

La prise de conscience progressive des enjeux fera dire à cette référente, à l'aune de plusieurs mois d'expérimentation : « *Il faut l'envisager comme un projet à part entière et non comme une action* ».

- **Des injonctions multiples, sources de confusion, qui ont pu amener certains à ne pas trop « investir ».**

⁷⁵ 5 réunions téléphoniques ont été organisées par l'ANSA entre juin 2012 et juin 2013. Certaines ont été annulées en lien avec un calendrier particulièrement tendu pendant la conférence. Deux points téléphoniques ont dû être annulés faute de participants (mars et avril 2013).

⁷⁶ Sur la première phase d'expérimentation, et compte-tenu de l'actualité dense de la période, notamment liée à la tenue de la Conférence, il est utile de préciser que certaines retranscriptions de plénières ont été mises en ligne avec plusieurs mois de retard.

⁷⁷ Au 15 juillet 2013, les retranscriptions des séances plénières de mars, avril, mai et juin n'étaient pas disponibles sur le site du CNLE.

Les échanges et (re)cadrages qui ont eu lieu lors des premières semaines (et notamment lors du premier comité de suivi de l'expérimentation de juin 2012) entre CNLE, DGCS, prestataires et organismes référents ont pu introduire des confusions dans l'esprit des référents présents. « *On nous parle de collectif, de représentation. On nous dit que les personnes doivent s'exprimer en leur nom ...tout en s'appuyant sur un collectif...Clairement c'est à s'y perdre.* » avouera ainsi l'une des personnes interrogée en charge de l'accompagnement.

« *L'annonce lors du premier comité technique [juin] comme quoi les membres du 8^{ème} collège devaient s'exprimer en leur nom seul nous a un peu coupé l'herbe sous le pied. On a singulièrement atténué cette dimension-là* » énonce un autre référent.

La densité de la correspondance et des sollicitations par une multiplicité d'interlocuteurs, notamment à l'occasion de l'entrée dans la période Conférence, a coïncidé avec une démultiplication des contacts. Elle a été soulignée à plusieurs reprises comme un facteur de confusion majeur.

« *Le plus problématique, c'est qu'on est en copie de tout. A la fin, on ne sait plus ce qui est important* »

« *Avec [nom du suppléant], ça a été compliqué de savoir quel document était important. Je lui ai fait des dossiers qu'il n'a jamais lus.* »

- **Le facteur « temps » et les moyens alloués par la structure conditionnent très largement l'accompagnement.**

Il est important de ne pas perdre de vue que les personnes référentes ont été, pour la plupart, désignées par leur hiérarchie pour suivre la démarche sans que cette prise de fonction ne s'accompagne automatiquement d'un aménagement de leur plan de charge.

Or, les 12 premiers mois d'expérimentation montrent que l'investissement requis s'est avéré important alors même que les engagements du départ n'ont pas été tous tenus. Chacun des référents interrogés a été questionné sur le temps consacré à la démarche depuis le début de l'expérimentation. Rares sont ceux qui ont pu circonscrire de manière précise ces temps dédiés. Les estimations donnent à voir un investissement mensuel moyen oscillant de 1 à 4 journées de travail, fractionnées sur un grand nombre de jours dans la plupart des cas, venant s'ajouter à des obligations restées inchangées.

Questionnée sur les difficultés qui ont été les siennes dans le cadre de la démarche d'accompagnement, cette référente répond qu'elle n'avait pas « *de temps prévu pour cela* ». Une autre met en avant le fait qu'en s'engageant dans la démarche, elle n'était pas au clair sur « *les contraintes de temps et le besoin de réactivité* » qu'imposait sa fonction de référente. « *Je pensais que les choses allaient se faire naturellement, c'était de la naïveté de ma part* » précise-t-elle.

L'effet conférence n'est pas négligeable et il est difficile d'isoler précisément son impact et de savoir si, dans des circonstances normales (fonctionnement habituel du

CNLE, sur la base d'une plénière mensuelle), la charge de travail liée à l'accompagnement aurait été davantage acceptable.

« On était noyés sous les documents, j'en ai à peine ouvert un dixième »

« La conférence nationale a mis tout le monde dans une situation de mission impossible »

Les 6 premiers mois d'expérimentation ont ainsi été largement bouleversés en termes de fonctionnement par les sollicitations nées de la décision du gouvernement d'organiser la Conférence nationale contre la pauvreté et d'y associer pleinement le CNLE, les 6 suivants -dans une moindre mesure toutefois-, par les sollicitations liées à l'actualité et la mise en œuvre du Plan quinquennal. Les référents ont été happés jusqu'en décembre 2012 par la dimension logistique, tâche très chronophage et hautement stratégique car conditionnant la participation des membres du 8^{ème} collège.

Le sentiment de densité voire de saturation ressort des différents entretiens menés en février 2013 avec les équipes d'accompagnement.

Au cours du premier semestre 2013, l'association Jura services engagée dans l'expérimentation aux côtés du Coorace Franche-Comté, a ainsi préféré quitter la démarche, passablement échaudée par les conditions de travail dégradées expérimentées à l'occasion de la conférence et la situation de tension permanente du calendrier⁷⁸.

L'impact financier de cet engagement est décrit comme particulièrement lourd pour deux des huit organismes engagés dans l'expérimentation. L'un témoigne des arbitrages qu'il a été amené à faire pour assurer la pérennité de sa structure : *« Entre le plan de charge de la structure, l'éloignement géographique, matériellement c'était très difficile, j'ai donné la priorité à des activités sur lesquelles j'étais rémunéré pour assurer la pérennité de ma structure. Je lui ai dit [à la titulaire] ce qu'il en était en toute transparence. Heureusement, elle est devenue assez autonome assez rapidement »*.

« S'il y avait un nouvel appel à candidatures aujourd'hui » précise cette troisième référente, chargée de mission au sein d'une délégation régionale: *« j'essaierais de mieux baliser ça, faire une recherche de financement pour que la structure puisse prendre en charge, pour qu'elle s'engage à faire un groupe de salariés. Faire un budget réel pour ce projet : x heures de réunions, x heures de préparation, x animateurs... que chacun s'engage en toute connaissance de cause. Je me sens responsable d'avoir embarqué les personnes là-dedans [accompagnatrices locales de la structure adhérente]. Elle souligne enfin combien « l'absence de contrepartie rend l'injonction compliquée. Je n'ai pas la main, je ne peux pas faire d'ingérence, je ne peux qu'émettre des idées »*.

⁷⁸ Jura services a cessé sa collaboration au moment du départ du titulaire accompagné, ayant dû démissionner à contrecœur de son mandat au moment de son entrée en formation. Au moment de ce désistement, la structure ne parvenait pas à trouver un suppléant. La référente du Coorace Franche-comté s'est alors tournée vers une salariée en parcours sur l'Île-de-France rencontrée dans le cadre d'une formation-action à laquelle elle avait assisté, salariée qui a accepté de prendre le mandat de titulaire.

- **L'effet calendrier : une impossibilité matérielle à organiser des temps d'échange individuels et collectifs durant la période de la Conférence.**

Certains référents ont fait remarquer que l'ordre du jour des plénières était communiqué trop tardivement pour prétendre organiser des échanges préparatoires dans le temps imparti.

Les changements de calendrier et d'ordre du jour durant la période de la conférence ont grandement perturbé les programmes de travail des quelques organismes qui avaient commencé à mettre en œuvre des réunions collectives d'échange associant d'autres personnes en situation de précarité : « *Très rapidement, à la rentrée [septembre], notre organisation de travail a en quelque sorte volé en éclat.* ».

Le témoignage de cet autre référent abonde dans le même sens : « *Avec les sollicitations sur la préparation de la conférence, elle [la titulaire] était chargée à bloc. Je n'aurais pas pu la solliciter davantage* ».

Par ailleurs, la prise en main de la documentation mise à disposition des participants en amont des plénières ou groupes de travail, dans la plupart des cas très technique, a constitué un véritable défi pour les référents dans une perspective d'appropriation et de vulgarisation. La plupart ont déclaré avoir purement et simplement renoncé à en prendre connaissance, faute de temps et de connaissances techniques.

4.1.4 Des premiers mois d'expérimentation riches d'enseignements qui en appellent à un changement d'approche dans le travail d'accompagnement

- Les membres du 8^{ème} collège renvoient dans leur majorité l'image de référents « *de bonne volonté* », qui répondent présents lorsqu'ils les sollicitent, et identifient les apports que nous avons listés plus haut dans le document.

Des insatisfactions, qui font écho aux constats posés précédemment, sont toutefois relevées:

- Le problème de l'accessibilité et de la disponibilité de ces référents qui dissuade les membres du 8^{ème} collège de les solliciter. Si certains se montrent plutôt satisfaits que leur référent ne soit pas omniprésent voire envahissant, d'autres apparaissent en demande.

Une titulaire fait remarquer que malgré le fait qu'elle ait eu 3 interlocuteurs au sein de sa structure, elle peine à obtenir leur attention. « *C'est la galère. On est obligé de courir derrière eux* » précise-t-elle.

- Les difficultés à savoir qui interpeller lorsque les référents dans le cadre de l'expérimentation sont multiples. Un des suppléants fait également remarquer que les professionnels « référents » se multiplient autour de lui en fonction des sujets et/ ou des « parcours ».

- Titulaires et suppléants restent globalement en demande d'interactions avec les référents, et d'un positionnement de ces derniers sur le fond des sujets. Ils sont également fortement **demandeurs de davantage d'interactions, d'échanges, de débats avec des pairs : la mise en œuvre effective d'un collectif local qui joue comme une caisse de résonance et un lieu de préparation des plénières apparaît comme une perspective adéquate. Pour cela, l'implication des référents est jugée indispensable.**

Une des titulaires du 8^{ème} collège fait ainsi remarquer que malgré son souhait de pouvoir parler de son expérience au CNLE, elle ne se voyait pas prendre l'initiative du regroupement : *« si ce n'est pas ma référente qui organise, je ne me vois pas placarder des affiches dans tout le Centre ».*

Les échanges réguliers que les membres du 8^{ème} collège sont amenés à avoir entre eux dans le cadre des réunions préparatoires notamment, mais aussi lors de temps plus informels, leur ont permis de prendre la mesure de l'hétérogénéité des pratiques d'accompagnement et de la « qualité » des apports et des relations avec le (ou les) référent(s). Ces constats ont pu susciter ponctuellement des frustrations et des incompréhensions.

La majorité des membres du 8^{ème} collège qui émettent des critiques apparaissent dans le même temps pleinement conscients des limites de leurs interventions et lucides sur les difficultés de mise en œuvre de cet accompagnement. Dans un contexte où les délais sont particulièrement contraints, les sollicitations croissantes et les changements d'ordre du jour et d'instructions autour des regroupements fréquents sont identifiés comme des difficultés majeures.

- **Les retours des membres sont riches d'enseignements sur des dimensions que les référents n'ont pas repérées comme potentiellement problématiques. Certaines remarques sont autant d'invitations à une évolution des pratiques et postures actuelles.**

- Certains membres font état du rapport de « dépendance » vis-à-vis du référent sur la dimension logistique notamment, décrite comme particulièrement inconfortable. Ces commentaires émanent plus particulièrement des membres, titulaires ou suppléants, qui ne disposent pas d'un accès internet ou d'un matériel informatique à titre personnel ou en accès libre au niveau des structures référentes.

Certaines des personnes interrogées ont également fait référence aux procédures établies pour les déplacements qui prévoient l'intervention des référents dans la boucle des validations.

Enfin, certaines ont eu du mal à concevoir et accepter la dépendance au prestataire logistique pour la réservation des billets de train et l'hébergement, considérant être suffisamment autonomes pour pouvoir prendre en charge seules ses aspects (sous réserve de disposer d'une avance de frais). Le fait que les mêmes règles s'appliquent à tous de manière indifférenciée a posé question dans les premiers mois de l'expérimentation. Comme nous l'avons vu plus haut, certains membres du 8^{ème} collège ont ainsi exprimé en cours d'expérimentation leur volonté de devenir autonomes sur ces dimensions,

demande qui a reçu l'aval de l'administration au cours du premier semestre 2013.

- Le système actuel d'accompagnement s'apparente pour certains membres, fort heureusement minoritaires, davantage à une « *mise sous tutelle* » qu'à un accompagnement dans l'exercice du mandat.

Le terme « *accompagnement* » est par ailleurs fortement connoté : il est similaire à celui employé dans le travail social pour définir le rapport la personne en insertion et le travailleur social (aidant/aidé - « référent RSA », « référent socio-professionnel »,...).

La relation n'est pas dépourvue d'ambiguïté dans un contexte où le référent dans le cadre de l'expérimentation est aussi celui qui accompagne la personne dans son parcours d'insertion sociale et/ ou professionnelle ou est en lien quotidien avec cette personne. Certaines relations ne sont pas exemptes de tensions, qui ont eu tendance à s'amplifier depuis le démarrage de l'expérimentation. A l'issue de ces douze mois d'expérimentation, 3 des 8 membres titulaires ont indiqué avoir des relations particulièrement compliquées voire clairement conflictuelles avec leur référent.

« *On reste dans un rapport dominant /dominé* » estime ainsi un des participants. « *Il y a une pression* » précise-t-il. « *C'est important que le travail social fasse sa révolution. [...]. Quel pouvoir on leur a pris ? Celui de parler à notre place...* »

Une des titulaires estime que sa structure référente lui « *met des bâtons dans les roues* » davantage qu'elle ne l'appuie dans l'exercice de son mandat. « *Aujourd'hui, j'ai presque l'impression que c'est "t'en apprend trop, tu nous fais chier"* » ajoute-elle.

La situation apparaît particulièrement délicate lorsque la personne est hébergée par sa structure référente⁷⁹.

Ces douze mois d'expérimentation démontrent qu'il ne faut pas sous-estimer les bouleversements que peut induire un changement de statut - même symbolique - de la personne accompagnée dans la relation avec les travailleurs sociaux. Des tensions ont pu par ailleurs apparaître avec d'autres personnes en situation de précarité avec lesquelles les membres sont en contact au sein des organismes référents.

- La question des « droits » des référents dans ce travail d'accompagnement est également posée au travers de situations très concrètes : un membre évoque le fait qu'il s'est fait « *recadrer* » par sa référente qui aurait eu des échos négatifs sur son « *comportement inadapté* » en réunion préparatoire ou lors des temps informels.

⁷⁹ Notons qu'une des titulaires a vu sa structure de référence, centre d'hébergement, mettre fin à sa prise en charge (nous parlons ici d'accompagnement dans le cadre de son parcours d'insertion sociale et professionnelle et non de l'accompagnement dans le cadre de la participation au CNLE) et son hébergement au printemps 2013, pour des raisons que nous ne sommes pas parvenues à identifier précisément.

Si une charte rédigée par et à destination des membres du 8^{ème} collège est aujourd'hui disponible⁸⁰, force est de constater qu'aucune charte équivalente n'a été élaborée par et pour les référents engagés dans l'expérimentation.

- Enfin, à la lumière des 12 mois d'expérimentation, certains membres du 8^{ème} collège s'interrogent sur la **capacité du système d'accompagnement actuel à accueillir des personnes présentant des fragilités particulières et notamment des personnes en situation d'illettrisme.**

⁸⁰ Voir charte en annexe

4.2 Animation du 8^{ème} collège : un apport indispensable appelé à évoluer à l'issue des premiers mois de mise en œuvre

Rappels :

Tenant compte des recommandations du rapport du CNLE sur la participation, il a été décidé d'assurer les conditions favorables à cette expérimentation en confiant une mission d'animation du 8^{ème} collège à un organisme extérieur, mandaté par l'administration.

Un appel d'offres a ainsi été formalisé et diffusé en amont du lancement de la démarche afin de procéder à la sélection de ce prestataire. Selon les termes du cahier des charges, la prestation attendue devait comprendre un « accompagnement des membres du 8^{ème} collège pour les familiariser avec les thématiques des politiques publiques inscrites à l'ordre du jour des réunions plénières du CNLE et pour s'assurer de leur bonne compréhension des travaux du conseil ». Il s'agissait par là-même de « faciliter leur participation aux travaux du CNLE et de susciter leur expression autonome ».

Pour ce faire, il était attendu du prestataire qu'il :

- Assure « une information des membres du 8^{ème} collège sur les conditions de l'exercice de leur mandat ».
- Apporte « un appui méthodologique aux membres du 8^{ème} collège pour la préparation de chaque réunion plénière du CNLE : aide à la compréhension et à l'analyse des sujets et documents inscrits à l'ordre du jour, échanges et aide à la formalisation éventuelle de la position ou de la contribution de chacun, notamment si un avis du CNLE doit être adopté ».

Enfin était mentionnée la nécessité pour le prestataire retenu de « coordonner son action avec celle des organismes retenus dans le cadre de l'appel à candidature et qui se sont engagés à accompagner les membres du 8^{ème} collège ».

Le prestataire retenu à l'issue de cette démarche est **l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA⁸¹)**.

Plusieurs sources ont permis de mesurer la satisfaction des parties prenantes vis-à-vis de l'accompagnement prodigué par l'ANSA sur différentes dimensions, de repérer les apports et la plus-value de cet accompagnement mais également d'identifier les marges de progrès au travers des points d'insatisfaction relevés :

- Les échanges directs avec les membres du 8^{ème} collège lors de la réunion de travail organisée en février 2013 et dans le cadre des entretiens individuels de phase 2,

⁸¹ L'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), créée en janvier 2006, est une association à but non lucratif d'ingénierie et d'innovation sociale ayant pour but de réduire la pauvreté ; elle a notamment accompagné plusieurs Départements dans la construction, la mise en œuvre et le suivi des expérimentations du RSA ainsi que dans la généralisation de celui-ci. Elle travaille par ailleurs sur des thématiques diverses liées à l'accès aux droits (mobilité, micro crédit social, santé...). L'ANSA a également pour mission d'évaluer les résultats et les impacts de ces programmes, afin de pouvoir le cas échéant les ajuster et en tirer des recommandations pour assurer l'amélioration continue des dispositifs.

- Les fiches d'évaluation⁸² complétées par les membres du 8^{ème} collège à l'issue des réunions préparatoires⁸³,
- Les entretiens de phase 1 et de phase 2 avec les référents,
- Les temps d'observation directe lors de 3 réunions préparatoires animées par l'ANSA,
- L'analyse des supports présentés et/ ou remis en réunions préparatoires
- Et enfin, mais plus à la marge, les éléments rapportés par les membres du CNLE dans le cadre de l'enquête.

4.2.1 *Un positionnement particulièrement délicat dans un contexte hautement complexe*

Le travail d'animation de l'ANSA, prestataire retenu à l'issue de l'appel d'offres pour mettre en œuvre l'accompagnement collectif au plan national, s'est avéré particulièrement délicat dans le cadre de cette expérimentation, et ce pour plusieurs raisons.

La diversité au sein du 8^{ème} collège, si elle est unanimement reconnue comme une force par les parties prenantes, n'en constitue pas moins un challenge pour le prestataire.

Tous ne disposent pas des mêmes aptitudes, capacités cognitives ni du même « bagage » scolaire, avec aux deux extrêmes des personnes en situation d'illettrisme et des personnes pour qui la lecture de documents de 200 pages ne constitue pas une difficulté.

Cette hétérogénéité est source de complexité pour le prestataire dans la définition du contenu de ses interventions, l'adaptation des supports et des techniques d'animation.

Qui plus est, le prestataire doit également prendre en considération le fait que, comme nous l'avons souligné précédemment, **tous les membres ne jouissent pas de la même préparation préalable au niveau local.**

Le cadre posé par le cahier des charges impose que le prestataire fasse porter son effort de construction des réunions préparatoires sur des contenus en phase avec les sujets à l'ordre du jour des plénières du lendemain.

Cet ordre du jour est actuellement diffusé en moyenne environ deux semaines avant chaque plénière par le Secrétariat général du CNLE. Mais ce délai de diffusion dépend

⁸² L'ANSA diffuse à l'issue des réunions préparatoire une fiche d'évaluation à chacun des membres du 8^{ème} collège présents afin de mesurer leurs satisfaction sur la séance de travail. Ces informations sont collectées et traitées par l'ANSA en aval de chaque séance de manière à être répercutées à la DGCS et au SG du CNLE pour information et nourrir les bilans d'étape. Un modèle de fiche vierge figure en annexe au présent document.

⁸³ Les éléments mis à la disposition du cabinet correspondent aux réunions préparatoires du 5 septembre, 10 octobre et 12 décembre 2012 et du 16 janvier et 27 février 2013. A noter :

- Pour le mois de juin, l'ANSA n'a pas pu récupérer l'ensemble des fiches d'évaluations. Il n'a pas été fait de synthèse.
- Pour la réunion du 20 septembre à Matignon, étant donné le caractère très exceptionnel de la réunion et le temps réduit de préparation, l'ANSA n'a pas transmis de fiche d'évaluation (la réunion de préparation a été suivie par un départ de tout le groupe à Matignon)
- En novembre, la réunion de préparation était mutualisée avec la réunion de préparation des groupes de travail de la conférence nationale co-animée avec l'Armée du salut. Aucune fiche n'a été distribuée.

avant tout de l'actualité politique et des saisines qui s'imposent au CNLE en dernière minute.

Or, les premiers mois d'expérimentation ont été marqués par de fréquentes modifications de dernière minute dans un contexte de mise en œuvre de la Conférence nationale contre la pauvreté. A plusieurs reprises, les éléments ont été communiqués dans la semaine précédant la plénière, raccourcissant d'autant le temps de préparation. Ceci s'est avéré particulièrement problématique pour l'ANSA qui a dû, à de multiples reprises, adapter les contenus et supports des réunions préparatoires en dernière minute.

Notons toutefois que le Secrétariat général du CNLE, conscient de ces difficultés et désireux de faciliter l'intervention des organismes référents et de l'ANSA, a élaboré, à compter de janvier 2013 un **programme prévisionnel** présentant les sujets envisagés pressentis pour figurer à l'ordre du jour des plénières à venir sur un calendrier de 6 mois. Cette initiative a vocation à devenir la règle. Celui-ci, adressé à l'ANSA, n'a cependant semble-t-il pas circulé au niveau des référents.

4.2.2 *Un apport significatif en direction des organismes référents*

Il ressort du travail d'analyse que les points de satisfaction vis-à-vis du travail du prestataire ne renvoient **pas uniquement au travail d'accompagnement en direction des membres du 8^{ème} collège mais plus largement à son rôle d'animation** dans le cadre de l'expérimentation.

L'ANSA a joué un rôle non négligeable de stabilisation des procédures d'information et de communication entre les différents acteurs associés à la démarche, notamment en proposant un schéma récapitulatif des actions et responsabilités de chacun des acteurs⁸⁴.

L'importance du rôle du prestataire dans un **travail d'information, de pédagogie et de coordination en direction des référents** a également été soulignée à maintes reprises, essentiellement sur les 6 premiers mois d'expérimentation, dans une période où tout le monde prenait ses marques et où les référents se questionnaient sur les contours de leur intervention.

Le retour des organismes référents à l'occasion des entretiens de phases 1 et 2 est ainsi clairement positif sur le travail et le positionnement de l'ANSA. Ceux-ci saluent le travail réalisé dans ce contexte expérimental, fortement bousculé par la mise en place de la Conférence. Ils assimilent leur intervention tantôt à un exercice « *d'équilibriste* », « *de pompier* » et reconnaissent l'utilité du travail de médiation, de « *courroie de transmission* » réalisé durant les six derniers mois.

Une référente précisait ainsi en février 2013 « *L'ANSA fait le lien entre tout : les informations de l'ordre du jour, les infos logistiques. C'est l'interlocuteur qui fait le lien avec ceux qui savent, celui qui a une vision d'ensemble* ».

⁸⁴ Voir schéma élaboré par l'ANSA en annexe

Ils valorisent également les temps d'échanges qui ont pu avoir lieu soit à l'occasion des conférences téléphoniques⁸⁵ organisées à l'initiative de l'ANSA en amont des plénières⁸⁶, soit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties en fonction des problématiques ou besoins d'informations et d'éclaircissements repérés.

Les temps d'échange sont considérés comme ayant permis « *le partage d'informations de premier niveau* » entre les interlocuteurs sur des points divers ((le calendrier de travail, les difficultés des membres, les sujets abordés, les besoins identifiés...) et ce malgré certaines difficultés repérées à la marge (difficulté de la prise de parole à plusieurs en mode téléphonique) et des frustrations par rapport au contenu des échanges. L'impact de la conférence s'est en effet fait sentir, déplaçant le centre de gravité des échanges à l'occasion des conférences des questions d'articulation des interventions des deux niveaux d'accompagnement aux questions logistiques.

Le bilan est également mitigé au regard de l'absence de régularité de ces mêmes conférences téléphoniques. L'objectif initial de conférences téléphoniques mensuelles n'a pas été tenu. Seules 5 réunions ont ainsi été positionnées sur la période juin 2012 - juin 2013⁸⁷. Le prestataire met en avant les évolutions du calendrier liées notamment à la mise en place de la Conférence et les délais pour l'organisation après réception des ordres du jour pour expliquer cette absence de régularité.

L'organisation d'une réunion associant l'ensemble des référents a été une gageure. Certains n'ont pu assister à toutes les conférences pour des raisons de disponibilité ou ont accordé la priorité à d'autres tâches ou engagements : certains organismes n'ont ainsi été représentés à aucune des réunions de travail et les réunions planifiées sur mars et avril 2013 ont été annulées faute de participants⁸⁸.

Si le nombre de conférences téléphoniques se révèle limité, les échanges bilatéraux ont néanmoins été nombreux entre l'ANSA et la plupart des référents. Ces derniers plaçaient spontanément l'Agence en interlocuteur ressource dans le cadre de l'expérimentation.

4.2.3 Un travail reconnu comme indispensable et des apports significatifs en direction des membres du 8^{ème} collège

Sur le plan de l'accompagnement des membres du 8^{ème} collège plus spécifiquement, le prestataire s'est attaché à satisfaire les attentes des donneurs d'ordre (DGCS, CNLE, et plus largement celles des membres du comité de suivi de l'expérimentation).

Trois objectifs étaient plus précisément repris dans la note de cadrage de l'ANSA validée en septembre 2012 :

⁸⁵ La note de cadrage de l'intervention de l'ANSA précise que « *pour coordonner ce travail de préparation aux réunions du CNLE, une conférence téléphonique sera organisée une fois par mois par l'ANSA avec l'ensemble des 8 référents, afin d'échanger sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion plénière, lorsque celui-ci aura été diffusé par le secrétariat général du CNLE* ».

⁸⁶ Cinq réunions ont été organisées par l'ANSA sur la période les 26 juillet, 4 octobre et 30 octobre 2012, 20 février et 23 mai 2013.

⁸⁷ Ces réunions ont eu lieu les 26 juillet, 4 octobre et 30 octobre 2012.

⁸⁸ Il est précisé dans le bilan final de l'ANSA remis en juin 2013 que les réunions de mars et avril ont été annulées faute de participants.

1. Faire en sorte que les membres du 8^{ème} collège connaissent les règles et les usages de fonctionnement du CNLE ;
 2. Faire en sorte qu'ils disposent d'une compréhension suffisante des thématiques abordées pour participer de manière pertinente ;
 3. Permettre que leur parole reflète non seulement leur point de vue personnel mais aussi celui de leur groupe de référence.
- **En ce qui concerne le premier point** (« faire en sorte que les membres du 8^e collège connaissent les règles et les usages de fonctionnement du CNLE »), l'objectif apparaît en partie atteint.

Le travail d'accompagnement a permis aux membres d'appréhender les règles et les usages du CNLE mais aussi son cadre de fonctionnement. Les échanges avaient plus largement vocation à les renseigner sur les conditions d'exercice de leur mandat. La première réunion s'est notamment largement concentrée sur ces dimensions. L'apport du secrétariat général du CNLE au lancement de l'expérimentation est aussi à souligner.

La deuxième réunion préparatoire a été, à la demande de la DGCS, en partie consacrée à la co-production par les membres du 8^{ème} collège d'une Charte⁸⁹ destinée à préciser les règles de vie du 8^{ème} collège et rappeler le fonctionnement du Conseil. Ce document a, par la suite, été communiqué à l'ensemble des personnes engagées dans l'expérimentation et notamment aux référents.

Il a considérablement facilité l'animation et la régulation lors des réunions de préparation. La Charte a par ailleurs constitué un outil précieux pour accompagner la prise de mandat, en cours d'expérimentation, de nouvelles personnes désignées pour siéger au sein du 8^{ème} collège en remplacement de personnes démissionnaires.

Les codes et le fonctionnement du CNLE ont été intégrés peu à peu par les personnes. Des temps de débriefing de la réunion plénière précédente, organisés au début de chaque séance préparatoire, ont constitué autant d'occasions de revenir sur les modalités de prise de paroles, les codes et les usages. Ses codes apparaissent aujourd'hui globalement bien maîtrisés par les membres actuels, mais principalement par les titulaires présents depuis le début de l'expérimentation. Le constat est beaucoup moins évident pour les suppléants, non associés à ces réunions de préparation.

- **En ce qui concerne le deuxième objectif** (« faire en sorte qu'ils disposent d'une compréhension suffisante des thématiques abordées pour participer de manière pertinente »), l'intervention de l'ANSA devait viser à :
- Présenter et expliciter les sujets et les thématiques, les enjeux, les termes techniques, etc.

⁸⁹ Ce document a été co-élaboré par les membres du 8^{ème} collège du CNLE à l'issue de la réunion de préparation du 5 septembre 2012 animée par l'ANSA. Il est précisé que le document n'est pas un document officiel du CNLE mais un document interne au 8^{ème} collège. Voir Charte présentée en annexe au présent document

- Echanger avec le groupe sur les thématiques pour favoriser l'appropriation des sujets et permettre aux personnes d'émettre leur opinion, pour la partager en plénière le lendemain.

Conformément à ce qui était attendu dans le cahier des charges de l'accompagnement, le prestataire a fait porter son effort sur des contenus en phase avec les sujets à l'ordre du jour des plénières⁹⁰.

Ceci s'est traduit notamment par :

- L'élaboration de supports de synthèse et/ ou la collecte de ressources documentaires complémentaires remis aux participants ou utilisés en séance,
- L'élaboration de contenus spécifiques sur certains sujets techniques (réunions de préparation s'apparentant pour partie à de la formation). Au-delà des animateurs fil rouge mobilisés par l'ANSA tout au long de l'année de travail, des expertises internes à l'Agence ont également été mobilisées pour des apports plus pointus, ciblés sur des sujets stratégiques. Ce fût le cas notamment de la séance de janvier lors de laquelle le fonctionnement et les politiques de l'Union européenne en matière de lutte contre la pauvreté ont été présentés par une consultante de l'ANSA. Les efforts ont porté sur l'apport d'éléments de synthèse, intelligibles.
- La présentation et l'explicitation de travaux ou avis du CNLE, antérieurs à la mise en œuvre du 8^{ème} collège, pour une appropriation des prises de positions de l'instance, comme par exemple lors de la séance d'octobre 2012.

L'analyse des fiches d'évaluation montre que la satisfaction des membres participants est très élevée concernant **la clarté des présentations** effectuées par l'ANSA.

Au cours de la deuxième période de l'expérimentation, certaines inflexions, dont il est fait mention dans le bilan final du prestataire, ont été apportées par l'ANSA dans la manière de concevoir le déroulé des réunions préparatoires:

- les réunions du premier semestre 2013 ont été caractérisées par un approfondissement des thématiques, ce que confirment les participants dans leur majorité.
- l'ANSA a proposé aux membres du 8^{ème} collège investis dans les groupes de travail de la conférence et, à partir de janvier 2013, dans ceux du plan pluriannuel, d'intervenir lors des réunions préparatoires pour faire état et partager les travaux et réflexions en cours dans ces différents cadres. Ceci a été apprécié par les membres du 8^{ème} collège.

L'ANSA souligne également dans son bilan final avoir toujours veillé à susciter des échanges et organiser des débats autour des différents sujets, mais aussi à faire émerger les questions ou réflexions que les membres étaient susceptibles d'exposer le lendemain en plénière.

En termes de forme, notons que différentes techniques d'animation ont été mobilisées au cours des premiers mois (vote coloré, métaplan, travaux en sous-groupes...) afin de s'adapter aux objectifs de la séance, de dynamiser les échanges et rendre les réunions moins monotones.

⁹⁰ Voir tableau récapitulatif présenté en annexe au présent document

Il est important de souligner toutefois que certaines séances de travail se sont appuyées assez largement sur des supports écrits, ce qui peut mettre en difficulté certains des participants et notamment les personnes peu à l'aise avec l'écrit et/ ou la lecture, voire des personnes en situation d'illettrisme. Nous attirons l'attention du commanditaire sur la vigilance à avoir sur ces aspects afin que les modalités d'animation ne soient pas excluantes.

- **Le bilan dressé à partir des propos, réflexions et attentes exprimés par les membres du 8^{ème} collège dans le cadre de l'évaluation est riche d'enseignement dans la perspective de la pérennisation de la participation des personnes en situation de précarité au sein du CNLE.**

Nous avons pu repérer que les attentes des membres du 8^{ème} collège par rapport à ses réunions préparatoires sont essentiellement de trois ordres :

- **apprendre**, de manière à disposer des clefs de lecture sur un certain nombre de sujets abordés en plénière CNLE de manière récurrente ou plus ponctuelle (disposer d'une compréhension suffisante pour participer de manière pertinente et à propos) : les réunions préparatoires doivent permettre de comprendre les documents, les sujets abordés en séance plénière le lendemain, déchiffrer les tableaux de chiffres...;
- **voir le prestataire opérer un travail de sélection et de transformation de la matière diffusée en amont des plénières**, souvent dense et peu accessible pour qui ne travaille pas au quotidien sur les sujets concernés.
- **débattre**. Cette dernière attente est quasi exclusivement exprimée par les membres qui ne se voient pas offrir (ou de manière très aléatoire) l'occasion d'échanger dans le cadre de collectifs de pairs au niveau local.

Malgré les qualités humaines et pédagogiques volontiers et unanimement reconnues de l'animatrice principale de l'ANSA, les réunions préparatoires ne répondent, selon une majorité des membres interrogés, pas encore pleinement à certaines de leurs attentes ou besoins. La perception du niveau d'atteinte des objectifs varie sensiblement d'un membre à l'autre tout comme le niveau de satisfaction sur ces trois dimensions.

Près d'un membre interrogé sur deux déclarait en février 2012 ressortir des temps de préparation avec un sentiment de frustration assez net quant aux connaissances acquises, le sentiment de ne pas avoir été assez « *nourri* ». Des points d'insatisfaction récurrents étaient relevés, renvoyant au temps imparti à de l'apport de connaissances, jugé trop court par les principaux intéressés malgré quelques « *bons points* » distribués (l'intervention de J. Vignon lors de la réunion préparatoire d'octobre 2012 pour présenter les indicateurs de pauvreté et celle d'une collaboratrice de l'ANSA portant sur les politiques européennes ont été identifiées à l'unanimité par les membres du 8^{ème} collège comme particulièrement intéressantes et éclairantes)..

Le sentiment de devoir aborder « *trop de sujets en peu de temps* » a été très présent au cours des six premiers mois de l'expérimentation lors desquels ces derniers relevaient « *trop de pertes de temps à rappeler les règles au sein du 8^{ème} collège ou aborder les questions logistiques* ».

« *On y va en attendant d'apprendre, mais dans la plupart des cas, il ne se passe rien* » assénait en début d'année 2013 une titulaire. « *On est ressortis avec des manques d'info.*

Heureusement, on s'expliquait les uns les autres avec les autres membres ce que chacun avait compris le soir » confirmait un autre.

Compte-tenu des approfondissements des sujets opérés par l'ANSA au cours des 6 derniers mois (*voir plus haut*), et du fait de la possibilité pour l'Agence d'évacuer les questions logistiques et pratiques qui avaient « pollué » les réunions de travail jusqu'en décembre (cf. actualité de la conférence et stabilisation des procédures liées à la logistique), le niveau de satisfaction global est en augmentation sur la deuxième moitié de l'expérimentation.

Deux groupes peuvent néanmoins toujours être repérés : ceux qui jouissent de la possibilité d'échanger avec d'autres personnes en situation de précarité dans d'autres cadres de participation ou espaces de débats, et ceux pour qui la réunion préparatoire animée par l'ANSA est l'unique cadre privilégié d'échange avec des pairs.

Les personnes qui appartiennent au deuxième groupe se montrent plutôt satisfaits voire tout à fait satisfaits des réunions préparatoires : ils reviennent sur leur frustration de ne pouvoir échanger avec des pairs au niveau local et apprécient donc tout particulièrement de pouvoir le faire en réunion préparatoire. Ils apparaissent même en demande de davantage de temps d'échanges et de débats.

De leur côté, les titulaires et suppléants du premier groupe n'émettent que très à la marge le souhait de pouvoir débattre à l'occasion des réunions préparatoires : leurs demandes portent avant tout - voire quasi exclusivement - sur des temps de formation ou tout du moins d'information élargie et accessible sur les sujets abordés en plénière. Ils expriment par conséquent des frustrations et insatisfactions quant à l'apport du prestataire nettement plus fortes que les personnes de l'autre groupe.

Les propos qui suivent, issus des échanges de juin 2013 avec les membres du 8^{ème} collège, résument cet état d'esprit :

« Leur présentation [celle de l'ANSA] est bien mais il faudrait du plus pointu. Je voudrais avoir un cours magistral sur comment s'articulent les politiques publiques, les différentes interventions des institutions publiques. Je veux apprendre. Il faut du temps productif ».

« Parfois des personnes se permettent de balancer des trucs, des valeurs défendues contraire à mes propres principes. Les échanges avec les autres membres [en réunions préparatoires] ne me servent pas vraiment hormis quand certains interviennent pour parler de ce qu'ils ont fait dans les groupes de travail [pendant la conférence ou post-conférence]. On n'a pas besoin de parler pour parler. Il faudrait un sablier pour limiter le temps de parole. Sinon, on a pas le temps de parler des vrais sujets ».

« Les cours magistraux éviteraient les prises de position trop radicales. »

Par ailleurs, les échanges et les débats entre membres lors des réunions préparatoires sont riches mais butent souvent sur des aspects techniques, ou des questions d'ordre juridique ou règlementaire. Les trois séances de travail auxquelles il nous a été donné d'assister nous ont permis de voir que des informations erronées sont parfois échangées entre les membres et des affirmations construites sur ces bases alors qu'elles conditionnent des échanges ultérieurs. Nos propos ne visent pas à blâmer les animateurs de séance qui ne peuvent bien évidemment être experts sur chacun des

sujets traités. Il s'agit de faire apparaître que l'intervention ponctuelle d'experts ou d'organisations compétentes ou en responsabilité sur sujets abordés (bailleur social, CAF, Pôle emploi...), en capacité d'apporter des éléments de lecture tout en rendant accessible les informations clefs, pourrait constituer une réelle plus-value. Nous avons pu percevoir, au travers des questions posées par les membres du 8^{ème} collège lors des réunions préparatoires, que certains sujets mériteraient en effet d'être explicités et l'intérêt des membres pour leur approfondissement justifier de la planification d'interventions pédagogiques ciblées.

L'appropriation par les personnes des questions techniques ou des éléments statistiques présentés dans les supports et/ ou documents ressources des plénières dépend en grande partie de la capacité des membres à travailler seuls les sujets en amont, très hétérogène à l'heure actuelle, et – mais de manière plus marginale- du travail effectué au niveau local avec l'appui du référent ou du groupe de pairs.

Par voie de conséquence, les membres du 8^{ème} collège ne se déclarent pas tous pleinement en confiance à l'issue des réunions préparatoires pour la plénière.

Ces éléments démontrent qu'il sera important, dans la perspective d'une pérennisation de la participation de personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du 8^{ème} collège :

- d'une part **de sécuriser la possibilité pour les membres du 8^{ème} collège de s'appuyer sur des collectifs actifs et réguliers au niveau local bénéficiant d'une animation efficiente** (régulation des débats, répartition de la parole) et offrant une possibilité de débattre, d'échanger sur différents sujets. Au-delà de la plus-value bien sentie pour les membres, ceci **permettra de positionner la fonction d'animation / accompagnement au niveau national sur un programme de travail cohérent qui satisfasse les besoins et attentes de ces derniers.**
 - **D'autre part de renforcer la dimension pédagogique de l'intervention et la place de la formation au niveau des réunions préparatoires.**
- **En ce qui concerne le troisième objectif** (« permettre que leur parole reflète non seulement leur point de vue personnel mais aussi celui de leur groupe de référence »), la mission confiée au prestataire a d'autant plus d'importance que, comme nous l'avons relevé plus haut, tous les membres du 8^{ème} collège ne jouissent pas des mêmes possibilités d'échanger avec des pairs au niveau local, alors même que ces « espaces » devaient constituer des lieux de construction de cet « *élargissement des points de vue* ».

L'ANSA considérait dans son bilan intermédiaire de janvier 2013 que « *la parole des personnes est encore trop individuelle, en particulier lorsque les personnes ne disposent pas d'un groupe de référence sur lequel s'appuyer* ». Certains membres du CNLE qui ont apporté une contribution dans le cadre de l'enquête ont également fait état des difficultés de membres du 8^{ème} collège à aller au-delà du « *témoignage individuel* ».

Les constats faits en phase 2 sont encourageants. Les différents propos recueillis auprès des acteurs montrent une réelle évolution sur ce point et présentent des

membres du 8^{ème} collège qui font de moins en moins référence de manière exclusive à leur situation personnelle (construction progressive d'une vision élargie).

Les échanges noués lors des mois d'expérimentation dans différents cadres au niveau local, mais aussi au niveau central (groupes de travail liés à la conférence, réunions préparatoires, rencontres et échanges post-CILE, échanges informels entre membres du 8^{ème} collège ou avec les autres membres du CNLE...) ont permis aux personnes les personnes de s'extraire de leur situation personnelle et sortir d'une expression témoignage pour se positionner davantage en tant que contributeurs actifs. Nous avons par ailleurs pu relever que les membres ont également fait évoluer leurs pratiques dans le temps : certains mettent en avant le fait qu'ils vont de plus en plus spontanément, dès qu'ils en ont l'occasion, au-devant d'autres personnes en situation de précarité pour se nourrir de leurs expériences, poser des questions, échanger...

Des marges de progrès semblent encore souhaitables du point de vue de certains membres du CNLE interrogés dans le cadre de l'enquête. Une des personnalités qualifiées juge ainsi « *nécessaire de renforcer le soutien des personnes en amont et aussi voir comment pourraient être dépassés les témoignages individuels, si riches soient-ils* » tandis qu'un autre membre recommande de « *faire attention aux témoignages individuels* ».

- **Enfin, l'accueil et le climat de travail instauré dans le cadre des réunions préparatoires apparaissent satisfaisants.** L'analyse des contenus des fiches d'évaluation donne à voir un niveau de satisfaction à chaud des membres du 8^{ème} collège élevé sur l'accueil réservé aux membres du 8^{ème} collège par l'ANSA à l'occasion des regroupements mensuels. Le niveau de satisfaction est maximal, quelle que soit la séance considérée⁹¹.

⁹¹ Voir les tableaux en annexe

4.2.4 **Des signaux qui questionnent plus largement la commande passée par l'administration au prestataire en charge de l'animation mais aussi le calendrier et les modalités de travail en réunions préparatoires**

- Comme nous venons de le voir, et en l'état actuel des choses, la réunion préparatoire s'apparente parfois davantage à une répétition générale de la plénière sur le mode « *qu'avez-vous envie de dire sur ce sujet* » ou « *qu'avez-vous prévu de dire en plénière sur ce sujet?* » qu'à un temps de formation ou un temps de travail pédagogique. Ceci est clairement connecté aux instructions données par l'administration lors du comité technique de juin 2012. Il était notamment demandé à l'ANSA, « *d'ouvrir la discussion* » avec les membres du 8^{ème} collège et de « *travailler à leur prise de parole* » après avoir évoqué avec eux le déroulement de la séance plénière du lendemain « *pour leur permettre d'assimiler tant le contenu que l'organisation des prises de parole* »⁹².

Cette manière de concevoir l'animation du collectif du 8^{ème} collège n'est pas sans conséquence. Nombre de membres du 8^{ème} collège font remarquer à juste titre que tout ce qui est évoqué en réunion préparatoire n'a pas nécessairement sa place en séance plénière du CNLE, d'où un sentiment de décalage.

A titre d'illustration, la réunion de février 2013, qui visait, dans le cadre de travaux en sous-groupes, l'analyse du plan quinquennal et une réflexion sur les mesures jugées sous-dimensionnées ou absentes, nous semble avoir débouché davantage sur une « *liste au père Noël* » qui n'a pas trouvé de boîte aux lettres et dont nous peinons à percevoir l'utilité dans le cadre du travail du CNLE.

- **Enfin, une des problématiques majeures identifiées est que la démarche d'accompagnement apparaît globalement trop descendante et largement verrouillée.**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le format (durée des séances, positionnement dans le calendrier) et le contenu (ordre du jour) des réunions préparatoires ont été définies par le prestataire à partir des instructions des donneurs d'ordre et validées par ces derniers selon un circuit précis. La capacité d'influence des membres du 8^{ème} collège sur une réunion qui leur est dédiée apparaît particulièrement mince⁹³.

« *J'avais essayé de proposer [des sujets pour l'ordre du jour des réunions préparatoire] mais ça n'est pas possible.* » précise une des membres. Les participants ont le sentiment que l'ANSA travaille « *selon des directives* » et est « *coincé entre le marteau et l'enclume* ».

Les réunions préparatoires ont pu apparaître davantage comme des réunions de « *formatage* », que comme des réunions de partage : « *on nous conditionne trop : ce qu'on devrait dire, comment se comporter* ».

⁹² Compte-rendu du comité de suivi de l'animation du 8^{ème} collège du CNLE du 27 juin 2012, rédigé par la DGCS, page 1.

⁹³ L'animation peut également manquer de souplesse. Les propositions de travail de l'ANSA lors de la séance de février n'ont en effet pas fait l'unanimité à leur annonce parmi les membres du 8^{ème} collège. L'animatrice n'a toutefois pas changé son fusil d'épaule.

Cette référente répercute l'opinion de la titulaire qu'elle accompagne : « *les retours de [nom de la titulaire] me laissent penser que c'est plus de la gestion de groupe que du contenu, surtout au début* ».

La réunion en amont de la rencontre à Matignon (septembre 2012) a notamment laissé un goût amer à un grand nombre de membres.

« *Avant la réunion avec le Premier Ministre, on a eu une réunion préparatoire pour nous dire comment se tenir, quoi dire... Je n'ai pas à me faire formater* »

« *La veille [de la réunion à Matignon], la préparation ça a été du 0 pointé, c'était du formatage.* ».

Enfin, certains ont pu percevoir l'encadrement et l'animation, comme « *trop maternant* » à leur goût voire trop « *infantilisant* ». Des critiques ont notamment été enregistrées renvoyant aux choix effectués par le prestataire en matière de méthodes d'animation.

« *Parfois on se sent pris comme des enfants. Mais bon, c'est leur travail donc accepte. Des cartons de couleur, des gommettes, des post-its...des notes à donner pour répondre à certaines questions. On a parfois le sentiment d'être à l'école. On en parle entre nous [entre membres du 8^{ème} collège], ça ne passe pas tellement bien* ».

A l'aune 12 mois d'expérimentation, **les investigations viennent appuyer les recommandations présentées dans le rapport du groupe de travail CNLE sur la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité sur le caractère indispensable d'un travail d'animation / accompagnement collectif des personnes appelées à participer à des instances locales ou nationales.** Le travail d'évaluation valide pleinement sa pertinence dans le cas de l'expérimentation du CNLE. Il apparaît néanmoins que la formule actuelle n'est pas totalement satisfaisante sur le plan du contenu proposé et devra être re-questionnée pour le prochain mandat.

5. Question 4 : la mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE ?

Réponse à la question évaluative :

OUI, les matériaux et témoignages collectés dans le cadre de la démarche d'évaluation convergent. Le bilan tiré de ces 12 mois de participation par l'ensemble des parties prenantes est globalement largement positif.

Cependant, sans la participation à la Conférence, nous faisons l'hypothèse que la satisfaction des membres du 8^{ème} collège aurait été nettement moins évidente. Le bilan positif tiré par ces derniers est étroitement lié à leur satisfaction d'avoir pu participer à l'aventure exaltante de la conférence et des groupes de travail amont et aval et par là-même contribué utilement et de manière concrète à ces travaux et leurs aboutissants. Aussi nous apparaît-il important de se poser rapidement des questions sur la meilleure manière d'offrir au sein du CNLE des cadres de travail, d'échanges, de réflexion et de co-construction d'avis et propositions suffisants pour que les personnes en situation de précarité associées aient le sentiment de contribuer de manière concrète aux réflexions, constructions des propositions.

Synthèse des enseignements de l'évaluation pour la question évaluative n°4 :

- Douze mois d'expérimentation caractérisés par un travail intense ayant pleinement associé les membres du 8^{ème} collège, et notamment en dehors du programme de travail habituel du CNLE
- Un niveau d'investissement des membres du 8^{ème} collège particulièrement élevé tout au long de l'année de travail, notamment dans le cadre de la conférence et en réponse à des sollicitations extérieures multiples voire anarchiques et parfois peu respectueuses
- Des interventions et contributions régulières des membres du 8^{ème} collège en séances plénières du CNLE
- Des apports concrets identifiés, tout particulièrement dans le cadre des groupes de travail de la conférence nationale sur la pauvreté.
 - Concrétude des apports et des réflexions, pragmatisme
 - Diversification des points et des angles de vue au service de la pertinence des propositions
 - Questionnements faisant progresser la réflexion et propositions nouvelles
 - Témoignages éclairants, etc...
- Cette participation aux groupes de travail de la conférence a constitué une opportunité pour les membres du 8^{ème} collège d'apporter une contribution très concrète sur un certain nombre de sujets. La participation des membres du 8^{ème} collège à des cadres de travail extérieurs au CNLE nous semble avoir évité le développement d'un sentiment de frustration qui aurait pu naître dans une configuration où le programme de travail du CNLE serait resté articulé autour des plénières.
- Des interrogations sur l'adéquation des modalités de travail actuelles du CNLE à la volonté d'association et de contribution pleine et entière des personnes en situation de pauvreté ou de précarité
 - Un espace laissé au débat en plénière restreint, en lien avec un ordre du jour souvent dense
 - Des matériaux de travail souvent difficiles à appréhender par le plus grand nombre
 - Des cadres d'échange et de travail dans le cadre du programme de travail habituel du CNLE réduits
 - Un accès aux ressources déséquilibré, défavorable aux membres du 8^{ème} collège et limitant leur capacité de contribution pleine et entière dans certaines configurations
- Des perspectives d'association des membres du 8^{ème} collège et des pistes de travail évoquées par ces derniers au cours de l'expérimentation qui restent à concrétiser et dont il convient d'assurer la traçabilité

5.1 Douze mois d'expérimentation caractérisés par un travail intense ayant pleinement associé les membres du 8^{ème} collège, notamment en dehors du programme de travail habituel du CNLE

- Comme nous l'avons relevé dans la première partie du document (*question évaluative n°1*), l'assiduité des membres du 8^{ème} collège aux séances plénières du CNLE et aux réunions préparatoires les précédant est confirmée tout au long de ces douze premiers mois d'expérimentation.

Participation des membres du 8^{ème} collège aux réunions préparatoires animées par l'ANSA et séances plénières du CNLE

Date	Nb de participants titulaires	Nb de participants suppléants	Total nombre de participants
14/06/2012	8	7	15*
10/09/2012	7	1	8
20/09/2012	7	1	8
11/10/2012	6	2	8
15/11/2012	4	3	7
13/12/2012	7	0	7
17/01/2013	8	0	8
28/02/2013	8	3	11*
26/03/2013	7	0	7
24/04/2013	5	1	6
29/05/2013	7	0	7
26/06/2013	7	1	8

**La réunion plénière de lancement (14/06/2012) et celle de février 2013 étaient ouvertes à la fois aux titulaires et aux suppléants.*

Témoigne également de ce haut niveau d'investissement des membres du 8^{ème} collège, le fait que :

- les réunions préparatoires « débordent » souvent de leur cadre horaire : les membres continuent à échanger, débattre au-delà des créneaux horaires fixés en début de séance ;
- les débats entre membres du 8^{ème} collège se poursuivent souvent bien au-delà des temps « officiels » (repas, soirées la veille des plénières..).

- **Des interventions régulières des membres du 8^{ème} collège en séance plénière et un travail de mise en confiance appuyé par l'accompagnement et accéléré par la participation aux travaux de la Conférence nationale contre la pauvreté**

Les modalités de prise de parole des membres du CNLE dans le cadre des séances plénières sont identiques à celles des autres membres. Le Président du Conseil, Etienne Pinte, qui anime les séances de travail lors de chaque plénière, distribue la parole aux membres qui la demandent, et ce, quel que soit le collège d'appartenance.

Il n'existe en conséquence à ce jour aucune règle qui pourrait freiner ou reléguer la parole des membres du 8^{ème} collège au second plan.

Exception faite de la séance de juin 2012, qui était celle de l'installation du 8^{ème} collège et lors de laquelle les membres étaient tous invités à prendre la parole pour se présenter au reste de l'assemblée, les représentants du 8^{ème} collège sont donc tous libres de demander la parole et de s'exprimer sur le ou les sujets de leur choix et contribuer aux débats.

Ceux-ci se sont saisis de cette opportunité à maintes reprises à l'occasion des séances plénières qui se sont tenues entre juin 2012 et juin 2013. Le tableau ci-dessous permet de visualiser la part des membres du 8^{ème} collège à avoir pris la parole au moins une fois lors de chaque séance plénière.

Date	Thème principal de la plénière	Nb de membres du 8 ^{ème} collège présent	Nb de membres 8 ^e collège à avoir pris la parole au moins une fois en plénière
14/06/2012	Installation du 8 ^e collège	15	15
10/09/2012	Rencontre avec ministre et conférence nationale, étude Rhône alpes	8	5
20/09/2012	Rencontre avec ministres et 1 ^{er} ministre : objectifs de la conférence nationale	8	3
11/10/2012	Lancement des Groupes de travail de la conférence	8	4
15/11/2012	Suivi des Groupes de travail	7	7
13/12/2012	Bilan conférence nationale	7	7
17/01/2013	Actualités européennes, rapport sur la pauvreté, évaluation du 8 ^{ème} collège	8	6
28/02/2013	Retour sur le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et sa mise en œuvre	11	2
27/03/2013	Comités interministériels villes et jeunesse	6	2
25/04/2013	Présentation du PNR 2013, de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse » adoptée par le CIJ, des travaux du CIV et leurs liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté	5	2
30/05/2013	Garantie jeunes et CNS	7	5
27/06/2013	Mise à l'abri, orientation et évaluation des mineurs isolés étrangers Pauvreté des enfants	7	3

On peut noter à la lecture du tableau ci-dessus que la tendance est globalement à une prise de parole de plus en plus régulière des membres du 8^{ème} collège sur la période juin - décembre 2012 mais que les interventions se font plus rares sur le premier semestre 2013. Comme le souligne l'ANSA dans son bilan final, il serait toutefois erroné d'interpréter ces chiffres comme un volontaire retrait des membres du 8^{ème}

collège ou la résultante de difficultés de compréhension des débats. Les échanges avec ces derniers ont permis de montrer que les codes de l'instance étaient désormais bien appréhendés et qu'ils entendaient bien le fait que la prise de parole n'était en rien obligatoire et n'avait de sens que si l'intervention permettait d'apporter des éléments d'éclairage ou de mise en débat complémentaires.

Les témoignages de ces derniers ont montré qu'ils se sentent de plus en plus en confiance pour cette prise de parole, et notamment depuis leur participation aux groupes de travail de la Conférence qui leur a permis d'échanger plus intensément avec les membres des autres collèges - eux-aussi fortement représentés parmi les participants - qu'ils n'avaient pu le faire précédemment. Cette découverte mutuelle a rendu la parole plus facile et a libéré davantage l'expression.

Le travail d'accompagnement conduit d'une part par les organismes locaux et d'autre part par l'ANSA lors des réunions préparatoires a constitué également une bonne préparation, notamment pour les moins aguerris à la prise de parole en public.

Les membres estiment de manière quasi-unanime qu'ils sont gratifiés d'une écoute globalement attentive et bienveillante de la part de la plupart des autres membres du CNLE et que « la parole de l'un vaut celle de l'autre » en séance plénière.

Il n'en reste pas moins que la plupart ressentent encore par moment une certaine forme d'hostilité plus ou moins ouverte de la part de certains membres qui peut être source de stress et expliquer certaines réticences à s'exprimer en plénière. Certains ont par ailleurs vécu des expériences plus difficiles que d'autres lors de la Conférence, en fonction de l'accueil reçu au sein du groupe de travail auquel ils étaient associés, qui ont pu ébranler la confiance acquise au fil des mois (certains participants ont en effet remis en cause leur légitimité).

- **Les éléments posés dans l'appel à candidatures prévoyaient également que la participation des membres du 8^{ème} collège à « d'éventuels groupes de travail mis en place par le CNLE sur des sujets précis » soit « optionnelle » et dépende « de leur disponibilité et de leur intérêt pour ces sujets ».**

L'invitation lancée par le Premier Ministre dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté aux membres du CNLE a constitué une circonstance particulièrement intéressante pour éprouver l'appétence mais aussi et surtout la capacité des membres du 8^{ème} collège à se rendre disponibles pour des événements exceptionnels dans un contexte où leur situation diffère en tous points de la plupart des membres des autres collèges qui siègent au titre de leurs engagements professionnels ou syndicaux au sein du CNLE.

Sur une période de 3 mois (octobre – décembre 2012), 10 membres du 8^{ème} collège se sont investis dans les groupes de travail de préparation de la conférence nationale. Compte-tenu du calendrier très serré de cette conférence, de la multiplicité des modifications de dernière minute intervenues dans le programme de travail et du niveau de disponibilité requis, très élevé, cette mobilisation apparaît particulièrement satisfaisante.

Malgré le fait que tous n'aient pu se libérer pour assister à la totalité des réunions de leur groupe de travail, leur investissement est avéré et les 10 membres mobilisés ont confirmé avoir pleinement participé aux travaux de leur groupe.

Participation des membres titulaires et suppléants du 8^{ème} collège aux groupes de travail de la conférence nationale :

Groupes de travail	Nombre de participants Titulaires	Nombre de participants Suppléants	Total 8 ^e collège
Accès aux droits et minima sociaux	1	1	2
Logement et hébergement	1	1	2
Enfance familles	2		2
Accès à l'emploi et formation	1	1	2
Accès aux soins			0
Gouvernance	1	1	2
Inclusion bancaire ⁹⁴			0
Total	6	4	10

Source ANSA : bilan intermédiaire de l'animation du 8^{ème} collège - janvier 2013

Des réunions de préparation associant, outre les membres du 8^{ème} collège inscrits dans les groupes de travail de la conférence, des personnes en situation de pauvreté et de précarité, et animées par l'ANSA et la Fondation Armée du Salut (ADS), avaient été planifiées en amont des regroupements. A l'exception du premier regroupement planifié dans l'urgence⁹⁵, les membres du 8^{ème} collège ont très largement participé à ces réunions préparatoires.

Participation des membres titulaires et suppléants du 8^{ème} collège aux réunions de préparation animées par l'ANSA et l'ADS dans le cadre de la conférence :

Date	Nombre de participants titulaires	Nombre de participants suppléants	Total 8 ^e collège
23/10/2012	4	0	4
31/10/2012	4	2	6
14/11/2012	6	4	10
7/12/2012	6	2	8

Source ANSA : bilan intermédiaire de l'animation du 8^{ème} collège - janvier 2013

- **Au lendemain de la Conférence, les membres du 8^e collège ont continué à être très sollicités en dehors de leur programme de travail au CNLE, pour participer à des groupes de travail, des auditions ou autres événements organisés par le gouvernement ou des institutions nationales⁹⁶.**

Ont notamment été recensées, les sollicitations suivantes :

⁹⁴ Un membre suppléant s'était inscrit dans ce groupe mais a annulé sa participation au dernier moment.

⁹⁵ L'ANSA précise dans son bilan intermédiaire de janvier 2013 que le faible nombre de participants à la réunion du 23 octobre 2012 s'explique notamment par le délai très court de mobilisation des personnes, l'invitation ayant été envoyée 4 jours avant la réunion.

⁹⁶ Notons que le CNLE, via son Secrétariat général ou encore la DGCS, n'ont pas systématiquement été préalablement informés de ces sollicitations qui s'adressaient pour certaines moins aux membres du CNLE qu'à des personnes en situation de précarité.

- Un chantier lancé en lien avec le programme ministériel de modernisation et de simplification défini par le gouvernement, renvoyant à « *la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion* »⁹⁷. A fin juin, 2 séances de travail ont été recensées, auxquelles ont été associés 2 titulaires du 8^{ème} collège ainsi que d'autres organisations membres du CNLE.
- Des groupes de travail lancés à l'initiative du gouvernement, constitués à l'issue de l'adoption du *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, officiellement adopté le 21 janvier 2013 lors de la réunion du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (Cile):
 1. Un premier groupe de travail national portant sur la réforme de l'aide aux travailleurs à bas revenus RSA activité/prime pour l'emploi (PPE)⁹⁸, réuni à 12 reprises sur une période de 5 mois (mars - juillet 2013), et ayant associé 3 membres du 8^{ème} collège (2 titulaires et 1 suppléant).

Les membres du 8^{ème} collège ont été associés aux travaux du groupe selon les mêmes modalités que les autres participants. Au total, la mobilisation représente donc 6 journées de travail, temps de lecture amont et aval⁹⁹ non inclus.

En outre, les membres du 8^{ème} collège, en leur qualité d'usagers des dispositifs RSA et/ou PPE, ont été conviés à une session de « rencontre avec les usagers » qui s'est tenue le mardi 9 avril après-midi¹⁰⁰.

2. Un second groupe de travail, amené à réfléchir sur la *garantie jeunes*¹⁰¹, ayant associé une titulaire du 8^{ème} collège à 3 des 5 réunions de travail planifiées entre le mois de février et le mois de mai 2013.
3. Un troisième groupe de travail portant sur l'intégration et la protection des migrants (en cours)

⁹⁷ Dans le champ des politiques sociales, plusieurs politiques publiques devront être évaluées en vue d'établir un programme ministériel de modernisation et de simplification. Parmi les sujets à évaluer en 2013, le gouvernement a décidé de retenir « la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion ».

⁹⁸ Présidé par Christophe Sirugue, député de Saône-et-Loire, ce groupe missionné par le Premier ministre avait pour mission de formaliser des scénarii de réforme pour mai 2013 avec l'objectif d'une mise en œuvre en 2014. Le CNLE sera saisi pour avis des conclusions du rapport.

⁹⁹ A l'issue de chaque réunion, chaque participant a reçu par mail un compte-rendu de la séance précédente.

¹⁰⁰ En effet, le député Christophe Sirugue, qui dirige les travaux du groupe de travail, avait souhaité rencontrer un panel d'usagers des dispositifs RSA/PPE, afin de recueillir l'avis des bénéficiaires sur les dispositifs existants, et leurs points de vue sur les différentes pistes d'améliorations ou de réformes. Ont participé à cette session, outre les 3 membres du 8^{ème} collège associés au groupe de travail, une quinzaine d'autres usagers, dont la participation avait été sollicitée par l'intermédiaire des CAF ou des réseaux associatifs.

¹⁰¹ Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) du 21 janvier 2013, a prévu la création d'une Garantie Jeunes. L'instauration de cette Garantie renvoie explicitement à une préconisation du rapport établi par Catherine Barbaroux et Jean-Baptiste de Foucauld lors des travaux préparatoires à la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre 2012. Cette garantie, complétée par une allocation de soutien au revenu d'un niveau équivalent au RSA, s'adresse aux jeunes ayant quitté le système éducatif, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ceux que l'on appelle les NEETs (Not in Education, Employment or Training).

- Une rencontre avec François Chérèque, chargé par le Premier ministre de la mission de suivi de la mise en œuvre du *Plan pluriannuel*¹⁰².
- Diverses auditions lancées à l'initiative de différents acteurs :
 - o Une sollicitation¹⁰³ de l'IGAS et de l'IGF dans le cadre d'une mission interministérielle portant sur le recouvrement des indus CAF¹⁰⁴. Le Cabinet de Mme Carlotti a fortement insisté pour que la mission échange avec les membres du 8^e collège du CNLE autour du vécu et de l'analyse des membres du 8^{ème} collège sur la problématique des indus des CAF (leurs conséquences sur les allocataires, les contacts qu'ils entraînent avec les caisses, les moyens d'éviter d'en générer...).
 - o Dans le cadre leurs travaux sur l'accès à la santé des plus démunis, la mission¹⁰⁵, menée par Mme la sénatrice Aline ARCHIMBAUD, M. Hubert de Beauchamp (IGAS) et Mme Marine Tondelier, a rencontré les membres du 8^e collège en marge de la séance plénière du 27 juin 2013.
- Une invitation de Mme Carlotti à la cérémonie de remise du rapport de l'ONPES "Penser l'assistance pour en sortir", en date du 16 mai 2013, à laquelle 3 membres du 8^{ème} collège ont répondu positivement (2 titulaires, 1 suppléante).

D'autres sollicitations ont également été lancées avant l'été : une audition des membres du 8^e collège dans le cadre d'un groupe de travail de l'ONPE sur "les invisibles" (en septembre 2013); des sollicitations de la DGS pour auditionner des membres du 8^e collège dans le cadre d'un groupe de travail sur "l'intégration et la protection sociale".

Les membres du CNLE ont tous été invités à **participer à ces différents temps d'échange et/ ou de travail sur la base du volontariat (appel à candidatures)**. Néanmoins, il est important de souligner que les messages envoyés dans leur direction

¹⁰² Cette rencontre (2 heures) s'est tenue à l'issue de la séance plénière du CNLE du 25 avril et a été précédée d'un déjeuner avec M. Chérèque. Elle a associé titulaires et suppléants présents à Paris ce jour-là (6 personnes).

¹⁰³ La rencontre avec les membres du 8^e collège a été organisée à l'issue de la séance plénière du 30 mai 2013. Cette invitation s'adressait aux membres titulaires ou, en cas d'empêchement, aux suppléants présents ce jour-là. Les objectifs de la mission et du temps d'échange ont été présentés à l'ensemble des membres présents lors de la réunion préparatoire de la veille.

¹⁰⁴ Comme le stipule la lettre de mission signée conjointement le 29 mars 2013 par le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre des affaires sociales et de la santé, le ministre délégué chargé du budget, le ministre délégué chargé de la famille et le ministre délégué chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 prévoit de garantir aux citoyens français l'accès aux droits en assurant aux allocataires des caisses d'allocations familiales (CAF) des caisses de mutualité sociale agricole (MSA) une meilleure lisibilité et une plus grande régularité des aides perçues. La mission confiées à l'IGAS et l'IGF a pour but d'analyser les raisons des erreurs de versement, d'évaluer les conséquences des erreurs sur les allocataires et les caisses et, enfin, de proposer des pistes d'évolution réglementaire et organisationnelle concernant les procédures et les prestations elles-mêmes.

¹⁰⁵ La lettre de mission du Premier Ministre du 20 mars 2013 stipule en effet que « le phénomène de non recours aux droits sociaux et de santé est devenu un enjeu de société important ». La mission a pour but d'établir « les raisons pour lesquelles les personnes malades se détournent des prestations auxquelles elles peuvent prétendre ». Les conclusions de ces travaux d'investigations sont attendues pour septembre 2013.

ont parfois été perçus comme particulièrement insistants, ce qui n'a pas manqué de transformer, du point de vue de certains, cette invitation en « *pression à la participation* ».

Par ailleurs, notons que certains ne se sont volontairement pas positionnés pour participer à ces groupes ou différents temps d'échanges malgré l'intérêt qu'ils portaient au(x) sujet(s) travaillé(s), estimant que les conditions n'étaient pas réunies pour que leur participation ait lieu dans de bonnes conditions (délais de prévenance trop courts, insuffisante préparation...).

Enfin, précisons que **cette mobilisation s'est faite à titre bénévole, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation**. Le principe est resté celui du défraiement uniquement, les frais de déplacement, hébergement et restauration étant pris en charge par l'enveloppe DGCS transférée au Secours catholique pour la logistique du 8^{ème} collège et, plus largement, des personnes en situation de précarité appelés à participer à la Conférence de décembre.

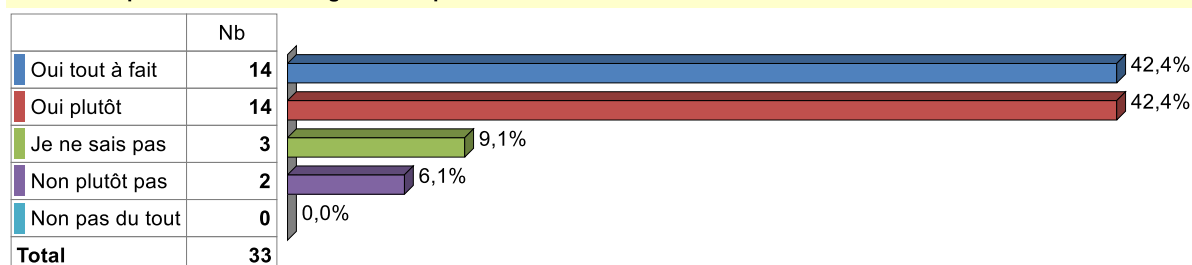
Ces 12 mois d'expérimentation se caractérisent donc par une mobilisation intense des membres du 8^{ème} collège, tout particulièrement en dehors du programme de travail habituel du CNLE, que ce soit au titre de leur mandat au sein de l'institution (dans le cadre de la Conférence notamment) ou au titre de leur expertise du vécu et de leur expérience de la précarité et/ ou pauvreté (dans le cadre des groupes de travail et auditions postérieurs à la conférence notamment).

5.2 Un 8^{ème} collège qui a contribué à enrichir les débats et productions du CNLE

Le sentiment qui domine à l'issue de 12 mois de travail parmi les acteurs engagés dans l'expérimentation est celui d'un enrichissement des débats et productions du CNLE concomitant à l'installation du 8^{ème} collège en son sein.

Ce constat est notamment partagé par une large majorité des membres du CNLE siégeant au Conseil avant l'installation du 8^{ème} collège. Si l'on exclut les personnes déclarant manquer de visibilité pour se prononcer, plus de 9 membres du CNLE sur 10 à avoir apporté leur contribution à l'enquête auto-administrée considèrent que le 8^{ème} collège a contribué à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE.

La mise en place du 8^{ème} collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE ?



Source : Enquête Amnyos auprès des membres du CNLE – Juin 2013

Base : 33 répondants

Ces affirmations peuvent être étayées dans le cadre des travaux d'évaluation.

- **Des apports concrets ont pu être mesurés depuis le début de l'expérimentation au travers des contributions orales lors des plénières des membres du 8^{ème} collège.**

Les témoignages recueillis dans le cadre de l'enquête auprès des membres statutaires et invités permanents du CNLE ont fait ressortir les apports repérés à l'occasion des plénières du CNLE mais aussi lors de la Conférence :

- valorisation de l'expertise d'usage :
« *Le groupe de travail [dans le cadre de la Conférence] a bénéficié de l'expérience approfondie (i.e. réfléchie et analysée) et fort riche du représentant du 8e collège. Son expertise a permis aux membres du groupe de travail d'apprendre et de mettre en situation les dispositifs connus sous un angle différent et à distance de la personne qui y recourt. Je retiens que le membre du 8e collège a représenté davantage un "usager" du système (...) qu'un représentant de la situation de pauvreté/précarité* ».

Leur intervention a permis une prise conscience des réalités et problématiques des usagers et plus spécifiquement des personnes en situation de pauvreté et de précarité : illustration des problématiques rencontrées au travers de témoignages de situations vécues éclairant certains des sujets abordés lors des échanges et travaux ; problématiques exprimées « très concrètement » (« *les personnes remettent les pendules à l'heure, à l'heure de la réalité* »).

- valorisation de la capacité de réflexion (production de « *points de vue argumentés* » sur différentes questions) et d'innovation des membres du 8^{ème} collège (« *de l'audace dans les propositions* ») ;
- renforcement de la contradiction et de la diversité des points de vue nécessaires à la fertilité des débats ;
- présence amenant les autres membres et/ ou intervenants à un « parler vrai » : « *Je pense que leur présence a incité les membres du CNLE et les intervenants extérieurs à plus de véracité.* »
- Capacité de questionnement, pragmatisme, interventions « *poil à gratter* » : « *questions pertinentes sur certaines modalités d'application en lien avec la réalité de la vie quotidienne et des impacts sur celle-ci* »

La séance d'installation du 8^{ème} collège a été l'occasion d'exprimer des propositions concrètes renvoyant aux attentes vis-à-vis de cette installation du côté des membres statutaires.

J. Vignon (ONPES) et D. Piard (Croix-Rouge) ont évoqué la possibilité de faire participer les membres du 8^{ème} collège au processus d'élaboration des rapports de manière à les faire évoluer, les rendre « *plus ouverts, plus compréhensibles* » : « *Nous présentons parfois des rapports avec des chiffres, des tableaux, des graphiques qui n'ont pas été conçus pour être véritablement accessibles par tous [...] je crois que vous pouvez nous aider* » complétera ainsi M. Vignon en faisant référence aux travaux de l'ONPES.

M. Angotti (FNARS) évoquait quant à lui la perspective d'un échange entre 8^{ème} collège et délégués nationaux aux rencontres européennes pour qu'une « *connexion* »

puisse être faite entre ces rencontres et le CNLE, grâce à l'intermédiation des membres du 8^{ème} collège.

D'autres exemples peuvent également être mis en avant :

- Les membres du 8^{ème} collège ont interpellé certains intervenants venant présenter des rapports incluant des enquêtes auprès de la population française sur les modalités d'échantillonnage des personnes enquêtées¹⁰⁶. Les interventions ont permis de mettre en avant le fait que certaines populations sont « oubliées » dans le cadre de certaines enquêtes (par exemple les sans-abri, les personnes en situation de grande précarité...) et sont venues bousculer les méthodes de travail des observatoires, en questionnant la fiabilité des résultats des enquêtes. Elles invitent à un renouvellement des pratiques, et ont donné lieu à des propositions concrètes de nouvelles méthodologies de travail.
- La présence de personnes en situation de pauvreté et de précarité parmi l'assemblée invite à se questionner sur les termes employés par l'administration pour désigner les « pauvres », « précaires » et/ ou « usagers » :
- Lors des plénières, les membres du 8^{ème} collège ont évoqué des thématiques sur lesquelles ils auraient souhaité voir le CNLE travailler, notamment les questions du logement / hébergement, de la cohésion sociale, du handicap et de l'accès aux droits.

Si le cadre de la Conférence et des groupes de travail ultérieurs a constitué une opportunité pour aborder, traiter certaines des questions thématiques poussées par les membres du 8^{ème} collège notamment et formuler des propositions concrètes (*voir ci-après*), les perspectives d'association des membres du 8^{ème} collège à des travaux d'élaboration ou de relecture de rapports mais aussi à des temps d'échange avec les délégués nationaux restent à traduire dans le programme de travail du 8^{ème} collège et/ ou dans l'action dans les prochains mois.

- **La participation aux travaux de la conférence nationale de personnes en situation de précarité ou de pauvreté, et notamment celle de membres du 8^{ème} collège du CNLE, a été jugée « très positive, de l'avis de l'ensemble des participants »** par l'ensemble des membres du Conseil¹⁰⁷.

Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, ainsi que Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, se sont tous deux attachés à faire ressortir les apports de cette participation.

« Pour améliorer nos dispositifs, nous avons tous constaté à l'occasion des groupes de travail préparatoires à cette conférence, à quel point la confrontation des points de vue entre experts, acteurs de terrain, et personnes bénéficiaires a été riche et féconde. Les personnes démunies elles-mêmes ont beaucoup de choses à dire sur les politiques qui les concernent. Leur parole a

¹⁰⁶ Cf. séance du 14 juin 2012, Présentation de la deuxième vague du « Baromètre de la perception de la cohésion sociale », réalisé par le CREDOC en partenariat avec la DGCS – Intervention de Régis Bigot, directeur du département « Conditions de vie et aspirations » et de Sandra Hoibian, directrice adjointe.

¹⁰⁷ Avis du CNLE sur la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale- 8 janvier 2013 - consultable sur le site du CNLE

bousculé les acteurs institutionnels » (Discours d'ouverture de la Conférence, Marie-Arlette Carlotti, 10/12/2012).

- A l'exception d'une personne s'exprimant à titre personnel et une personne sans opinion, **les membres du CNLE ayant renseigné l'enquête en ligne se révèlent favorables à la pérennisation de la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité aux travaux du CNLE au-delà de l'expérimentation** (30 répondants y sont favorables, dont 23 « tout à fait » favorables » et 7 « plutôt favorables »), **dont une large majorité sous une forme permanente et intégrée.**

Parmi les répondants se déclarant favorables à cette pérennisation :

- Une large majorité (près de 3 sur 4) souhaite maintenir un collège permanent en son sein sur le modèle du 8^{ème} collège actuel. Ce plébiscite pour une reconduction du format expérimenté s'accompagne dans un certain nombre de cas de rappels des conditions de mise en œuvre à garantir ou des points à renforcer pour son bon fonctionnement.

Certaines organisations ou membres du CNLE s'exprimant à titre personnel seraient également favorables à une évolution de la dénomination de ce collège.

« Collège des représentants des usagers des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et la précarité aurait semblé moins stigmatisant. » (CNAF)

« Je suis plus favorable la formulation "représentant de la société civile". » (Didier PIARD)

« Cette appellation peut laisser entendre que les membres du 8ème collège seraient les seuls représentants légitimes des personnes vivant des situations de pauvreté. Les associations "militantes" qui les accompagnent ont aussi cette légitimité même si elles siègent dans un autre collège. » (Secours Catholique)

- Un petit groupe (3 répondants) prône une autre forme de participation permanente, dont le Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP), qui en appelle à la mise en place d'un collège permanent ouvert à des organisations qui, sur le modèle du MNCP, regroupent des personnes en situation de précarité : *« Nous demandons que les précaires organisés collectivement au sein d'associations qui les regroupent (et non d'associations agissant pour eux...) puissent enfin entrer dans ce collège, a minima en plus d'une participation, que nous ne remettons pas en cause, de personnes de fait individuelles et/ou issues de structures caritatives et/ou d'accompagnement social »*. Cette proposition amène le MNCP à prôner une évolution en parallèle de la dénomination du 8^{ème} collège en *« collège des personnes en situation de précarité et des organisations qui les représentent »*.
- Enfin, 5 répondants souhaitent que soit privilégiée une forme ponctuelle de participation ou une « autre forme de participation » des personnes en situation de précarité (sans toujours être en capacité de préciser la forme que pourrait revêtir cette association) : on retrouve parmi ces répondants l'UNAF (qui évoque une participation *« en lien avec les instances ad hoc locales et nationales ? : CCAS ..?? »*), l'UPA et trois personnes s'exprimant à titre personnel, dont une préconisant la mise en place de *« groupes de travail sur des sujets anticipés, en région »*.

5.3 Des interrogations sur l'adéquation des modalités de travail actuelles du CNLE à la volonté d'association et de contribution pleine et entière des personnes en situation de pauvreté ou de précarité

Certaines des propositions évoquées plus haut, émises par les membres du 8^{ème} collège ou par des membres statutaires du CNLE, renvoient à des modalités de travail ou des sollicitations de personnes en situation de pauvreté ou de précarité qui ne correspondent pas à un travail réalisé en plénière (groupes de travail thématiques, association des membres du 8^{ème} collège à des séances d'élaboration et/ ou de relecture de rapports, rencontres avec des représentants de personnes en situation de précarité associées à d'autres réflexions ou d'autres instances...). Elles en appellent de notre point de vue à re-questionner la manière d'associer les membres du 8^{ème} collège aux travaux du CNLE et sans doute à envisager de nouvelles configurations de travail.

Le fonctionnement actuel du CNLE est en effet articulé autour d'une part des plénières mensuelles, et d'autre part des groupes de travail qui peuvent, en fonction des besoins ou des saisines du Gouvernement, être ponctuellement mis en place sans toutefois constituer à ce jour le mode principal de travail de l'instance.

Or à l'heure actuelle, les plénières ne sont pas exclusivement des lieux de débats et d'échange où se construisent en direct des contributions ou avis. Elles sont aussi des lieux d'information où des organismes et intervenants extérieurs sont invités à présenter leurs travaux à l'ensemble des membres et organisations représentées au CNLE afin de renforcer leur visibilité, leur connaissance des sujets entrant dans leur champ de compétence et ainsi éclairer leurs prises de positions et avis ultérieurs.

Les membres du 8^{ème} collège repèrent en effet que « *les décisions ne se prennent pas en plénière* », ou encore que les propositions qui peuvent émerger la veille en réunion préparatoire ne trouvent pas toujours leur place en plénière.

Les plénières sont certes au final des lieux où peuvent s'exprimer des positions individuelles ou plus collectives (position des organisations), la plupart du temps en lien direct avec les interventions planifiées à l'ordre du jour, mais elles ne sont pas le seul canal de formulations de contributions. La voie de l'appel à contributions est ainsi parfois privilégiée par le Président en lien avec des contraintes de temps essentiellement, le créneau de 3 à 4h imparti chaque mois à l'occasion des plénières ne s'avérant fort logiquement pas suffisant. L'élaboration de ces contributions se fait dès lors en dehors des temps de regroupement sanctuarisés, la plupart des membres ayant l'opportunité de s'adosser aux équipes et compétences rassemblées au sein de leur organisation de rattachement.

Ce mode de fonctionnement dessert de notre point de vue assez nettement les membres du 8^{ème} collège et ce pour plusieurs raisons :

- Les membres du 8^{ème} collège sont amenés à déposer une contribution individuelle contrairement à la plupart des membres qui déposent une contribution reflétant le positionnement de leur organisation de rattachement.
- Le temps de la rédaction s'inscrit nécessairement sur des temps personnels alors que celui de la plupart des autres membres s'inscrit sur leur temps de travail car pleinement en lien avec leur fonction et responsabilités (temps rémunéré pour la plupart des personnes). Cela pose la question de

l'acceptabilité de cet état de fait, et de sa compatibilité avec l'exercice d'une activité professionnelle autre.

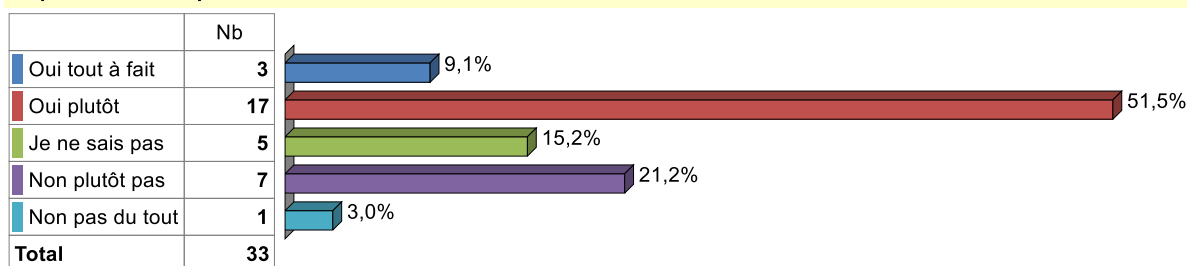
- Ceux qui ne se sont pas à l'aise à l'écrit sont particulièrement désavantagés. Or, rappelons que nombreux sont ceux qui ont un niveau de formation peu élevé et que certains peuvent être en situation d'illettrisme ou encore mal maîtriser le français écrit.
- Certaines contributions portent sur des sujets très techniques et nécessitent un travail d'analyse poussé qui est loin d'être évident à conduire sans s'appuyer sur des compétences extérieures qui, si elles peuvent être représentées au sein des organismes de grande taille, ne le sont pas nécessairement dans l'entourage des membres du 8^{ème} collège. Rappelons que les délais impartis pour transmettre ces contributions sont parfois très courts et que les perspectives de pouvoir s'appuyer sur des collectifs de pairs par là-même réduites.

Aussi, les membres du 8^{ème} collège voient-ils leurs perspectives d'expression limitées au temps de parole lors des plénières, qui, fort logiquement, en lien avec le nombre de participants aux séances de travail et la place consacrée aux interventions extérieures, se révèle particulièrement réduit.

Par ailleurs, il a pu être constaté que les membres du 8^{ème} collège ont repéré cette possibilité de faire parvenir une contribution écrite au secrétariat général du CNLE assez tard (5 ou 6 mois après le début de l'expérimentation) et le déplorent. A ce jour, et d'après les retours que nous avons eu, seul un membre du 8^{ème} collège (titulaire) a fait passer une contribution écrite au secrétariat général du CNLE¹⁰⁸.

Les témoignages des membres du CNLE, membres statutaires et invités permanents du CNLE, recueillis dans le cadre de l'enquête auto-administrée, invitent eux-aussi à la réflexion sur les modalités de travail du CNLE. Comme le montre le tableau ci-dessous, **près d'un répondant sur 4 estime ainsi que ces modalités ne sont que peu, voire pas du tout, adaptées pour associer des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Par ailleurs, rares sont ceux qui les considèrent tout à fait adaptées, une majorité les considérant « plutôt adaptées ».**

Diriez-vous que les modalités de travail actuelles du CNLE sont adaptées pour associer des personnes en situation de pauvreté ou de précarité?



Les remarques de ceux relevant des inadéquations renvoient aux éléments évoqués plus haut :

- Au calendrier de travail (temps et rythme de travail non adaptés, trop soutenus) ;

¹⁰⁸ Précisons toutefois que le secrétariat général du CNLE confirme que les autres membres du CNLE sont très peu nombreux à faire parvenir des contributions écrites.

- A la densité et technicité des éléments présentés en plénière : les présentations sont jugées « *trop longues et incompréhensibles sauf pour les "initiés"* », et l'ordre du jour « *trop chargé* »
- Au processus d'élaboration d'avis¹⁰⁹ : 1 répondant sur 5 estime que les modalités d'élaboration des avis sont peu ou pas du tout adaptées pour intégrer la parole et l'expertise des personnes en situation de précarité (*voir l'encadré ci-dessous*).
 « *Le travail se passe actuellement entre experts, lobbyistes* ».
 « *Il faut que la parole et l'expertise puissent s'exprimer en amont de l'élaboration des avis* »,
 « *Donner les moyens de préparer en amont les échanges pour qu'ils puissent mieux valider les avis (nous le faisons dans nos organisations, travail d'expertise, validation instance puis expression au CNLE), ils sont un peu seuls quand même !* ».

Zoom sur les modalités d'élaboration avis produits par le CNLE depuis l'installation du 8^{ème} collège

Quatre avis ont été publiés sur le site du CNLE depuis juin 2012, date d'installation du 8^{ème} collège, en dates du 30 octobre 2012, du 8 janvier, du 17 avril et du 8 juillet 2013.

L'avis de juillet 2013, portant sur la pauvreté des enfants, lancé à l'initiative d'Etienne Pinte, a été élaboré à l'issue d'un travail d'analyse documentaire et de consultation d'un groupe d'experts (membres du CNLE et professionnels extérieurs au CNLE) identifiés par le Secrétariat général. Un temps spécifique a été consacré à la mise en débat de l'avis lors de la séance plénière de juin 2013. Un membre du 8^{ème} collège a fait à cette occasion une proposition qui a été intégrée au projet d'avis. La version finale de l'avis a été diffusée le 8 juillet, soit 10 jours après la plénière.

L'avis d'avril 2013, portant sur le Programme National de Réforme (PNR) a été élaboré dans un premier temps par le Secrétariat général en lien avec 2 ou 3 experts sur le sujet et sur la base d'éléments de langage du débat en plénière. Il a par la suite été envoyé à l'ensemble des membres du CNLE pour avis. S'agissant d'une question très technique, très peu de retours ont été enregistrés.

L'avis de janvier 2013, rédigé sur la base des échanges de la plénière du 13 décembre 2012, et présentant un bilan de la *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, a véritablement pu prendre en compte les contributions des membres du 8^{ème} collège présents ce jour-là.

L'avis publié en octobre¹¹⁰ a lui été rédigé sur la base de travaux antérieurs à l'installation du 8^{ème} collège.

- Aux modalités et configurations de travail.

¹⁰⁹ L'élaboration d'avis au sein du Conseil se fait en effet aujourd'hui selon des modalités diverses, mais dans la plupart des cas en comités restreints (Président, Secrétaire générale, experts siégeant au CNLE ou extérieurs), sur la base des échanges noués en plénière (« éléments de langage ») mais aussi à partir de matériaux externes éclairants.

¹¹⁰ Il s'agit d'une synthèse des avis et des rapports produits par le CNLE entre 2010 et 2012, organisée selon les thématiques des sept groupes préparatoires à la *Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*.

Les membres se projettent dans des configurations de travail « *en plus petits groupes* », ou « *au sein de commissions ou groupes spécialisés, sur des études de cas concrets* », estimant qu' « *à défaut, les contributions du 8^{ème} collège ne parviendront pas à influencer les conditions pratiques de mise en œuvre des dispositifs qui resteront évoquées de manière traditionnelle ou superficielle. Elles resteront sur le registre de constats négatifs et pas sur celui de propositions* ».

- Au fonctionnement du CNLE plus largement, que certains souhaiteraient revisité, plus ouvert et proche du terrain : « *plus de proximité avec les territoires, les travailleurs sociaux, les associations de terrain...et alors les personnes en situation de pauvreté aussi* ».

Il est également important de souligner que la participation aux groupes de travail dans le cadre de la **conférence a constitué une opportunité pour les membres du 8^{ème} collège d'apporter une contribution très concrète sur un certain nombre de sujets et nous semble avoir évité le développement d'un sentiment de frustration qui aurait pu naître dans une configuration où le programme de travail du CNLE serait resté articulé autour des plénières.**

« *Si on se projette dans un fonctionnement en séance plénière, on ne travaille pas. Notre présence est indispensable mais on ne travaille pas* » évoque ainsi ce membre du 8^{ème} collège.

Le bilan globalement largement positif tiré de ces 12 mois de participation par les membres du 8^{ème} collège est étroitement lié à leur satisfaction d'avoir pu participer à l'aventure exaltante de la conférence et des groupes de travail amont et aval et par là-même contribué utilement et de manière concrète à ces travaux et leurs aboutissants.

« *Sincèrement, sans la conférence, la participation [des personnes en situation de précarité] aurait été un échec. Ça a joué sur la crédibilité de la participation et la participation des personnes elles-mêmes.* » affirme un des membres du 8^{ème} collège.

Sans la participation à la Conférence, nous faisons l'hypothèse que le bilan des membres du 8^{ème} collège aurait été nettement moins positif. Aussi nous apparaît-il important de se poser rapidement des questions sur la meilleure manière d'offrir au sein du CNLE des cadres de travail, d'échanges, de réflexion et de co-construction d'avis et propositions suffisants pour que les personnes en situation de précarité associées aient le sentiment de contribuer de manière concrète aux travaux.

6. Question 5 : La mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle pour corollaire une nouvelle dynamique interne (notamment au travers d'un renouvellement des pratiques) et externe au CNLE ?

Réponse à la question évaluative :

Oui, mais les signaux restent faibles à ce stade de la mise en œuvre.

Des évolutions sont repérées en interne CNLE mais relativement marginales. **Le 8^{ème} collège s'est adapté au CNLE davantage que le CNLE ne s'est adapté au 8^{ème} collège dans le cadre de l'expérimentation. L'énergie déployée au service de la conférence nationale a largement limité les capacités du CNLE à prendre du recul sur ses propres pratiques et engager une véritable « mue » à l'occasion de cette expérimentation.**

La question des moyens humains du Secrétariat général du CNLE pour accompagner l'installation d'un 8^{ème} collège est posée.

A l'externe, le bilan est positif. L'ambition du CNLE de contribuer à un essaimage des pratiques de participation des usagers des politiques publiques, et plus spécifiquement des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, semble en bonne voie de s'accomplir. Les perspectives d'essaimage annoncées par le gouvernement et intégrées au Plan pluriannuel sont très encourageantes. Il est néanmoins à déplorer un bilan très contrasté voire décevant au niveau des organismes référents.

Synthèse des enseignements de l'évaluation pour la question évaluative n°5 :

■ **L'instauration d'une nouvelle dynamique interne :**

- Des changements des représentations mutuelles progressif mais bien engagé au sein du CNLE,
- Des efforts notables des parties prenantes pour s'adapter à la nouvelle configuration de travail même si très inégaux.

■ **Un changement des pratiques limité du côté de l'instance CNLE : le 8^{ème} collège s'est adapté au CNLE davantage que le CNLE ne s'est adapté au 8^{ème} collège.**

- Une asymétrie dans les efforts demandés aux uns et autres
- Des modalités de communication en direction des membres et des modalités de travail restées largement inchangées
- Des contraintes et besoins propres aux membres du 8^{ème} collège insuffisamment pris en compte
- Les membres historiques sont minoritaires à estimer que l'installation du 8^{ème} collège a été source de changements et de transformations des pratiques pour l'instance CNLE et pour ses membres

■ **De premières retombées externes identifiées ...**

- Un début de sensibilisation de l'opinion et des organisations au travers du processus de communication autour de l'expérimentation mais aussi de l'expérience de la participation dans le cadre de la Conférence notamment
- Des perspectives d'essaimage de démarches de participation dans d'autres instances, fortement portées par le gouvernement
- Des sollicitations croissantes des membres du 8^{ème} collège qui laissent entrevoir une diffusion par capillarité des enjeux et leviers de la participation

■ **...mais qui restent à consolider**

- Des retombées limitées au niveau des organismes référents
- Une diffusion par capillarité des enseignements de l'expérimentation qui reste à construire

6.1 Les retombées internes au CNLE

6.1.1 Un changement des représentations mutuelles progressif mais bien engagé

Sur le plan du changement des représentations mutuelles, l'apport de la Conférence nationale contre la pauvreté semble avoir été décisif. « *A partir de ce moment-là, on a été considérés comme des collègues* » dira ainsi un titulaire.

Les membres du 8^{ème} collège sont globalement d'accord pour dire que sans la Conférence, « *les choses n'auraient pas été les mêmes* » et que celle-ci a joué comme un « *révélateur* » ou un « *accélérateur* » de reconnaissance et d'acceptation mutuelles.

L'apprentissage est en cours des deux côtés. Les témoignages recueillis lors de la deuxième phase de travail démontrent que les états d'esprit progressent dans le bon sens au fur et à mesure que l'expérimentation avance.

Cependant, certains font remarquer la tentation/ propension qu'ont leurs interlocuteurs à les enfermer dans un rôle de témoins et nier leur capacité à contribuer, à prendre du recul. Une suppléante fera ainsi remarquer que du chemin reste à faire afin que leurs pairs les considèrent « *comme des experts "terrain" de la précarité capables d'analyse, de prise de distance, porteurs de propositions* » et cessent de les « *réduire à de simples témoins* ».

Pierre-Yves Madignier (ATD Quart Monde) invitait, lors de la séance d'installation du 8^{ème} collège, l'ensemble des membres du CNLE à faire preuve de vigilance : « *J'ai une attente très forte : que l'on soit exigeant les uns vis-à-vis des autres. Il peut y avoir des tas de choses "piégeantes" : membres du huitième collège, vous portez des expériences de vie difficiles ; autour de la table, il y a certainement des gens qui ont aussi des expériences de vie difficiles dans d'autres domaines mais on ne leur demande pas d'en parler. [...] Il faut que vous soyez très exigeants vis-à-vis de nous en disant : "[...] Ne soyez pas intrusifs dans nos vies..." Il y a quelque chose d'assez fort et subtil à trouver. Il faut que nous ayons nous aussi cette exigence.* »

Le positionnement reste difficile à trouver pour tous. Il a pu être relevé par une suppléante que les personnes font parfois preuve « *d'une empathie trop mielleuse* » à l'égard des membres du 8^{ème} collège¹¹¹.

¹¹¹ Nous avons pu constater que le terme « d'amis » a été par exemple ponctuellement employé lors des plénières pour qualifier les membres du 8^{ème} collège.

6.1.2 **Un changement des pratiques palpable mais encore limité côté CNLE : un 8^{ème} collège qui s'est adapté au CNLE davantage que le CNLE ne s'est adapté au 8^{ème} collège?**

Lors de la séance d'installation du 8^{ème} collège, une suppléante a interpellé l'ensemble des autres membres du CNLE en ces termes : « *Etes-vous prêts à changer ? Nous voulons un vrai aller-retour entre vous et nous.* »

Il est intéressant de noter que de nombreuses interventions des membres statutaires, invités lors de la séance de juin à s'exprimer sur leurs attentes vis-à-vis de l'installation du nouveau collège, laissaient entrevoir des perspectives importantes de changement de pratiques, Bruno Grouès (UNIOPSS) allant même jusqu'à parler de « *révolution culturelle* » attendue.

Or, le bilan de 12 mois d'expérimentation tend à démontrer que le 8^{ème} collège s'est adapté au CNLE davantage que l'institution CNLE ne s'est adaptée au 8^{ème} collège malgré les efforts engagés en ce sens.

Plusieurs éléments en témoignent :

- Tout d'abord, on peut noter **une asymétrie dans les efforts d'adaptation demandés aux uns et aux autres** :
 - Les membres du 8^{ème} collège ont été invités à co-élaborer une *Charte du 8^{ème} collège* dans laquelle sont rappelées, entre autres, les règles du jeu de la prise de parole et de l'écoute entre pairs. Une telle initiative n'a pas portée en parallèle, à l'échelle des 7 autres collèges du CNLE.
 - Les membres du 8^{ème} collège ont été invités à se former en participant à des séances préparatoires la veille des plénières¹¹². Cette invitation s'apparente davantage à une obligation qu'à une opportunité offerte si l'on s'en tient aux termes employés dans l'appel à candidatures (« *ils s'engagent à participer aux travaux du Conseil et aux réunions préparatoires* »).

De leur côté, les autres membres du CNLE n'ont pas été appelés à en faire de même. Cette référente est catégorique « *Le CNLE n'a pas pris en compte l'arrivée du 8^{ème} collège. Il continue à fonctionner comme d'habitude. Les autres [membres du CNLE] ont aussi besoin de se former pour que la participation ne soit pas qu'un alibi.* » L'intérêt d'une telle sensibilisation/ formation de l'ensemble des parties prenantes a pourtant été relevée dans les travaux récents du CNLE sur la participation¹¹³ d'une part, mais aussi de la DGCS¹¹⁴. Elle apparaît également assez clairement comme un facteur de réussite, voire une condition essentielle

¹¹² La formulation employée dans l'appel à candidatures fait penser que cette participation est davantage une obligation à laquelle doivent se soumettre les membres du 8^{ème} collège qu'une opportunité.

¹¹³ Il est ainsi stipulé dans les recommandations du rapport du groupe de travail du CNLE sur la participation que « *la formation n'est pas seulement à dispenser aux personnes en situation de pauvreté, de précarité ou d'exclusion. Elle doit l'être aussi aux professionnels et élus pour les sensibiliser et travailler sur leurs compétences. Il est recommandé que certaines de ces formations soient communes.* »

¹¹⁴ Cf. Travaux préparatoires à la Conférence nationale sur le RSA de décembre 2011 et *Guide de recommandations sur la participation des personnes bénéficiaires du RSA au dispositif* - DGCS, Mars 2012

de la participation dans des travaux portés par différents mouvements et réseaux représentés au CNLE.

Les témoignages convergent autour de la nécessité de ne pas sous-estimer l'ampleur de la « révolution culturelle » que constitue la mise en place d'une démarche de participation des usagers, citoyens. Celle-ci implique par ailleurs une prise de recul sur les pratiques professionnelles et une évolution de celles-ci pour y intégrer la question de la participation de ces « personnes en situation de pauvreté ou de précarité », « usagers » ou « citoyens » de manière transversale. Aussi apparaît-il doublement important **de considérer et d'anticiper les besoins de formation¹¹⁵ des professionnels et personnes associées aux démarches** de manière à soutenir le phénomène d'apprentissage, l'appropriation des enjeux et faciliter la conduite du changement.

■ **Des évolutions de pratiques encore en-deçà des besoins repérés malgré les efforts notables des parties prenantes pour s'adapter à la nouvelle configuration.**

Le Secrétariat général a procédé au cours des douze derniers mois à des changements dans ses pratiques :

- un allègement de l'ordre du jour des plénières a été conduit au moment de l'installation du 8^{ème} collège ;
- l'envoi des ordres du jour des plénières a également été avancé au cours de l'expérimentation : le Secrétariat général avance qu'en moyenne, la convocation et l'ordre du jour sont envoyés **deux semaines avant la plénière**, parfois plus tôt. Depuis janvier 2013, un **programme prévisionnel** listant les sujets envisagés à l'ordre du jour des plénières à moyen terme (6 mois) est adressé à l'Ansa pour lui permettre d'anticiper au maximum sur les réunions préparatoires du semestre en cours.

Les efforts du Secrétariat général pour gérer cette organisation complexe ont été salués par plusieurs membres du CNLE dans le cadre de l'enquête.

Il n'en reste pas moins que nombre d'interlocuteurs en appelle à des changements complémentaires pour s'adapter aux contraintes, situations spécifiques des membres du 8^{ème} collège et besoins nés avec l'installation de ce nouveau collège.

Plusieurs facteurs viennent contraindre les velléités d'évolution des pratiques au niveau :

1. un manque de temps et de moyens humains au niveau du secrétariat général du CNLE ;
2. les contraintes extérieures qui sont venues s'imposer au CNLE sur la période, mais aussi inhérentes au mode de saisine par le gouvernement qui soumettent l'ordre du jour à des modifications de dernière minute et des commandes dans des délais parfois très courts;
3. le calendrier de travail de l'instance : pour un rythme mensuel de réunions, il est difficile de consolider et communiquer les ordres du jour sur un délai plus court que 15 jours.

¹¹⁵ Sont évoqués dans les différents et récents travaux les besoins de formation suivants : sensibilisation aux enjeux et à la plus-value de la participation, registres et « formats » de la participation, techniques d'animation de réunion, prise de parole en public, formalisation de comptes rendus ...

4. et enfin une volonté de ne pas introduire de différences de traitement entre les membres du 8^{ème} collège et les membres des autres collèges.

Aussi, à ce stade, nous pouvons remarquer que :

- Les documents diffusés en amont des plénières, ainsi que la vaste majorité des informations en direction des membres, continuent à être diffusés par email et mis en accès libre sur internet. Or, les membres du 8^{ème} collège n'ont pas tous un accès à internet aisé malgré les dispositions prises par les organismes référents (plus ou moins adaptées aux besoins et plus ou moins respectées dans le temps).

Les référents ont, il est vrai, la charge d'assurer le relais des messages diffusés dans le cadre de la démarche, et notamment ceux du Secrétariat général. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, cela créé un rapport de dépendance qui est difficilement accepté par les membres du 8^{ème} collège.

- Les documents sont diffusés dans un laps de temps jugé trop court en amont des séances plénières -malgré les efforts faits par le Secrétariat général pour raccourcir ces délais- notamment pour organiser une mise en débat dans un collectif au niveau local, et apparaissent difficiles à lire car trop « *copieux et jargonnant* ».

Les mêmes écueils ont pu être relevés dans le cadre de la conférence.

« A la fin de la conférence nationale un rapporteur m'a demandé si j'ai eu peur de servir caution au gouvernement. J'ai répondu oui. On nous assène de documents la veille, ce n'est pas possible. J'ai dit quelques fois que je ne pouvais pas me positionner sur le sujet débattu parce que je n'avais eu le temps de lire la documentation. » résume ce suppléant du 8^{ème} collège.

Une suppléante s'interroge *« Ont-ils les moyens de leurs ambitions ? Je n'arrive pas à savoir si ça les interroge. »*

Le Secrétariat général du CNLE fait remarquer qu'il est tributaire de ce que les intervenants extérieurs lui envoient (les demandes d'adaptation des documents et présentations formulées par le Secrétariat général ne sont pas toujours entendues et celui-ci n'a pas le temps et les moyens humains pour procéder par lui-même à ce travail) et des délais dans lesquels ils le font..

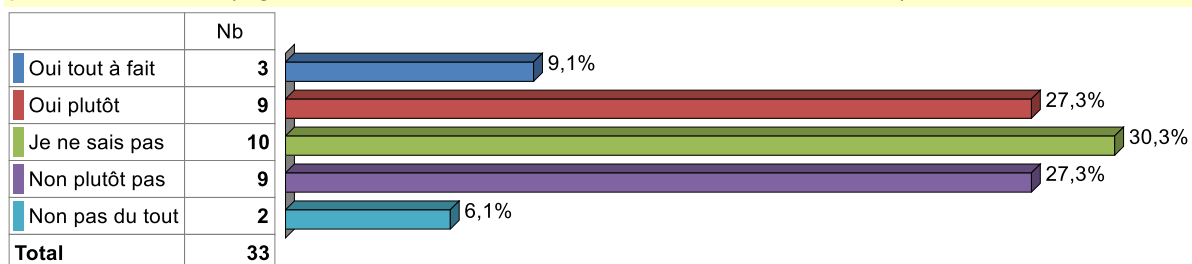
- Les comptes rendus de séance (retranscriptions) sont diffusés aux membres du CNLE pour relecture et sur le site internet dans des délais très variables, parfois plusieurs mois après la séance.

- **Les retours des membres historiques du CNLE dans le cadre de l'enquête¹¹⁶ tendent à montrer que l'installation du 8^{ème} collège a fait bouger des choses mais**

¹¹⁶ Source : enquête auto-administrée auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège - Amnyos - Juin 2013.

n'a pas produit pleinement les changements que l'on pouvait escompter au lancement de l'expérimentation.

Diriez-vous que l'installation du 8ème collège a été source de changements et de transformations des pratiques pour l'instance CNLE (organisation, modalités de travail, modalités de communication...)?



Source : Enquête Amnyos auprès des membres du CNLE hors 8^{ème} collège – Juin 2013

Base : 33 répondants

Une minorité de répondants estime ainsi que l'installation du 8^{ème} collège a été source de changements et de transformations des pratiques pour l'instance CNLE (4 répondants sur 10).

Le principal changement repéré est la modification du déroulement des séances plénières, décrites comme « *davantage tournées vers l'échange et le débat qu'auparavant* ».

Les membres repèrent également « *une attention privilégiée de la part du Président portée aux membres du 8^{ème} collège* » qui « *a pu modifier, sinon le contenu, du moins l'organisation du débat* » ainsi que des évolutions « *sur le temps de parole de chacun, et c'est une bonne chose* » (CFDT).

Sur le tiers des répondants à avoir estimé que l'installation de ce collège n'avait que peu ou pas provoqué de changements au sein du CNLE, près d'un sur deux porte des attentes fortes en ce sens. Celles-ci renvoient notamment à la place et au temps laissés au débat entre membres et notamment avec les membres du 8^{ème} collège comme l'illustrent les contributions de P. Madignier, F. Core (ATD Quart Monde) qui attendaient « *que des débats et des croisements de point de vue puissent s'établir à partir des questions soulevées par les membres du 8^{ème} collège* » et B. Schricke (Secours Catholique) : « *Je pense qu'il serait important que nous consacrons plus de temps "gratuit" avec les membres du 8^{ème} collège et entre membres du CNLE. Le pot à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur au président est un bon exemple d'une convivialité à instaurer. Comme beaucoup d'autres, je quitte la rencontre dès la fin, voir un peu avant sans prendre le temps de saluer les collègues et j'ai nécessairement une bonne raison de partir...une autre réunion m'attend.* »

De la même manière, le bilan est mitigé en ce qui concerne les changements enregistrés au niveau des postures et pratiques des membres eux-mêmes.

Un peu moins d'un répondant sur 2 estime que l'installation du 8^{ème} collège a été source de changements et de transformation des pratiques pour les membres eux-mêmes, et valorise les efforts de vulgarisation et de « mise en accessibilité » des propos, et certains changements de posture :

« *Des petits changements dans la façon de parler (explicitation des sigles par exemple) mais pas de bouleversement des pratiques* » (UNIOPSS) ;

« Attention portée par l'ensemble des intervenants à fournir des réponses attentionnées et précises » (CNAMTS) ;

« Une plus grande attention à être bien compris; une prudence à l'égard des généralisations un peu hâtives; une plus grande attention aux situations concrètes » (FNARS).

Les membres du 8^{ème} collège repèrent les efforts consentis par les autres membres du CNLE pour adapter leurs interventions en plénière de manière à les rendre intelligibles mais les jugent très inégaux. Les demandes d'explication des sigles et des mots spécifiques employés posées lors de l'installation du 8^{ème} collège et exprimées par la suite de manière récurrente ne sont pas systématiquement suivies.

De la même manière, les présentations de certains intervenants extérieurs amenés à s'exprimer en séance plénière peuvent rester hermétiques malgré les échanges et la pédagogie déployée la veille en réunion préparatoire. Le contenu et le discours n'apparaissent pas avoir été travaillés spécifiquement pour la circonstance et adaptés pour en faciliter la compréhension par le plus grand nombre.

A l'issue de 12 mois d'expérimentation, une dynamique a bel et bien été engagée mais le chemin à parcourir apparaît encore important.

6.2 Les retombées externes

6.2.1 Une sensibilisation progressive de l'opinion publique sur la plus-value de la participation des personnes en situation de précarité

- Sans prétendre nullement à l'exhaustivité, un travail **d'analyse documentaire** a été réalisé par notre cabinet à partir d'une recherche internet afin de repérer comment les médias avaient (ou non), à l'échelle de la période de 12 mois d'expérimentation, relayé l'initiative du CNLE, et plus largement la question de la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

En amont et à l'occasion de l'installation du 8^{ème} collège, une partie des médias s'est fait le relais des intentions et ambitions portées par le CNLE en matière de participation des personnes en situation de pauvreté et/ ou de précarité

A l'occasion de la publication du rapport du groupe de travail du CNLE sur la participation, un quotidien national¹¹⁷ s'est notamment intéressé au sujet. En interviewant les deux présidents de ce groupe de travail, le journal met en avant, les difficultés à mettre en place la participation des personnes en situation de précarité, les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette participation,...

¹¹⁷ La Croix, « Un rapport prône une représentation des pauvres dans les instances publiques », 21/10/2011, <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Un-rapport-prone-une-representation-des-pauvres-dans-les-instances-publiques- NG -2011-10-20-725588>

L'installation du 8^{ème} collège a suscité de nombreux articles dans la presse, qui ont contribué à faire connaître le CNLE et sensibilisé l'opinion à l'intérêt de la participation des citoyens en situation de précarité.

Si certains journaux se sont montrés « factuels » sur cette expérimentation et se sont contentés de décrire les modalités de mise en œuvre de cette participation au sein du CNLE (nombre de participants, modalités de désignation, etc...) sans porter de jugement de valeur sur cette participation, d'autres titres de la presse « généraliste » et de la presse plus spécialisée (sur l'actualité sociale notamment) se sont montrés nettement plus enthousiastes et salué l'initiative.

« Les « sans voix » se font entendre »¹¹⁸,
 « Les « précaires », experts à part entière »¹¹⁹,
 « Début de démocratie participative au CNLE »¹²⁰,
 « CNLE : les "exclus" vont avoir leur mot à dire »¹²¹.

En s'appuyant sur d'autres expériences de participation, certains de ces articles ont notamment mis en avant la plus-value que constitue une telle participation :

« Plus grande efficacité de l'intervention sociale, évolution des représentations et des pratiques professionnelles, accès effectif à la citoyenneté : dix ans après la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, qui a imposé la participation des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux, les bénéfices de cette pratique ne sont plus à démontrer »¹²²

Enfin, un quotidien régional est allé interviewer un nouveau membre du 8^{ème} collège au démarrage de l'expérimentation.¹²³

Par ailleurs, les organisations membres du CNLE ont contribué à faire parler de l'expérimentation, notamment par le biais de la publication de communiqués de presse lors de l'installation du 8^{ème} collège du CNLE (FNARS, ATD Quart-Monde, Coorace, UNIOPSS...) et donné à voir les ambitions de l'institution et de ses membres, à savoir la diffusion de la participation au sein d'autres instances nationales et locales, faisant ainsi écho aux propos du président du CNLE, Etienne Pinte, interrogé en juin 2012¹²⁴.

¹¹⁸ Ouest-France, « Les « sans voix » se font entendre », 26/03/2013, http://www.ouest-france.fr/region/bretagne_detail-Paroles-de-sans-voix-Les-sans-voix-se-font-entendre_3636-2059316_actu.Htm

¹¹⁹ La Gazette Santé sociale, « Les « précaires », experts à part entière », Septembre 2012, <http://www.gazette-sante-social.fr/juridique/initiatives-les-precaires-experts-a-part-entiere-8751.html>

¹²⁰ Lebonplan.org, « Début de démocratie participative au CNLE », 18/06/2012, http://www.lebonplan.org/index.php?option=com_content&view=article&id=745:un-debut-de-democratie-participative-au-cnle&catid=79:action-sociale&Itemid=88

¹²¹ Tsa-quotidien.fr, « CNLE : les "exclus" vont avoir leur mot à dire », Interview d'Etienne Pinte, 26/06/2012, <http://www.tsa-quotidien.fr/action-sociale/pauvrete-exclusion/a-200310/cnle-les-exclus-vont-avoir-leur-mot-a-dire.html>

¹²² La Gazette Santé sociale, « Les « précaires », experts à part entière », Septembre 2012

¹²³ Le Progrès, Issa Damiba participe à la lutte contre les exclusions au niveau national, 27/06/2012, http://www.coorace.org/sites/www.coorace.org/files/lire_larticle_de_le_progres_-27_06_12.pdf

¹²⁴ Tsa-quotidien.fr, « CNLE : les "exclus" vont avoir leur mot à dire », Interview d'Etienne Pinte, 26/06/2012. Le Président du CNLE précisait alors l'ambition de la démarche : « Au bout d'un an, un bilan sera établi sur cette participation du 8^e collège. L'objectif est de déterminer les conditions permettant de reproduire cette expérience dans les autres instances nationales et locales. »

« Les associations demandent que les pouvoirs publics développent une politique participative à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Ces personnes doivent être associées à l'élaboration des politiques publiques, et, en premier lieu, des politiques de lutte contre la pauvreté. Pour cela des outils existent : CCPA, CCRPA, collège ad hoc du CNLE... Il convient d'organiser une participation de personnes en situation de pauvreté aux instances consultatives qui élaborent, suivent la mise en œuvre et évaluent les politiques, au niveau national et territorial »¹²⁵

« Le CNLE veut donner l'exemple en intégrant en son sein des représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, à côté de ceux du gouvernement, des élus, associations, syndicats, administrations, qui le composent. Le Conseil recommande la même démarche au Conseil économique, social et environnemental, conseils généraux, communes, centres communaux d'action sociale »¹²⁶

- **Un travail d'analyse de la revue de presse effectuée à l'occasion de la Conférence sur la pauvreté par le Secrétariat général du CNLE¹²⁷ a également été opéré.**

Il en ressort que sur les 92 articles compilés dans cette revue de presse, une minorité (11 articles) met en avant la participation de personnes en situation de pauvreté ou de précarité aux groupes de travail et échanges. La participation du CNLE, et plus spécifiquement du 8^{ème} collège, est passée relativement inaperçue : elle est explicitement mentionnée dans respectivement 7 et 2 articles, dont une majorité parus avant la conférence.

La majorité des articles évoque de manière superficielle cette participation en faisant référence à la composition des groupes de travail et non pas à la nature des contributions et apports nés de cette participation.

Certains articles ont néanmoins présenté positivement les modalités de préparation de la conférence permettant aux bénéficiaires de faire partager leur expertise.

Les journalistes qui se sont fait l'écho de cette participation ont mis fortement en avant le caractère « inédit » de cette association et sa dimension « d'innovation ». Les interviews de trois membres du CNLE¹²⁸ ont pu être repérées, et notamment celle d'un membre suppléant du 8^{ème} collège ayant participé à un des groupes de travail de la Conférence. Chacune de ces interventions a été l'occasion de mettre en avant la

¹²⁵ UNIOPSS – Publication internet, Lutte contre les exclusions : les priorités de l'UNIOPSS pour les 5 ans à venir, 27/06/2012,

http://www.uniopss.asso.fr/section/unio_detail.html?publicationId=p2201340804358043

¹²⁶ Secours catholique – Publication internet, Faire participer les exclus à l'élaboration des politiques qui les concernent, 23/11/2011, <http://www.secours-catholique.org/nos-actions/nos-actions-en-france/action-sociale-et-institutionnelle/l-action-sociale-et-institutionnelle-en-france/faire-participer-les-exclus-a-l-elaboration-des-politiques,10470.html>

¹²⁷ Revue de presse distribuée lors des séances plénières de décembre 2012 et janvier 2013 à partir d'une analyse de la presse nationale et internet.

¹²⁸ Parmi les interviews repérées se trouvent celle d'Etienne Pinte, Président du CNLE, interrogé à deux reprises avant et après la conférence, celle de Bruno Grouès de l'Uniopss et d'Alerte, et celle d'Alain Zlotkowski membre du 8^{ème} collège.

place donnée aux personnes en situation de précarité et de valoriser leurs contributions et, par là-même, sensibiliser l'opinion à l'importance de cette parole.

Certaines des organisations membres ont salué la manière dont la conférence avait été organisée, avec la participation de personnes en situation de précarité et se sont félicitées par la suite de la prise en compte de leur parole pour élaborer le Plan pluriannuel.

« Les personnes défavorisées qui ont participé aux groupes de préparation de cette Conférence sont épuisées car il a été difficile de travailler tout cela. Mais pas une seule ne le regrette. Parce que, pour la première fois, des personnes en situation de pauvreté ont pu apporter leur expertise »¹²⁹

Le Secours catholique a, de son côté, déclaré se réjouir *« d'abord de la démarche de concertation mise en place pour élaborer ce plan : la prise en compte de la parole des personnes vivant en situation de pauvreté et l'association de nombreux acteurs a permis aux propositions des groupes de travail d'obtenir un large consensus lors de la conférence des 10 et 11 décembre »* (Site Internet, communiqué de presse, 21/01/2013)¹³⁰

D'autres organismes, non membres du CNLE mais ayant participé à la conférence, ont également souligné les apports de ces personnes aux débats.

« L'UNHAJ souligne l'intérêt de la philosophie de la conférence en général et du discours du Premier ministre en particulier, visant à positionner la lutte contre la pauvreté dans une approche globale et individualisée, favorisant la participation des personnes concernées à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation ; principe que l'Union et ses adhérents mettent en œuvre historiquement au travers de leur action. Cet événement réaffirme l'importance et la pertinence d'une action publique transversale et impliquant l'ensemble des acteurs concernés afin de dessiner un droit au parcours, d'agir en prévention »¹³¹

D'autres associations, telles qu'ADT Quart-Monde, le Collectif des associations unies (Médecins du Monde, FNARS, Fondation Abbé-Pierre, Secours Catholique, Ligue des Droits de l'Homme, Emmaüs, UNIOPSS) et la FNARS se sont réjouis de l'affirmation de la volonté du gouvernement de faire participer plus régulièrement ces personnes à l'élaboration des politiques, même si quelques craintes subsistaient sur les moyens réels alloués à cette participation :

ADT Quart-Monde : *« La participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques est clairement réaffirmée, mais on ne mesure pas quels seront les moyens effectifs mis en place [...] pour que la participation ne serve pas à illustrer le propos des penseurs, mais bien à co-construire des propositions »* (Communiqué de presse, 21/01/2013)¹³²

¹²⁹ ATD Quart-Monde, Bruno Tardieu, Feuille de route n°424 (ATD Quart-Monde),01/2013

<http://www.atd-quartmonde.fr/Bruno-Tardieu-Pour-la-premiere.html>

¹³⁰ <http://www.secours-catholique.org/espace-presse/communiques-de-presse/plan-quinquennal-de-lutte-contre-la-pauvrete-le-secours,11511.html>

¹³¹ UNHAJ, Communiqué de presse, 13/12/2012

http://www.connaitre.unhaj.org/fileadmin/documents/Presse/CP_UNHAJ_-_Conference_lutte_contre_pauvrete_et_pour_inclusion_-13.12.12.pdf

¹³² http://www.atd-quartmonde.fr/IMG/pdf/CP_PlanLutteExclusion.pdf

Le Collectif des associations unies : « *Le Collectif des associations unies se félicite d'une partie des annonces pour 2013 présentées dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté dévoilé le 21 janvier par le gouvernement, concernant [...] la participation des personnes accueillies à l'élaboration et au suivi des politiques publiques* » (communiqué de presse, 25/01/2013)¹³³

FNARS : « *le plan quinquennal consacre un chapitre au développement de la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, qu'il faut étendre et diversifier, en promouvant les méthodes de co-construction et d'évaluation participatives et en développant l'ingénierie nécessaire à la participation des personnes. En premier lieu le gouvernement prévoit de consolider les expériences conduites au sein du 8^{ème} collège du CNLE, ainsi que celles du CCPA et CCRPA. La FNARS, partie prenante de ces différentes expérimentations, continuera à accompagner les régions et son réseau dans la mise en œuvre et le développement de ces actions, avec ses partenaires* » (site Internet FNARS, 24/01/2013)¹³⁴

Un premier travail de sensibilisation de l'opinion publique et des organisations a ainsi été engagé à l'occasion de ces douze mois d'expérimentation et de la Conférence.

6.2.2 De effets d'entraînement : les perspectives d'essaimage évoquées par le gouvernement dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

L'un des enjeux de la mise en œuvre de cette expérimentation au sein du CNLE était la perspective d'essaimage de la démarche au sein d'autres institutions afin que les personnes en situation d'exclusion, de pauvreté ou de précarité puissent faire entendre leur voix et participer pleinement à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Plusieurs signes forts et encourageants peuvent être mentionnés :

- Tout d'abord, le fait que le gouvernement ait souhaité associer largement des personnes en situation de pauvreté ou de précarité dans le cadre de la *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* de décembre 2012.

Au vu de l'apport repéré de cette participation, Jean-Marc Ayrault, Marie-Arlette Carlotti et Marisol Touraine évoquent dans leur discours leur volonté d'étendre cette participation dans d'autres institutions et sur les territoires. L'expérimentation du 8^{ème} collège du CNLE est valorisée et citée en exemple à plusieurs reprises :

« Au regard de ces apports, je souhaite que l'idée de ce "huitième collège " puisse être généralisée dans la conception et le suivi de nos politiques

¹³³ <http://www.ldh-france.org/Plan-quinquennal-de-lutte-contre.html>

¹³⁴ <http://www.fnars.org/participation-des-personnes-accueillies/actualites-participation-menu/actiaultes-nationales-pa-menu/4265-developper-la-participation-des-personnes-en-situation-de-pauvrete-et-de-precarite-a-l-elaboration-et-au-suivi-des-politiques-publiques>

publiques » » (Discours d'ouverture de la Conférence, Marie-Arlette Carlotti, 10/12/2012)

« C'est dans chaque territoire que nos actions doivent s'enraciner en faisant mieux travailler ensemble les représentants de l'Etat, les collectivités, les associations, les partenaires sociaux, les élus et les personnes en situation de pauvreté. C'est en mettant en commun vos expériences et en nous appuyant sur votre expertise que nous avancerons » (Discours d'ouverture de la Conférence, Marisol Touraine, 10/12/2012)

« J'entends d'abord réformer la gouvernance de l'action sociale, selon deux lignes directrices. La première, c'est la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en a été le précurseur, avec la création de son 8^{ème} collège. Nous nous en sommes inspirés pour la préparation de cette conférence. Je suis fier d'être le premier chef de gouvernement à avoir associé de façon aussi méthodique des citoyens en difficulté à un travail de conception politique d'une telle ampleur. Ces démarches doivent servir d'exemples aux administrations et aux collectivités territoriales. Bien sûr, cette participation citoyenne ne se substitue pas au travail des élus, des partenaires sociaux et des associations » (Discours de clôture de la Conférence, Jean-Marc Ayrault, 11/12/2012)

- Mais aussi, le fait que les intentions évoquées dans les discours de décembre aient été traduites dans les documents d'orientation : la question de la participation des usagers des politiques de lutte contre la pauvreté fait ainsi partie intégrante du *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*¹³⁵ adopté par le gouvernement en janvier dernier.

Elle est d'abord posée, en introduction, comme l'un des grands principes défendus par le gouvernement dans ce Plan :

« Troisième axe : le principe de participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. Comme l'a illustré la préparation de la conférence nationale contre la pauvreté [...] la parole des personnes directement concernées par les difficultés sociales est extrêmement précieuse ».

La participation, et notamment sa propagation au sein des administrations, est développée plus amplement dans le Plan. Le gouvernement prend appui sur les expériences de participation, telle celle du 8^{ème} Collège du CNLE, pour défendre l'idée que ce modèle de participation doit être étendu à d'autres institutions, comme par exemple au sein des « *grands conseils consultatifs nationaux appelés à traiter de politiques sociales* ». La perspective d'une représentation au sein du *Conseil économique, social et environnemental (CESE)*, au

¹³⁵ Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été officiellement adopté le 21 janvier 2013 lors de la réunion du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (Cile) qui s'est tenu à Matignon. Feuille de route de l'action gouvernementale en matière de politiques de solidarité, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale s'intègre dans le cadre du nouveau modèle français proposé par le Premier ministre.

niveau régional dans les CESER et au sein du *Conseil d'orientation pour l'emploi* est également évoquée et devrait être « étudiée » par le gouvernement dans les prochains mois.

Le gouvernement évoque également la perspective d'un appui aux « territoires » afin que ces derniers mettent en œuvre des dispositifs de participation à l'occasion de l'élaboration des schémas et des plans territoriaux, étendent « le modèle des comités de liaisons de Pôle emploi à d'autres services publics » et promeuvent « des méthodes d'évaluation participatives ».

- Enfin, la démarche d'association de personnes en situation de précarité au sein des groupes de travail post-CILE perdure.

Il conviendra de suivre les actes concrets portés dans les prochains mois par le gouvernement.

6.2.3 De premières retombées au niveau des organismes référents

Les retombées de l'expérimentation pouvaient être attendues à trois niveaux à l'échelle des organismes référents :

- Au niveau de la structure en tant que telle ;
- Au niveau de l'ensemble des usagers de la structure ;
- Au niveau des référents associés à l'expérimentation (professionnalisation notamment, apports sur un plan personnel...).

- **A l'issue de la première phase d'investigations, en février 2013, les référents étaient minoritaires à repérer des premiers effets pour leur structure et / ou ses usagers.**

Les investigations donnaient à voir que les efforts des accompagnants s'étaient avant tout portés sur la dimension logistique, réassurance, mais aussi sur des apports ponctuels sur le fond des sujets traités, davantage que sur la structuration de collectifs de pairs ou temps de restitution appelés et renforcer la participation locale des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

La majorité des organismes référents se posait alors la question de savoir comment parvenir à diffuser par capillarité les enseignements relatifs à l'expérimentation du CNLE, et notamment comment organiser le « retour » pour que « tout cela ne serve pas qu'à deux personnes », comme le formulait alors une des référentes.

Cette autre référente rapporte : « ça n'a pas apporté grand-chose à l'équipe [les autres travailleurs sociaux de la structure]. On était tous surbookés, avec énormément de missions d'accompagnement ».

La perspective de faire des membres du 8^{ème} collège des « courroies de transmission » qui contribueraient à faire connaître le CNLE et ses travaux, mais aussi à « combattre le scepticisme de certaines personnes, notamment celles qui sont dans des situations difficiles quant aux possibilités de faire bouger les choses, que la participation n'est pas juste un alibi, ou un faire-valoir » avait été évoquée dans les réponses formulées par les organismes

à l'appel à candidatures du CNLE. Il était notamment envisagé que ceux-ci fassent régulièrement des retours dans les instances participatives et les conseils d'administration des organisations référentes.

A fin juin 2013, nous avons pu repérer que de telles initiatives existent mais ne concernent qu'une minorité des organismes référents. L'un des référents a plus particulièrement donné à voir le bilan très positif de l'intervention du titulaire au Conseil de Vie sociale de sa structure à un double niveau: pour les autres personnes hébergées (« *il a expliqué les démarches.* », « *Enfin on nous demande notre avis* », « *nouvelle perception de l'assistance* ») mais aussi pour les professionnels présents (« *intéressés* », « *personne ne connaissait le CNLE* », « *a permis d'apporter des connaissances* »).

A mi-parcours, les interventions des membres du 8^{ème} collège avaient été dans la plupart des cas improvisées et marginalisées dans les rares temps d'échange organisés. On retiendra néanmoins que les supports internes aux structures et fédérations (newsletter) ont néanmoins relayé de l'information au sujet de l'expérimentation, principalement au moment de son lancement, et valorisé les parcours et retour des membres.

■ **A titre personnel, la majorité des référents interrogés tire un bilan mitigé de leur participation à cette expérimentation.**

Les frustrations sont nombreuses, en référence notamment aux intentions initiales dévoilées dans les réponses à l'appel à candidatures, même si l'aventure est qualifiée à plusieurs reprises de « *belle expérience* » et que des apports sont clairement repérés. L'expérience a permis aux référents par ailleurs travailleurs sociaux ou conseillers en insertion professionnelle de « *changer de regard sur les capacités des personnes en situation de précarité* » mais aussi « *d'instaurer une autre relation que dans le cadre de l'accompagnement, source de satisfaction* », ou encore de provoquer un « *changement de regard* » des personnes accompagnées envers les travailleurs sociaux.

Notons également qu'au travers des constats tirés de l'observation de l'évolution de la titulaire qu'il accompagne (qu'il décrira comme véritablement « *dynamisée* » par la participation à différents niveaux), un référent dira avoir été « *interrogé sur ses propres pratiques* ». Il a indiqué être « *plus convaincu que jamais* » de l'intérêt d'introduire des personnes en situation de précarité au sein des instances de gouvernance : « *On anime depuis 20 ans des espaces d'expression et nous allons encore pousser plus loin la question de la présence physique de personnes dans des instances de gouvernance. On va essayer de lancer des ballons d'essais avec le Conseil général et le Conseil régional.* »

Les référents affirment également avoir appris sur différents sujets (actualité sociale et politique, dispositifs...) et découvert le CNLE.

Malheureusement, les référents ont en majorité développé le sentiment d'avoir « *couru derrière* » le CNLE, l'administration et le gouvernement au cours de ces douze mois d'expérimentation (fort sentiment de « *bricolage* » et « *d'improvisation* ») et regretté que les conditions pour une participation optimisée n'aient pas été réunies.

Notons qu'aucun espace n'a été ouvert aux référents au niveau national dans une perspective d'échanges de pratiques, en dehors des comités de suivi de l'animation dont les objectifs sont tout autres. Il nous semble que ce type d'initiative aurait pu permettre un enrichissement des pratiques d'accompagnement, d'une part en direction des membres du 8^{ème} collège et d'autre part, et plus largement, des pratiques d'animation de démarches de participation engagées à l'échelle des structures ou réseaux.

- **La question est à présent de savoir si (et comment) les enseignements liés à cette expérimentation vont se diffuser à l'intérieur des structures et des réseaux, et/ou sur le plan territorial dans les mois à venir.**

Certains indices permettent de se déclarer relativement confiant. **En effet, les sollicitations extérieures se multiplient en direction des membres du 8^{ème} collège :**

- Sollicitations par des acteurs extérieurs à l'expérimentation (écoles de formation des travailleurs sociaux, étudiants...) : invitation à participer / intervenir dans des forums ou événements locaux ou nationaux (participation aux travaux de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées - DIHAL), à témoigner dans des assemblées générales, ...
- mais aussi sollicitations par des acteurs engagés dans l'expérimentation et notamment des organisations membres du CNLE (invitation au Congrès de l'UNIOPSS, FNARS...).

Ceci nous apparaît comme un gage de diffusion par capillarité des enjeux et conditions de réussite des démarches de participation des usagers et plus spécifiquement des personnes en situation de précarité dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

7. Question 6 : Quels sont les effets de la participation au CNLE pour les membres titulaires et suppléants 8^{ème} collège?

Rappel :

Les ambitions affichées en ce qui concerne la participation des personnes en situation de pauvreté aux travaux du CNLE étaient doubles : une plus-value était attendue tant pour le Conseil dans son ensemble et la qualité de ses avis et contributions que pour les personnes en situation de précarité elles-mêmes.

La position du CNLE était claire sur ce point : « Les dynamiques participatives ont des conséquences positives pour les personnes en situation de pauvreté en termes de développement de compétences, de valorisation, de capacité d'affirmation de soi et de capacité d'action. Quand elles sont structurées et durables, elles peuvent avoir des impacts significatifs sur les trajectoires personnelles et professionnelles. La participation réanime leur liberté d'expression et le droit au respect de leur dignité. Car la participation a comme objectif principal l'accès à une citoyenneté pleine et entière.¹³⁶ »

Réponse à la question évaluative :

Le bilan de l'année écoulée dressé par les membres du 8^{ème} collège est globalement positif. Les membres du 8^{ème} collège identifient des apports nombreux de cette participation sur le plan personnel. On enregistre toutefois des frustrations côté suppléants de n'avoir été que partiellement rattachés à la dynamique.

Ceci ne doit pas faire oublier que les situations individuelles restent difficiles voire pour certaines préoccupantes. Ceci questionne les responsabilités du CNLE vis-à-vis des personnes en situation de précarité appelées à œuvrer en son sein (mobilisation sur des volumes jours acceptables et compatibles avec la vie privée, la poursuite du projet personnel et professionnel, « protection » vis-à-vis des sollicitations extérieures intempestives et dans des conditions non respectueuses des personnes, implication dans le projet d'insertion sociale et professionnelle ?).

Synthèse des enseignements de l'évaluation pour la question évaluative n°6 :

- Des apports nombreux sont identifiés :
 - Confiance en soi, (re)valorisation de l'image de soi, « dynamisation » personnelle liée au sentiment d'être utile, nouvelles connaissances et compétences, développement d'un réseau, meilleure appréhension de l'environnement institutionnel et législatif,
 - Sentiment d'être un citoyen à part entière
 - Les trajectoires personnelles et / ou professionnelles de certains ont évolué positivement au cours des douze mois d'expérimentation sans toutefois qu'un lien direct puisse être établi avec la dynamique de participation
- **Des effets positifs qui ne doivent pas masquer des réalités toujours difficiles...**
 - Aucun des membres du 8^{ème} collège n'est véritablement sorti de la précarité : l'insécurité domine encore assez largement.
 - Certains voient leur situation stagner (voire se dégrader) et apparaissent en souffrance sur le plan personnel (et notamment les relations avec leur référent ou organisme référent dans le cadre de l'expérimentation)
- **...et faire oublier que la participation a pu être facteur de déstabilisation pour certains**
- **Des réserves et inquiétudes émises en lien avec cette participation**
 - Un phénomène de sur-mobilisation/ sur-sollicitation qui a pu peser lourdement sur la vie personnelle des membres et hypothéquer les chances de sortie de la précarité
 - Des craintes émises par les référents sur « l'après CNLE »

¹³⁶ Eléments présentés sur le site internet du CNLE - Rubrique *Les enjeux de la participation* - <http://www.cnle.gouv.fr/Les-enjeux-de-la-participation.html>

7.1 Un bilan global très positif de l'année écoulée côté membres du 8^{ème} collège et des apports multiples repérés sur le plan personnel

- **Les membres du 8^{ème} collège dressent tous un bilan global très positif de l'année écoulée, très largement connecté à la satisfaction d'avoir participé aux travaux de la Conférence nationale contre la pauvreté.**

La quasi-totalité des membres actuels évoquent par conséquent spontanément et explicitement leur volonté de voir leur mandat maintenu au-delà de décembre 2013.

Les membres du 8^{ème} collège interrogés valorisent des apports importants sur le plan personnel et notamment :

- **Une (re)valorisation de l'image de soi, de la confiance en soi**, notamment au travers d'un sentiment d'utilité né de l'engagement au service des autres et notamment « *des plus pauvres et des plus fragiles* ».

« *Ce que j'en retire sur un plan personnel ? Une fierté, on se sent utile. Quand on est au RSA, qu'on ne travaille pas, c'est important. C'est une très belle expérience. En plus, qu'on nous sollicite autant, avec la conférence, les groupes de travail, c'est très valorisant.* »

« *Je suis un peu plus sûre de moi. On voit les choses autrement.* »

« *Je suis plus combattante et confiante que jamais.* »

« *Tout autour de nous, ce sont des personnes diplômées, intelligentes. Et nous, on leur parle !* »

La mise en responsabilité, en capacité de contribuer utilement pour faire évoluer les cadres d'intervention et bouger les lignes s'accompagne d'un fort sentiment de valorisation.

« *C'est un engagement sacré : il faut apporter quelque chose* »

« *Montrer que tout le monde peut s'engager et faire bouger les choses. Ça donne de l'espoir aux autres.* »

Ce référent affirme : « *Aujourd'hui, c'est une nouvelle (prénom de la titulaire). Elle dit qu'elle a le sentiment qu'elle apporte quelque chose de nouveau dans les préoccupations et les connaissances des uns ou des autres. Il y a eu une prise de conscience en termes de regard sur elle-même, de la place qui pourrait être la sienne dans la société. Ça s'est même traduit sur le plan vestimentaire. Ça a été très dynamisant pour elle* ». Il ajoute encore : « *Elle s'est sentie respectée, et à partir de là on peut construire. Le fait qu'elle ait eu à se débrouiller seule a été formateur. A présent, elle dit qu'elle est sous-utilisée sur le plan professionnel, ce qui n'était pas le cas au début. Elle a revu ses ambitions à la hausse.* »

Le passage d'un statut « d'aidé » (par les institutions, les travailleurs sociaux... notamment dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle), « d'assisté » (dans le regard des autres) à un statut de contributeur, « aidant » (« passeur de parole », témoin, acteur de la société civile,...) va de pair avec un sentiment de valorisation. Symboliquement, ce glissement est loin d'être neutre.

« *Je veux montrer à mes enfants que je ne suis pas qu'une maman que les autres aident* ».

« J'ai acquis une existence sociale dans le regard des autres. »

- **Une ouverture sur l'extérieur, source d'enrichissement personnel et facteur d'intégration**

Une des titulaires précise que depuis sa prise de mandat, elle s'intéresse plus « à ce qui se passe autour d'elle ». Elle « parle avec les autres » (des personnes précaires notamment) et réfléchit à ce qu'elle pourrait faire remonter lors des séances plénières.

« Ça m'a permis d'écouter d'autres personnes, de découvrir certaines associations, leur travail, que je ne connaissais pas avant. »

- **De nouvelles compétences** (et notamment celles renvoyant à l'expression orale, la formulation d'une idée, l'esprit de synthèse) **et savoir-être** (sens de l'écoute, sens du compromis, maturité)...
- **De nouvelles connaissances** (environnement institutionnel français et européen, compétences des administrations, connaissance des dispositifs, actualité sociale et politique, ...) **et un intérêt grandissant pour la chose publique et l'actualité né d'une meilleure compréhension de l'environnement** (exercice de sa citoyenneté).

Une titulaire précisera ainsi qu'elle s'intéresse plus à l'actualité qu'auparavant, notamment sur les thèmes de la précarité et de l'exclusion.

Une autre : « Ça m'a fait changer ma façon de regarder la télévision, comment je regardais les infos. J'écoute plus ce qui est dit, et puis je comprends mieux. »

« Avant la politique, je m'en foutais. J'ai repris confiance dans les institutions de mon pays. »

- **Une envie de s'investir davantage dans d'autres cadres de participation ;**
- **Un nouveau réseau, qui a pu être mobilisé à des fins personnelles**¹³⁷.

Le constat est néanmoins que les membres du 8^{ème} collège se révèlent plutôt démunis pour valoriser ses nouvelles compétences, connaissances au service de leur projet d'insertion et/ ou de la stabilisation de leur situation personnelle et professionnelle. Cette suppléante précise : « C'est vraiment dur de trouver un emploi aujourd'hui. Mes amis me disent de mettre en avant mon engagement au CNLE pour trouver un emploi mais je ne sais pas comment faire, quoi mettre dans mon CV... » .

- **Les trajectoires de certains membres ont évolué positivement** (accès au logement, accès aux minimas sociaux, stabilisation dans le logement, accès à la formation,...), sans toutefois qu'un lien direct puisse être établi avec la dynamique de participation à l'expérimentation du CNLE, ces avancées étant davantage reliées aux efforts engagés par le participant, seul ou avec l'appui de travailleurs sociaux, dans le laps de temps écoulé.

¹³⁷ Un référent précise ainsi au sujet d'une des membres du 8^{ème} collège : « Elle a utilisé le réseau qui s'est créé pour régler un certain nombre de problèmes personnels. Elle les a coincés lors des réunions en les interrogeant sur son cas personnel. Pour moi, ça atteste d'une capacité à utiliser les ressources mises à disposition, donc de mon point de vue, c'est une bonne chose. Ça ne me paraît pas sain de vouloir changer le monde sans considérer sa propre situation si elle est difficile. »

Une des titulaires estime toutefois que son expérience au sein du CNLE eu un impact direct sur sa trajectoire professionnelle. Elle a joué favorablement sur l'obtention d'un contrat de travail auprès d'une association : « *Mon employeur a trouvé que ça pourrait être utile pour leur association, que je pourrais glaner des informations, parler de ce qu'il se passait au CNLE.* »

Il est important de noter que ces personnes n'en sont pas pour autant sorties de la précarité : l'insécurité domine encore assez largement.

7.2 Un bilan positif qui ne doit pas faire perdre de vue que les difficultés qu'ont pu vivre et/ou que vivent encore certains membres parallèlement à leur expérience au sein du CNLE

- Le tableau dressé plus haut, idyllique, ne doit toutefois pas faire perdre de vue que certains membres du CNLE à avoir démissionné au cours des premiers mois d'expérimentation, ont, eux, mal vécu leur passage au CNLE et que cette expérience a pu être **source de déstabilisation et de doutes** (cf. partie 1) mais aussi de **stress**.

Par ailleurs, les suppléants actuels expriment des frustrations d'avoir été peu associés à l'expérimentation.

- **De plus, à l'échelle des 12 mois d'expérimentation, les trajectoires des membres ont évolué de manières très diverses et certains voient leur situation stagner voire se dégrader.** Certains membres du 8^{ème} collège rencontrent aujourd'hui des difficultés et apparaissent en **souffrance** sur le plan personnel. Les relations conflictuelles avec les organismes référents n'y sont pas étrangères (*voir éléments évoqués en partie 3*).

Une des personnes dont la situation peine à s'améliorer s'interroge sur la responsabilité du CNLE vis-à-vis des personnes en situation de précarité qu'il accueille en son sein : « *On pourrait nous proposer des réunions pour chercher à mieux nous connaître. Certains sont dans des situations délicates, comment les aider à s'en sortir ? Comment le CNLE peut accompagner une sortie de précarité. (...), avoir une compréhension plus globale de notre situation. Il faudrait quand même que le CNLE évite que les personnes soient dans une situation pire à la fin qu'au début. La participation au CNLE, c'est juste une petite parenthèse dans une vie chaotique. C'est quand même le comble que l'on travaille à améliorer la situation des gens alors que celles des membres du 8^{ème} collège empire !* »

Une autre confie : « *Quand on arrive à 9h [en séance plénière du CNLE] on est propres, rasés mais les autres ne s'imaginent pas quel est notre quotidien et les efforts que l'on fait pour être là et contribuer.* »

7.3 Des réserves et inquiétudes émises par les référents en lien avec cette participation

- **La participation : un « job » à temps plein qui compromet l'insertion sociale et/ ou professionnelle voire fait perdre de vue ces priorités ?**

Comme nous avons eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises le niveau de mobilisation des membres du 8^{ème} collège a été particulièrement élevé au cours des 12 derniers mois. Cette forte mobilisation a pu amener certains référents -minoritaires toutefois- à émettre dans le cadre des échanges individuels, des inquiétudes sur la compatibilité de l'exercice d'un mandat au CNLE et la poursuite d'un parcours d'insertion (ou de stabilisation) sociale et/ou professionnelle des personnes concernées.

Un référent se faisait l'écho, à mi-parcours, des « craintes » des personnes en charge de l'accompagnement socio-professionnel d'un titulaire. Ces craintes sont celles de l'installation dans la participation comme objectif premier, reléguant au second plan la recherche de logement, de travail...

Un référent affirme que l'un des membres accompagné par sa structure a reçu une proposition d'embauche au cours des douze derniers mois et qu'il aurait « mis en échec » cette proposition pour continuer à exercer son mandat au CNLE. « *La difficulté que les accompagnants ont eu a été de faire avancer son parcours socio-professionnel en parallèle* » précise-il. « *Son engagement a pu nuire aux RDV qu'ils avait avec lui. Il ne parlait que de ça en entretien* ». **Cette situation apparaît toutefois isolée et nous retranscrivons ces propos avec la plus grande prudence.**

L'ANSA fait remarquer de son côté que certains membres du 8^{ème} collège lui apparaissent « dans une dynamique de participation à temps plein ». L'intervenante insiste cependant sur le fait que « *ce n'est pas le problème de la participation au CNLE mais de la sur-mobilisation au cours de cette année d'expérimentation* ». Cette précision est, de notre point de vue, tout à fait cruciale : toute organisation mettant en place un système de participation d'usagers, de citoyens, et tout particulièrement de personnes en situation de pauvreté ou de précarité **doit mettre en place un système permettant d'éviter la sur-sollicitation de ces personnes, de « protéger » ces personnes des sollicitations extérieures intempestives pour respecter leur vie personnelle et éviter d'hypothéquer leurs chances de travailler à leur sortie de la précarité.**

- **Des inquiétudes émises par un certain nombre de référents sur la gestion de « l'après CNLE » / « l'après expérimentation ».** Le cadre spécifique du CNLE et sa proximité des sphères décisionnelles lui confère un statut de « super- instance » rendant le renoncement au mandat et la fin de mandat d'autant plus difficiles à gérer.

Les référentes FNARS, fortes de leur expérience auprès de membres des CCRPA émettent des craintes : « *On a pu observer que ça a été dur pour les personnes qui n'ont pas été réélues au CCRPA. Plus de valorisation d'un coup...* ».

Une référente exprime les mêmes craintes : « *Seul bémol : l'arrêt de ce mandat. Qu'est-ce que ça va provoquer comme impact sur les personnes ? Pour elle [la titulaire], ce n'est pas du bénévolat, c'est un vrai travail* ».

Un autre référent précise : « *Le problème est surtout d'anticiper la fin de la participation. Quand on a rencontré des ministres... Certains se sont eux-mêmes mis en recherche de d'autres cadres de participation* ».

Ce troisième anticipe : « *La fin du mandat va être cruciale : on va travailler là-dessus pour les impliquer dans d'autres cadres.* »

NE PAS DIFFUSER

8. Conclusion

Le constat qui domine à l'issue de 12 mois d'expérimentation est celui d'un enrichissement des débats et productions du CNLE concomitant à l'installation du 8^{ème} collège en son sein. L'engagement et l'investissement de tous au service du succès de l'expérimentation sont à souligner et méritent d'être salués.

L'année d'expérimentation a été fortement marquée par les circonstances extra-ordinaires nées de la mise en œuvre, sous l'égide du gouvernement, de la *Conférence nationale contre la pauvreté* et du *Plan quinquennal* sur lequel elle a débouché.

Les 6 premiers mois d'expérimentation ont été caractérisés par une effervescence et une mobilisation intenses des organisations et des personnes associées à la démarche dans des configurations de travail complexes, un haut niveau de technicité des échanges et selon un calendrier particulièrement contraint. Malgré ces conditions de participation particulièrement difficiles (voire jugées par certains insuffisamment respectueuses des contraintes des organisations référentes et des personnes), l'investissement des membres du 8^{ème} collège s'est inscrit à un niveau élevé.

Ces premiers mois d'expérimentation ont également été ceux de la découverte mutuelle, de l'apprentissage de nouvelles configurations de travail et de la stabilisation des procédures et de l'organisation générale de la démarche d'association des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE.

Les enseignements issus de 12 mois d'expérimentation sont nombreux et constitueront un riche matériau pour accompagner la pérennisation de la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité au sein du CNLE à l'occasion du prochain mandat, pérennisation que **les membres historiques du CNLE appuient très majoritairement sous une forme permanente et intégrée.**

Il convient à présent pour le CNLE de s'interroger plus largement sur ses propres pratiques et parfaire sa « mue » à l'occasion du renouvellement du mandat de ses membres afin que ses modalités de travail répondent pleinement à cette volonté d'association et de contribution pleine et entière des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à ses travaux.

9. Annexes

9.1 Annexe 1 : Référentiel de l'évaluation

Question n°1 : Les conditions sont-elles réunies pour assurer la représentation d'une diversité de profils et de situations au sein du 8ème collège et favoriser leur participation effective aux travaux du CNLE ?

Critères (on aura réussi si...)	Indicateurs et descripteurs
Les modalités de désignation des membres ont permis d'introduire de la diversité au sein du 8 ^{ème} collège	Modalités de désignation des membres du 8 ^{ème} collège Composition du 8 ^{ème} collège Profils des membres du 8 ^{ème} collège (sexe, âge, situation, ...) Territoires d'implantation des organismes référents retenus
La participation est basée sur le volontariat	Modalités de désignation des membres du 8 ^{ème} collège Part des membres du 8 ^{ème} collège désignés sur la base du volontariat
Les modalités de désignation, de remplacement et de renouvellement éventuel des membres en cas de désistement permettent d'assurer une continuité de la représentation au sein du CNLE	Procédures en vigueur Taux d'absentéisme (et motifs) Turn over parmi les membres du 8 ^{ème} collège et délai moyen de remplacement
Les personnes volontaires pour intégrer le 8 ^{ème} collège bénéficient d'une information complète sur les modalités de fonctionnement du CNLE, les enjeux de la mise en place du 8 ^{ème} collège et les implications liées à leur participation	Modalités d'information des membres du 8 ^{ème} collège (procédure, éléments de calendrier,...) Typologie et contenu des supports d'information Part des membres du 8 ^{ème} collège à être au clair sur le mandat qui leur est confié
Les modalités et délais d'envoi des documents préparatoires aux séances de travail aux membres du 8ème collège sont satisfaisants	Délai d'envoi des documents préparatoires Calendrier de travail du 8 ^{ème} collège et du CNLE Satisfaction des bénéficiaires de l'accompagnement
Le système actuel facilite la participation par le sentiment d'appartenance à un collectif et les possibilités d'échange entre pairs	Perspectives ouvertes par l'accompagnement au niveau local et national Nature des interactions suscitées Satisfaction des bénéficiaires de l'accompagnement
Les différents documents transmis aux membres du CNLE sont accessibles aux membres du 8 ^{ème} collège (vocabulaire, technicité) ou rendus accessibles dans le cadre de l'accompagnement	Pédagogie déployée dans le cadre de l'accompagnement Point de vue membres du 8 ^{ème} collège

Question 2 : La participation des membres du 8ème collège est-elle sécurisée sur le plan logistique?

Critères (on aura réussi si...)	Indicateurs et descripteurs
L'organisation logistique est sécurisée et fluide	Descriptif des procédures en place (configuration de travail « classique » du CNLE et configuration « extra-ordinaire ») Modalités de prise en charge des frais liés à la participation Témoignages des organismes de rattachement Satisfaction du SG du CNLE et de la DGCS Satisfaction des membres du 8ème collège Part des membres du 8ème collège à repérer les différents interlocuteurs ressources désignés et leur complémentarité (rôle, nature et limites de leurs interventions...)...
La prise en charge des frais liés à la participation est sécurisée	Descriptif des procédures en place (configuration de travail « classique » du CNLE et configuration « extra-ordinaire ») Type de frais pris en charge
Les conditions matérielles d'accueil et de travail sont	Modalités d'accueil, de transport et d'hébergement Conditions de travail

satisfaisantes	<i>Satisfaction des bénéficiaires de l'accompagnement</i>
Question 3 : Les modalités d'accompagnement collectives et locales favorisent-elles la compréhension et l'appropriation des sujets abordés par le CNLE, l'expression individuelle libre et la participation au débat des membres du 8^{ème} collège ?	
Critères (on aura réussi si...)	Indicateurs et descripteurs
Les attentes en matière d'accompagnement vis-à-vis des organismes référents sont claires	<i>Contenu de l'appel à candidatures) Témoignages des interlocuteurs référents au sein des organismes locaux</i>
Un cahier des charges précis encadre l'intervention des prestataires en charge de l'accompagnement collectif des membres du 8 ^{ème} collège	<i>Contenu du cahier des charges</i>
L'accompagnement vise, en tant que de besoins, l'apport de connaissances ou l'acquisition de nouvelles compétences pour les membres du 8 ^{ème} collège nécessaires à la constitution, l'expression d'un point de vue, et à la contribution aux débats	<i>Modalités d'accompagnement retenues tant au niveau des organismes référents que de l'ANSA Programme de formation proposé par les organismes référents et par l'ANSA (le cas échéant) Formats des supports utilisés par les différents intervenants Contenu pédagogique des supports d'information/formation</i>
L'accompagnement permet aux membres de se familiariser avec les thématiques des politiques publiques inscrites à l'ordre du jour des réunions plénières du CNLE (« clefs de lecture »)	<i>Modalités d'accès aux contenus pédagogiques Contenu des travaux proposés en séance Contenu des échanges entre pairs</i>
Les intervenants désignés pour accompagner les membres du collège adoptent une position de neutralité, qui permet de ne pas orienter les réflexions et les prises de position des membres	<i>Comptes rendus d'observation Témoignages des membres du 8^{ème} collège</i>
Les interventions des prestataires extérieurs (ANSA, Secours Catholique) et des organismes locaux sont articulées et complémentaires	<i>Document de référence Modalités d'échanges entre les acteurs Témoignages des parties prenantes Nature des apports de l'ANSA Nature des apports des organismes référents Nature des apports du Secours Catholique</i>
Les techniques d'animation des temps préparatoires sont adaptées et variées et permettent à tous d'accéder à l'information et de faire valoir leur point de vue individuel	<i>Modalités d'animation et typologie des techniques d'animation utilisées Part des membres du 8^{ème} collège déclarant des difficultés d'appréhension Témoignages des membres du 8^{ème} collège</i>
Les connaissances construites dans le cadre des temps préparatoires favorisent la prise de parole en séance plénière	
Les membres du 8 ^{ème} collège ont la possibilité d'orienter les prestataires en charge de l'accompagnement sur le contenu de leur contribution	<i>Modalités de construction du programme d'intervention de l'ANSA et des organismes locaux et choix des contenus</i>

Question 4 : La mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux diffusés par le CNLE ?

Critères (on aura réussi si...)	Indicateurs et descripteurs
Les modalités règles de prise de parole dans le cadre des séances plénières rendent possible l'expression des membres du 8 ^{ème} collège	<i>Règles et procédures s'appliquant aux membres du CNLE/ aux membres du 8^{ème} collège sur les différents champs d'observation</i> <i>Modalités d'animation des séances plénières</i> <i>Point de vue des parties prenantes</i>
Les contributions des membres du 8 ^{ème} collège sont intégrées aux comptes rendus des travaux du CNLE et clairement repérables	
Les membres du 8 ^{ème} collège ont la possibilité, au même titre que les autres membres, de contribuer à la définition du programme de travail annuel du CNLE, à l'ajustement des comptes rendus de séances plénières	
La participation des membres du 8 ^{ème} collège à des groupes de travail spécifiques ou des travaux extraordinaires est recherchée et sécurisée	
La dynamique contributive du CNLE est renforcée	<i>Evolution du nombre d'auto-saisines et du nombre de contributions</i> <i>Nature et champ des contributions des membres du 8^{ème} collège</i>

Question 5 : La mise en place d'un 8^{ème} collège a-t-elle pour corollaire une nouvelle dynamique interne (notamment au travers d'un renouvellement des pratiques) et externe au CNLE ?

Critères (on aura réussi si...)	Indicateurs et descripteurs
La mise en place du 8 ^{ème} collège va dans le sens d'un renouvellement des pratiques professionnelles des acteurs impliqués dans l'expérimentation	<i>Nature des évolutions identifiées au sein de chaque communauté d'acteurs</i>
L'intégration d'un collège de personnes en situation de précarité au sein du CNLE joue en faveur d'un changement des représentations et des mentalités	
La légitimité du CNLE sort renforcée de cette année d'expérimentation	<i>Nb de saisines des pouvoirs publics</i> <i>Témoignages des représentants des pouvoirs publics et partenaires institutionnels</i>
L'écho des travaux du CNLE à l'extérieur de l'institution est amplifié et l'intérêt des médias et du grand public renforcée	<i>Evolution du nb de sollicitations des membres dans les médias, ou événements nationaux ou locaux au titre de leur mandat</i> <i>Couverture médiatique sur l'actualité des travaux du CNLE</i> <i>Sollicitations spontanées du grand public auprès de l'institution (demandes de renseignement, ...)</i>
<i>L'expérimentation lancée par le CNLE permet une sensibilisation des acteurs publics et privés à l'importance et à l'utilité de la participation des personnes en situation de précarité – et plus largement des usagers/ citoyens- à la mise en œuvre des politiques publiques</i>	<i>Mécanismes de sensibilisation générés par l'expérimentation</i> <i>Types d'impacts identifiés par les parties prenantes</i> <i>Revue de presse</i>
<i>L'expérimentation initiée par le CNLE a un effet d'entraînement sur d'autres institutions</i>	<i>Démarches de participation initiées au sein d'autres institutions au niveau national sur le modèle de celle du CNLE</i> <i>Caractère déterminant de l'expérience du CNLE sur le lancement de ces démarches</i>

Question 6 : Quels sont les effets de la participation au CNLE pour les membres titulaires et suppléants 8ème collège?

Critères (on aura réussi si...)	Indicateurs et descripteurs
<p>Les membres du 8^{ème} collège confirment-ils des apports personnels dans le cadre de leur participation (nouvelles compétences, confiance en soi, sentiment d'utilité,,,...) ?</p>	<p><i>Nature des nouvelles compétences développées et/ ou des compétences renforcées</i> <i>Nature des apports de la participation pour chacun des membres</i> <i>Témoignages des membres du 8^{ème} collège</i> <i>Témoignages des organismes locaux</i> <i>Nature des apports repérés</i></p>
<p>La participation favorise-t-elle l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière et joue en faveur de l'engagement citoyen des membres selon d'autres modalités et/ ou dans d'autres cadres ?</p>	<p><i>Part des membres du 8^{ème} collège à déclarer mieux appréhender leur environnement institutionnel, les dispositifs</i> <i>Part des membres à déclarer des engagements citoyens complémentaires nés depuis leur intégration au sein du CNLE et motifs d'engagement</i> <i>Nature des engagements pris</i></p>
<p>Les interactions entre pairs au sein des organismes référents, dans le cadre des réunions préparatoires propres au 8^{ème} collège et en séance plénière du CNLE sont-elles sources d'enrichissement pour les personnes ?</p>	<p><i>Nature des échanges entre pairs</i> <i>Apports des échanges</i></p>

9.2 Annexe 2 : Charte du 8^{ème} collège du CNLE



CHARTE DU 8^E COLLEGE DU CNLE

Ce document a été co-élaboré par les membres du 8^e collège du CNLE à l'issue de la réunion de préparation du 5 septembre 2012 animée par l'Agence nouvelle des solidarités actives. Ce document n'est pas un document officiel du CNLE mais un document interne au 8^e collège.

Ce document est à destination de tous les membres du Collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité du CNLE dit 8^e collège

Le CNLE c'est....

Une instance de débat : les membres du CNLE échangent des idées, partagent des expériences pour **approfondir la connaissance de la pauvreté et améliorer les réponses politiques** qui sont apportées à ces situations. Ils émettent un **avis ou une recommandation** (soit sur un sujet porté par un ministre, soit sur un sujet sur lequel le CNLE décide de lui-même de s'exprimer) à destination du Premier Ministre et de tous les ministres concernés par le sujet.

Un conseil indépendant dans son expression, placé au niveau du Premier ministre, ce qui lui permet de traiter l'ensemble des sujets en lien avec la lutte contre la pauvreté, quel que soit le ministère concerné.

Une instance de lutte contre la pauvreté et les exclusions qui peut permettre de faire avancer les choses et parfois de changer les projets de lois.

Une instance qui rassemble plusieurs acteurs ou organismes avec des savoirs spécifiques sur la question de la pauvreté.

Un organe de consultation

La pluralité des acteurs constituant les différents collèges et s'exprimant au CNLE favorise une forme de représentation de la population.

Un espace qui peut permettre de faire changer les regards entre les acteurs, sur les politiques et sur les notions de pauvreté, de cohésion sociale, d'aide sociale...

Des réunions plénières, mais aussi des **groupes de travail** et des **échanges** entre les réunions plénières

Le CNLE ce n'est pas ...

Une instance de confrontation entre les collèges ou entre les personnes, ni un lieu de jugement des personnes ou des collèges

Une instance de décision : le CNLE ne décide pas de projets de loi, il ne commande pas aux ministres mais leur présente des arguments et des propositions

Une instance très connue... mais qui mérite de l'être !

Le 8e collège c'est...

Un droit à la parole pour les personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE

Un ensemble d'individus avec des vécus différents

Chacun a sa propre expérience
Chacun a ses propres opinions

Des individus qui vont pouvoir porter des avis différents

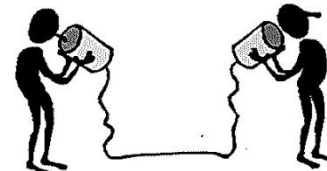
Chacun parle en son propre nom

Un groupe d'individus complémentaires qui apportent aux autres leurs témoignages à partir de leurs propres expériences

Un groupe constitué de « personnes qualifiées », « d'experts », comme d'autres collèges du CNLE : les personnes sont reconnues pour leur « expertise du vécu » de certaines situations, et **ne sont pas membres du CNLE au titre de la représentation d'une structure.**

Un groupe cohérent qui se respecte et

respecte les idées des autres (et qui va trouver sa cohérence dans ce respect et cette écoute) et qui se soutient



Des individus qui se documentent

(mais sans être experts du sujet) et qui réfléchissent ensemble à partir des expériences et des avis des différents membres

Un groupe d'individus qui écoute les autres collègues et membres du CNLE pour comprendre ce qui est dit et pour réagir en fonction de ce qui a été dit

Des individus qui peuvent être force de proposition pour amener de nouveaux sujets au CNLE

Le 8e collège ce n'est pas...

Des individus qui s'affrontent quand ils ne sont pas d'accord

Un groupe qui doit élaborer un consensus et parler d'une seule voix





Des personnes qui ont un avis sur tout : les personnes interviennent de manière pertinente quand elles ont des choses à dire (on ne parle pas pour parler)

Des individus qui représentent les structures qui les ont proposés au CNLE

Un groupe pour défendre ou représenter des intérêts spécifiques (comme un « lobby »)

9.3 Annexe 3 : Fiche d'évaluation des réunions préparatoires de l'ANSA

**Votre évaluation de votre participation à la réunion du 8^e collège
Le 12 décembre 2012**

Qu'avez-vous pensé de :					Commentez vos réponses
L'accueil					
La clarté des présentations, l'animation					
La qualité des échanges et des débats					
La durée de la réunion					
Vous sentez vous en confiance pour participer à la plénière de demain ?					

Autres commentaires que vous souhaitez ajouter

9.4 Annexe 4 : Schéma des modalités de communication auprès des membres du 8^{ème} collège et des référents

CNLE : les modalités de communication auprès des membres du 8^e collège et les référents

Etape	Description	Qui	Modalités et contenu
1	Invitation officielle pour la plénière CNLE Ordre du jour, date, horaires*	CNLE	Envoi par mail à tous les membres du CNLE
2	Mise à disposition des documents ressources	CNLE	Mise en ligne des documents ressources au fur et à mesure de leur disponibilité sur le site du CNLE
3	Invitation des membres du 8^e collège à la réunion de préparation Lieu, horaires, rappel de l'organisation logistique et contact du Secours catholique	ANSA	Mail aux membres du 8 ^e collège: lieu, date, horaires de la réunion de préparation
4	Proposition d'ordre du jour pour la réunion de préparation	ANSA	Envoi par mail à la DGCS + CNLE d'une proposition d'ordre du jour
5	Validation de l'ordre du jour de la réunion de préparation	DGCS pour validation / CNLE copie pour information	Retour et corrections de l'ordre du jour proposé auprès de l'ANSA
6	Envoi de l'ordre du jour de la réunion de préparation aux membres du 8^e collège + documents publics disponibles proposés par le CNLE et la DGCS	ANSA	Envoi par mail aux membres du 8 ^e collège + référents <i>Copie DGCS + CNLE + Secours catholique</i>
7	Confirmation des présences à la séance plénière et la réunion de préparation	8 ^e collège ou référents	Confirmation de présence à la plénière et aux réunions de préparation à envoyer au CNLE + ANSA + Secours Cath <i>(reroutage systématique des mails aux autres structures si elles n'ont pas été mises en copie)</i>
8	Organisation logistique : déplacements et hébergement	Secours catholique / référents ou membres du 8 ^e collège	Réservation de l'hébergement, envoi des billets de train aux membres du 8 ^e collège, organisation de la restauration** <i>Transmission à l'ANSA pour information et suivi</i>
9	Relances des participants	Secours Catholique (logistique) / ANSA (présences)	Relances des membres qui n'ont pas confirmé leur présence ou envoyé leur billet de train (mail/teI)
10	Suivi des retours Fichier excel reprenant la présence aux réunions de préparation et la plénière ainsi que les aspects logistiques	Secours catholique / ANSA	Transmission du fichier complété une semaine avant la réunion à CNLE + DGCS + Secours catholique
11	Echange et coordination avec les référents Echanges autour des sujets prévus à l'ordre du jour de la plénière Point sur les besoins d'accompagnement des participants	ANSA / référents	Conférence téléphonique avec les référents <i>environ 15 jours avant chaque réunion préparatoire</i>

* Toute modification d'ordre du jour ou de date de la plénière CNLE est envoyée par le secrétariat général du CNLE

**Excepté le déjeuner le jour de la réunion de préparation : l'ANSA se chargera de réserver un lieu si la réunion a lieu à l'ANSA. A l'issue de la plénière le déjeuner est prévu au restaurant administratif de la DGCS

Contacts clés :

- DGCS : Florence Privat ; copie Sylvie Zimmermann, Marie-France Cury
- CNLE : Christiane El Hayek, Marie- Hélène Chimier
- ANSA : Marion Drouault, Simon Roussey
- Secours Catholique : Espérat Radanielina, Jean-Marc Boisselier, Thierry Guerin



9.5 Annexe 5 : Tableau récapitulatif des ordres du jour des réunions préparatoires et des séances plénières

Date de réunion	Thèmes à l'ordre du jour de la réunion préparatoire	Documents ressources	Date de la séance plénière	Ordre du jour des séances plénières
Réunion 1 13/06/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des membres - Présentation du CNLE : fonctionnement, mandat du 8^e collège, plénières - Présentation de l'ordre du jour de la plénière - Echanges avec le groupe : attentes, visions et craintes par rapport à la participation au CNLE 	<ul style="list-style-type: none"> Dossier du participant - Plaquette CNLE - Plan de table plénière - Liste des participants CNLE - Rapport participation CNLE - 2 Exemples d'avis du CNLE - Appel à candidature des organismes référents - Annuaire 	14/06/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Installation du 8e collège expérimental du CNLE : Intervention du président Pinte pour rappeler le contexte et la procédure d'appel à candidatures pour la constitution du 8e collège. Intervention de Sabine Fourcade, DGCS, pour présenter le cadre expérimental. Intervention de Marion Drouault, ANSA, pour présenter la méthode d'animation. Interventions des membres du 8^{ème} collège pour se présenter et faire part de leurs motivations. - Echo des 11e Rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté (10 et 11 mai 2012 à Bruxelles). - Présentation de la deuxième vague du « Baromètre de la perception de la cohésion sociale », réalisé par le Credoc en partenariat avec la DGCS.
Réunion 2 5/09/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Débriefing des réunions des 13 et 14 juin - Retour sur le CNLE et le 8e collège : rôle et fonctionnement ; - 1er point à l'ordre du jour : Présence de la ministre et la conférence sociale - 2e point : Présentation de l'étude en Rhône Alpes : thèmes et concepts clés. Explications RSA et CUI, et échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PowerPoint : présentation du gouvernement, de la conférence sociale, présentation RSA et CUI. 	10/09/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de Mme Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion : Présentation des membres des huit collèges du CNLE ; Présentation de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. - Présentation de l'étude menée en Rhône-Alpes sur les effets du RSA sur la sortie de la pauvreté et le retour à l'emploi et de l'expérimentation du contrat unique d'insertion (CUI) de 7 heures. Intervention d'Albéric de Lavernée, vice-président du Conseil général du Rhône, délégué à l'intégration sociale.
Réunion 3 20/09/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la charte du 8^{ème} collège - Retour sur la précédente réunion plénière du CNLE - Préparation de la réunion à Maignon 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte du 8e collège - Support PowerPoint : présentation des membres du gouvernement impliqués 	20/09/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec Jean-Marc Ayrault : objectifs de la conférence nationale
Réunion 4 10/10/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des indicateurs de pauvreté par J. Vignon de l'ONPES - Débriefing de la réunion à 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ONPES - Support PowerPoint : thématiques de la conférence 	11/10/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'organisation de ces groupes de travail et de la conférence. - Examen des propositions que les membres auront à soutenir au nom du CNLE lors des travaux.

Date de réunion	Thèmes à l'ordre du jour de la réunion préparatoire	Documents ressources	Date de la séance plénière	Ordre du jour des séances plénières
	Matignon - Point d'organisation des groupes de travail - Travail sur les thématiques : principes défendus par le CNLE et étude par thème de la contribution du CNLE	nationale et trombinoscope des présidents et pilotes de groupe de travail. - Synthèse de la contribution du CNLE pour chaque thème de la conférence nationale.		
Réunion 5 12/12/2012	- Retour sur le 8e collège et rappel des principes et règles du groupe - Débriefing de la conférence nationale - Le discours de JM Ayrault et les propositions ou pistes d'action		13/12/2012	- Echange entre les membres du CNLE sur les travaux et les conclusions de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
Réunion 6 16/01/2012	- Présentation de l'UE: son fonctionnement, sa politique et de la plateforme contre la pauvreté et la convention 2012. - Retour sur le rapport du gouvernement sur la pauvreté : présentation de l'ONPES et de la DREES, les principaux résultats. - Présentation de l'évaluation du 8 ^{ème} collège.	- Support PowerPoint : présentation des institutions européennes, de la politique sociale de l'UE, des résultats du rapport contre la pauvreté et du référentiel de l'évaluation	17/01/2013	- Actualités européennes : Compte rendu des travaux de la Convention européenne de lutte contre la pauvreté (5 au 7 décembre à Bruxelles); association du CNLE à la Concertation nationale sur la préparation de la mise en œuvre des fonds européens 2014-2020 (modalités de travail). Intervention de Pascal Froudière et Hélène Escande (DGCS). - Principaux résultats du rapport du gouvernement sur la pauvreté, remis au Parlement en décembre 2012. Intervention de Julie Labarthe (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Drees). - ONPES : programme de travail 2013 / sommaire du rapport à paraître. Intervention de Jérôme Vignon, président de l'ONPES. - Présentation du référentiel méthodologique adopté pour la mission d'évaluation de l'expérimentation du 8e collège du CNLE. Intervention de Julie Plassat (cabinet AMNYOS)
Réunion 7 27/02/2013	- Retour sur les mesures présentées dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté - Réflexions sur sa mise en œuvre et son évaluation	- Documents de synthèse des mesures du Plan selon les thématiques des groupes de travail - Support PowerPoint : présentation du Plan, des mesures pour son suivi et son évaluation	28/02/2013	- Mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion du 21 janvier 2013. Intervention de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. Intervention de François Chérèque, Igas chargé du suivi du plan pluriannuel. - Présentation de deux livrets pédagogiques réalisés pour la prévention du surendettement. Intervention de Michel Husson, président de la Fondation Athling, et de Pierre Blanc, administrateur-fondateur. - Calendrier de la consultation du CNLE sur le Programme national de réforme (PNR) 2013. Intervention d'Alexis Rinckenbach, chef du Bureau des affaires européennes et internationales,

Date de réunion	Thèmes à l'ordre du jour de la réunion préparatoire	Documents ressources	Date de la séance plénière	Ordre du jour des séances plénières
<p>Réunion 8 26/03/2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des groupes de travail thématiques du plan pluriannuel par les personnes qui y sont inscrites - Présentation et réflexion autour des Comités interministériel des villes et de la jeunesse et leurs liens avec le plan pluriannuel - Présentation du Programme National de Réforme (PNR). - Présentation de l'avis du CNLE sur le PNR et des modalités de rédaction des avis au sein du CNLE 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PowerPoint : présentation du CIV, CILE et CIJ et de leurs chantiers ; rappel sur des institutions et calendrier européens ; présentation du PNR - Document reprenant le sommaire du PNR et les avis 2012 du CNLE 	<p>27/03/2013</p>	<p>DGCS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Programme national de réforme (PNR) 2013 en vue de la consultation du CNLE. Intervention de Caroline Ferrari, secrétaire générale adjointe, Secrétariat général des affaires européennes (SGAE). - Présentation de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse », adoptée lors du Conseil interministériel de la Jeunesse (21 février 2013), et de ses liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Intervention de Catherine Lapoix, sous-directrice des politiques de jeunesse, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). - Travaux et conclusions du Comité interministériel des villes, qui s'est tenu le 19 février 2013, et liens avec le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Intervention de Joëlle Boneu-Merckaert, conseillère « Cohésion sociale » auprès de M. François Lamy, ministre chargé de la Ville. - Appel à propositions DIHAL pour la réalisation d'un état des lieux « Ville Solidaire » / publication du cahier des charges. Intervention d'Alexis Anagnan (DIHAL).
<p>Réunion 9 24/04/2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des groupes de travail thématiques du plan pluriannuel par les personnes qui y sont inscrites - Retour sur le suivi du plan pluriannuel - Echanges autour de l'avis du CNLE sur le projet de rapport 2013 du PNR (son adoption, sa compréhension) - Présentation et échanges autour des propositions de réforme présentées dans le rapport « Les aides aux familles » (vote coloré) - Présentation de la proposition de loi sur les allocations familiales pour les familles dont les enfants sont placés 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PowerPoint : retour sur le suivi du plan, présentation de l'avis du CNLE sur le PNR, présentation des propositions du Rapport de M. Fragonard sur les aides familiales, présentation de la proposition de loi sur les allocations familiales pour les familles dont les enfants sont placés - Support rappel des objectifs des groupes - Production d'une synthèse des questions sur le suivi du plan pour envoi à la DGCS et F. Chèreque 	<p>25/04/2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des propositions de réforme présentées dans le rapport « Les aides aux familles » (remis le 9 avril 2013 au Premier ministre). Intervention de Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la famille (HCF) et auteur du rapport. - Réflexions sur la proposition de loi relative au versement des allocations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire au service d'aide à l'enfance lorsque l'enfant a été confié à ce service par décision du juge (proposition de loi adoptée par le Sénat le 19 mars 2013). Débat avec des parlementaires membres du CNLE à partir des positions exprimées par un collectif d'associations. - Présentation du cadre méthodologique du rapport confié par le Premier ministre à François Chèreque et à l'IGAS concernant le suivi du Plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Intervention de François Chèreque et de Simon Vanackere.
<p>Réunion 10 29/05/2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du travail sur les indus de l'IGAS et l'IGF 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PowerPoint : synthèse des travaux du 	<p>30/05/2013</p>	<p>Suivi de la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale :</p>

Date de réunion	Thèmes à l'ordre du jour de la réunion préparatoire	Documents ressources	Date de la séance plénière	Ordre du jour des séances plénières
	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur la réunion précédente - Le groupe « garantie jeunes » : retour sur les conclusions du groupe, synthèse de Bintou Diallo - Préparation des échanges avec Christophe Devys, conseiller social à Matignon - Présentation et discussions sur le rapport 2012 sur les droits des usagers de la Conférence Nationale de Santé (CNS) 	<p>groupe garantie jeunes et du CES</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions et recommandations du groupe de travail pour la mise en place d'une "Garantie jeunes". Intervention d'Emmanuelle Wargon et de Marc Gurgand, présidents du groupe de travail. - Echange avec Christophe Devys, conseiller social du Premier ministre. - Travaux récents de la Conférence nationale de santé (CNS), notamment son rapport sur le renforcement de la participation des usagers pour un meilleur accès aux soins et son projet de partenariat avec les membres du CNLE pour l'animation de son prochain débat public sur le thème : "Les Jeunes et la solidarité". Intervention de Bernadette Devictor, présidente de la CNS, et d'Emmanuel Rusch, président de la commission spécialisée « Droits des usagers » - Information sur l'administration du questionnaire d'évaluation de l'expérimentation du 8e collège du CNLE.
<p>Réunion 11 26/06/2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion de l'avis du CNLE sur la pauvreté des enfants - Information sur le protocole ADF/Etat sur les mineurs isolés étrangers (ministère de la Justice). - Réactions des membres du CNLE au rapport ONPES " Repenser l'assistance pour en sortir " - Présentation des 2 expérimentations territoriales pour la réduction du non-recours (SG MAP) 	<p>-</p>	<p>27/06/2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion de l'avis du CNLE sur la pauvreté des enfants - Information sur le protocole ADF/Etat sur les mineurs isolés étrangers (ministère de la Justice). - Réactions des membres du CNLE au rapport ONPES « Repenser l'assistance pour en sortir » - Présentation des 2 expérimentations territoriales pour la réduction du non-recours (SG MAP)

NEP

9.6 Annexe 6 : Résultats des évaluations des réunions préparatoires de l'ANSA.

	L'accueil			
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
R 05/09/2012	8	0	0	0
R 10/10/2012	8	0	0	0
R 12/12/2012	7	0	0	0
R 16/01/2013	8	0	0	0
R 27/02/2013	8	2	0	0
R 26/03/2013	6	0	0	1
R 24/04/2013	6	0	0	0
R 29/05/2013	5	1	0	0

	La clarté des présentations/l'animation			
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
R 05/09/2012	7	0	1	0
R 10/10/2012	8	0	0	0
R 12/12/2012	7	0	0	0
R 16/01/2013	6	2	0	0
R 27/02/2013	6	3	0	0
R 26/03/2013	3	4	0	0
R 24/04/2013	4	2	0	0
R 29/05/2013	5	1	0	0

	La qualité des échanges et des débats			
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
R 05/09/2012	5	2	0	1
R 10/10/2012	7	1	0	0
R 12/12/2012	4	1	0	2
R 16/01/2013	7	1	0	0
R 27/02/2013	7	2	0	0
R 26/03/2013	2	5	0	0
R 24/04/2013	1	3	2	0
R 29/05/2013	3	3	0	0

	La durée de la formation			
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
R 05/09/2012	5	1	2	0
R 10/10/2012	4	2	1	1
R 12/12/2012	5	2	0	0
R 16/01/2013	3	5	0	0
R 27/02/2013	4	4	2	0
R 26/03/2013	2	2	1	0
R 24/04/2013	0	4	2	0
R 29/05/2013	2	3	1	0

	Confiance pour la plénière			
	Oui, totalement	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
R 05/09/2012	7	0	0	1
R 10/10/2012	6	2	0	0
R 12/12/2012	4	1	1	1
R 16/01/2013	5	3	0	0
R 27/02/2013	3	7	0	0
R 26/03/2013	5	1	0	0
R 24/04/2013	5	1	0	0
R 20/05/2013	4	2	0	0

9.7 Annexe 8 : Liste des membres du 8^{ème} collège interrogés dans le cadre d'entretiens individuels de phase 2

Nom	Prénom	Sexe	Statut	Age	Département de domiciliation	Organisme référent	Participation aux travaux de la conférence sur la pauvreté
THERON	Maria	F	Titulaire	47	Marne	ATD Quart-Monde	Oui
THERON	Colette	F	Suppléant	44	Marne	ATD Quart-Monde	Oui
ALAOUI	Khalid	M	Titulaire	54	Paris	Pôle-hommes	Oui
FOUTY	Bérénice	F	Suppléant	30	Bouches-du-Rhône	CHRS La Chaumière	Oui
DAMIBA	Issa	M	ancien titulaire (démissionnaire mai 2013)	48	Jura	COORACE Franche-Comté / Jura Service	Oui
AHRIKENCKIKH	Yasmina	F	Titulaire	NI	Paris	COORACE	Non
CUVELLIER	Georges	M	Titulaire	64	Rhône	Emmaüs France	Non
MAHMOUDI	Djemila	F	Titulaire	49	Bouches-du-Rhône	Moderniser sans exclure Sud-Est	Oui
CHEVALLIER	Sylvie	F	Suppléant	NI	Rhône	Moderniser sans exclure Sud-Est	Oui
DIALLO	Bintou	F	Titulaire	NI	Eure	Secours catholique	Non
SILLIAU	Bernadette	F	Suppléant puis titulaire	41	Finistère	FNARS Bretagne	Oui
ZLOTKOWSKI	Alain	M	Suppléant	51	Ille-et-Vilaine	FNARS Bretagne	Oui

9.8 Annexe 12 : Tableau de synthèse des entretiens réalisés par Amnyos dans le cadre de la mission (hors 8^{ème} collège)

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Entretiens réalisés	
				Phase 1	Phase 2
CNLE					
PINTE	Etienne	Président du CNLE	CNLE		X
GROUES	Bruno	Conseiller spécial du Directeur Général - Responsable du Pôle Lutte contre les exclusions Membre du CNLE, Co-président du groupe de travail sur la participation	UNIOPSS	X	
EL HAYEK	Christiane	Secrétaire générale du CNLE	CNLE	X	X
DGCS					
CURY	Marie-France	Cheffe du bureau Accès aux droits, insertion et Economie sociale et solidaire	DGCS		X
ZIMMERMAN	Sylvie	Adjointe cheffe du bureau Accès aux droits, insertion et Economie sociale et solidaire	DGCS	X	
PRESTATAIRES					
DROUAULT	Marion	Responsable de projet - référente participation 8 ^{ème} collège	ANSA	X	X
ROUSSEY	Simon	Consultant	ANSA		X
BOISSELIER	Jean-Marc	Responsable du Pôle animation formation et recherche (AFR)	Secours catholique	X	
RADANIELINA	Espérat	Assistante du Pôle animation formation et recherche (AFR)	Secours catholique	X	
KRZEMINSKA	Marta	Chargée de la logistique du 8 ^{ème} collège	Secours catholique		X
ORGANISMES REFERENTS					
GUERIN	Thierry	Responsable Adjoint - Actions collectives - Pôle AFR	Secours catholique	X	X
TOURNAILLE	Maggy	Volontaire-permanente	ATD Quart-monde	X	X
CHEVRIER	Claude	Directeur	Pôle-hommes /CAS Ville de Paris	X	X
LAZZARONI	Aurélie	Conseillère en Economie Sociale et Familiale.	CHRS La Chaumière	X	X
BRAHIER	Eloïse	Déléguée régionale	COORACE Franche-Comté	X	X
DEMONQUE	Bénédicte	Responsable de mission «questions compagnons »	Emmatis France	X	X
DIEBOLD	Michael	Délégué régional MSE Sud	Moderniser sans exclure Sud-Est	X	X
QUEGUINIER	Joëlle	Educatrice spécialisée	Fondation Masse Trevidy (FNARS Bretagne)	X	X
MELEARD	Marion	Chargée de mission	FNARS Bretagne		X

9.9 Annexe 13 : Liste des membres du 8^{ème} collège ayant participé à la réunion collective du 27 février 2013 organisée par Amnyos

Nom	Prénom	Statut	Organisme référent	Date d'arrivée dans l'expérimentation	Participation aux travaux de la conférence sur la pauvreté
SILLIAU	Bernadette	Titulaire	FNARS Bretagne	Juin 2012	Oui
ZLOTKOWSKI	Alain	Suppléant	FNARS Bretagne	Novembre 2012	Oui
DIALLO	Bintou	Titulaire	Secours catholique	Janvier 2013	Non
MAHMOUDI	Djemila	Titulaire	Moderniser sans exclure - Sud-Est	Juin 2012	Oui
CUVELLIER	Georges	Titulaire	Emmaüs France	Juin 2012	Oui
DAMIBA	Issa	Titulaire	COORACE Franche-Comté/Jura Service	Juin 2012	Oui
BONNAFE	Georgette	Titulaire	CHRS La Chaumière	Juin 2012	Oui
FOUTY	Bérénice	Suppléant	CHRS La Chaumière	Juin 2012	Oui
ALAOUI	Khalid	Titulaire	Pôle-hommes	Juin 2012	Oui
THERON	Maria	Titulaire	ATD Quart-Monde	Juin 2012	Oui
THERON	Colette	Suppléant	ATD Quart-Monde	Juin 2012	Oui

9.10 Annexe 14 – questionnaire d'enquête à destination des membres du CNLE

Version validée à l'issue du comité de suivi de l'évaluation du 28 mars 2013

1. Nom :
2. Prénom :
3. Vous êtes/ Votre organisation est :
 - Membre statutaire du CNLE
 - Invité permanent du CNLE
4. [tous sauf invités permanents] Votre collège de rattachement au sein du CNLE :
 - Représentants du gouvernement
 - Représentants des élus
 - Représentants des personnes morales de droit public ou privé autres que l'Etat et les collectivités territoriales
 - Représentants des organisations nationales syndicales de salariés et des organisations nationales d'employeurs
 - Représentants des organismes sociaux nationaux
 - Conseils et comités
 - Personnalités qualifiées
5. [tous sauf les personnalités qualifiées] Vous êtes :
 - Titulaire
 - Suppléant
 - Représentant régulier
6. [tous sauf les personnalités qualifiées] Nom de votre organisation de rattachement :
7. Les réponses, réflexions et propositions que vous allez fournir dans ce questionnaire reflètent (*vous pouvez cocher les deux cases*) :
 - Votre point de vue personnel
 - Le point de vue de votre organisation de rattachement

Si vous souhaitez que les réponses, réflexions et propositions livrées dans ce questionnaire soient traitées de manière anonyme par l'équipe d'évaluation (l'évaluateur saura qui a répondu mais ne répercutera pas dans son rapport les réponses en précisant qui les a fournies), merci de cocher la case ci-après :

8. Avez-vous personnellement participé en 2011 au groupe de travail du CNLE sur la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion à l'élaboration des politiques publiques ?
 - Oui
 - Non
9. Un membre de votre organisme de rattachement a-t-il participé en 2011 au groupe de travail du CNLE sur la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion à l'élaboration des politiques publiques ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas

10. A combien de séances plénières du CNLE avez-vous personnellement participé depuis l'installation du 8^{ème} collège, c'est-à-dire depuis juin 2012 (10 séances incluant la rencontre avec le Premier Ministre le 20 septembre 2012) ?

- Aucune séance
- 1 à 2 séances
- 3 à 5 séances
- 5 à 9 séances
- Toutes les séances
- Je ne me souviens plus

11. Etiez-vous convaincu(e), à la lecture du rapport du groupe de travail sur la participation, de la nécessité d'intégrer des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE ?

- Tout à fait convaincu(e)
- Plutôt convaincu(e)
- Plutôt pas convaincu(e)
- Pas du tout convaincu(e)
- Je n'ai pas lu ce rapport
- Sans opinion

Parmi les principes retenus pour mettre en œuvre la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE, quels sont ceux dont vous étiez convaincu(e) de la pertinence :

12. Le principe d'expérimenter l'installation d'un collège permanent pour organiser la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité au sein du CNLE

- Tout à fait convaincu(e)
- Plutôt convaincu(e)
- Plutôt pas convaincu(e)
- Pas du tout convaincu(e)
- NSP

a. [Si non convaincu] Pour quelles raisons ?

13. Le principe du recours à des organismes référents (associations, organismes publics...) pour la désignation et l'accompagnement, au niveau local, des membres du 8^{ème} collège

- Tout à fait convaincu(e)
- Plutôt convaincu(e)
- Plutôt pas convaincu(e)
- Pas du tout convaincu(e)
- NSP

b. [Si non convaincu] Pour quelles raisons ?

14. Le principe du recours à une structure tierce pour l'animation du 8^{ème} collège et l'accompagnement collectif de ses membres en amont des plénières du CNLE

- Tout à fait convaincu(e)
- Plutôt convaincu(e)
- Plutôt pas convaincu(e)
- Pas du tout convaincu(e)
- NSP

c. [Si non convaincu] Pour quelles raisons ?

15. Le principe de l'exercice d'un mandat à titre gratuit pour les membres du 8^{ème} collège

- Tout à fait convaincu(e)
- Plutôt convaincu(e)
- Plutôt pas convaincu(e)
- Pas du tout convaincu(e)
- NSP

d. [Si non convaincu] Pour quelles raisons ?

Les modalités de désignation des membres du 8^{ème} collège devaient permettre d'introduire de la diversité au sein du 8^{ème} collège. Il est ainsi rendu compte dans le communiqué du CNLE du 15 juin 2012: « *En composant ce collège, le comité de sélection a eu le souci d'assurer la parité femmes-hommes des membres et une diversité des âges, des origines géographiques et des structures d'accueil pour que les différents types de parcours d'insertion et de situations vécues puissent être pris en compte.* »

16. Selon, vous cet objectif de diversité au sein du 8^{ème} collège a-t-il été atteint ?

- Oui tout à fait
- Oui plutôt
- Non plutôt pas
- Non pas du tout
- Je ne sais pas

17. Vous pouvez préciser votre réponse ci-après si vous le souhaitez

18. Estimez-vous que des pré-requis sont nécessaires pour siéger au sein du CNLE et participer à ses travaux (maîtrise de la langue écrite, orale, expérience en matière de participation, connaissances spécifiques...)?

- Oui, des pré-requis me semblent nécessaires
- Non, toute personne en situation de de pauvreté ou de précarité, quels que soient sa situation, son profil, ses difficultés, doit pouvoir avoir sa place au sein du 8^{ème} collège du CNLE
- Je ne sais pas

19. [Si oui] A quels types de pré-requis pensez-vous ?

20. [Si non] Vous pouvez préciser votre réponse ci-après si vous le souhaitez

21. Selon vous, les conditions étaient-elles réunies, dans le cadre de l'expérimentation, pour que la participation des personnes les plus fragiles soit possible ?

- Oui tout à fait
- Oui plutôt
- Non plutôt pas
- Non pas du tout
- Je ne sais pas

22. Vous pouvez préciser votre réponse ci-après si vous le souhaitez

Modalités de sélection des organismes référents

Les propositions reçues à l'issue de l'appel à candidatures pour la désignation et l'accompagnement des membres du 8^{ème} collège ont été examinées par un comité de sélection présidé par Etienne Pinte, selon des critères de sélection débattus et validés lors de la séance plénière du 9 février 2012. A l'issue de cet examen, 8 organismes candidats ont été retenus.

23. Diriez-vous que ce processus de sélection des organismes candidats a été :

- Tout à fait satisfaisant
- Plutôt satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

- Je ne sais pas
24. Vous pouvez préciser votre réponse ci-après si vous le souhaitez

Installation du 8^{ème} collège

25. Le nom retenu pour le 8^{ème} collège, « *collège des représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité* », vous apparaît-il judicieux ?
- Oui tout à fait
 Oui plutôt
 Non plutôt pas
 Non pas du tout
 Je ne sais pas
26. [Si nom pas judicieux] Pour quelles raisons ?
27. Le processus d'accueil et de prise de fonction des nouveaux membres du 8^{ème} collège au sein du CNLE vous est-il apparu...?
- Oui tout à fait
 Oui plutôt
 Non plutôt pas
 Non pas du tout
 Je ne sais pas
28. [Si processus d'intégration partiellement satisfaisant ou insatisfaisant] Quels sont vos motifs d'insatisfaction ?
29. Avez-vous personnellement participé à un groupe de travail pour la préparation de la *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* ?
- Oui
 Non
30. Selon vous, la participation des membres du CNLE à la *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* a-t-elle influé favorablement :
- sur la découverte mutuelle entre les membres du 8^{ème} collège et les membres des 7 autres collèges du CNLE ?
- Oui tout à fait
 Oui plutôt
 Non plutôt pas
 Non pas du tout
 Je ne sais pas
- sur l'intégration des membres du 8^{ème} collège au sein du CNLE ?
- Oui tout à fait
 Oui plutôt
 Non plutôt pas
 Non pas du tout
 Je ne sais pas
31. Quels enseignements tirez-vous de l'expérience de la *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* quant aux modalités d'association et de prise en compte de la parole et de l'expertise des personnes en situation de pauvreté ou de précarité dans le cadre de ce type de travaux exceptionnels (conditions de réussite, points de vigilance...) ?

32. En tirez-vous des conclusions plus spécifiques sur les conditions de réussite de l'association des membres du 8^{ème} collège à des travaux et réflexions hors du programme de travail habituel du CNLE?
33. Diriez-vous que le bilan de cette année d'expérimentation est :
- Tout à fait positif
 - Plutôt positif
 - Plutôt négatif
 - Tout à fait négatif
 - Je ne sais pas
34. Sur quels critères vous basez-vous pour établir ce bilan ?
35. La mise en place du 8^{ème} collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE, vous diriez...
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
 - Je ne sais pas
36. [Si oui] Quels types d'apports avez-vous pu plus particulièrement repérer ?
37. [Si non] Pour quelles raisons ? Quelle(s) conclusion(s) en tirez-vous ?
38. Selon vous, les conditions étaient-elles réunies durant cette année d'expérimentation pour permettre une participation effective et éclairée des membres du 8^{ème} collège aux travaux du CNLE ?
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
 - Je ne sais pas
39. [Si partiellement satisfait ou insatisfait] Quels sont les points d'insatisfaction que vous avez pu relever ?
40. Diriez-vous que les modalités de travail actuelles du CNLE sont adaptées pour associer des personnes en situation de pauvreté ou de précarité?
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
 - Je ne sais pas
41. [si adaptation partielle ou inadaptation] Quels sont les aménagements à apporter aux modalités de travail pour favoriser cette association ?
42. Diriez-vous que les modalités d'élaboration des avis sont adaptées pour intégrer la parole et l'expertise des personnes en situation de pauvreté ou de précarité représentées au sein du 8^{ème} collège?
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
 - Je ne sais pas

43. [si adaptation partielle ou inadaptation] Sur quel(s) point(s) l'instance CNLE doit-elle encore progresser pour mieux prendre en compte cette parole et cette expertise?
44. Diriez-vous que l'installation du 8^{ème} collège a été source de changement et de transformations des pratiques ...
- a. ...Pour l'instance CNLE (organisation, modalités de travail, modalités de communication...):
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
 - Je ne sais pas
- [Si changement] De quelle nature sont ces changements ?
 [Si pas de changement repéré] Regrettez-vous cette absence de changement ?
 [Si regret absence de changement] Quels types de changement appelez-vous de vos vœux ?
- b. ...Pour les membres statutaires et invités permanents du CNLE ?
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
 - Je ne sais pas
- [Si changement] De quelle nature sont ces changements ?
 [Si pas de changement repéré] Regrettez-vous cette absence de changement ?
 [Si regret absence de changement] Quels types de changement appelez-vous de vos vœux ?
45. A titre personnel, souhaitez-vous voir se pérenniser la participation de personnes en situation de pauvreté ou de précarité aux travaux du CNLE au-delà de la période d'expérimentation?
- Oui tout à fait
 - Oui plutôt
 - Je ne sais pas
 - Non plutôt pas
 - Non pas du tout
46. [si ne souhaite pas la pérennisation] Pour quelles raisons ?
47. [Si souhaite la pérennisation] Sous quelle forme souhaitez-vous voir cette participation être pérennisée pour le prochain mandat?
- L'installation au sein du CNLE d'un collège permanent composé de personnes en situation de pauvreté ou de précarité
 - Une autre forme de participation pérenne de personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE
 - Une participation ponctuelle de personnes en situation de pauvreté ou de précarité en fonction des sujets ou travaux
 - Une autre forme
 - Sans opinion
48. [si pérennisation sous une forme autre que collège] Quelles propositions formulez-vous pour mettre en œuvre cette participation ?
49. [Si souhaite la pérennisation] Quelles seraient selon vous les conditions de réussite de cette pérennisation ?
50. [Si souhaite la pérennisation] De votre point de vue, cette participation doit-elle donner lieu à une rémunération ?
51. Souhaitez-vous formuler des remarques ou propositions complémentaires ?